

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG

Actualité

Mobilisés dès la rentrée

Dossier

**La jeunesse
et les loisirs**

Portrait

Marinette Pichon

*Bonnes
vacances*

LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

POUR LES
ADHÉRENTS



-20%*

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION

-10%**

SUR VOTRE ASSURANCE
VIE PRO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Karine,
enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECODREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute première adhésion à GMF par la souscription d'un contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 20 % appliquée sur la 1^{ère} cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre valable une seule fois non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

**Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECODREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute souscription d'un contrat VIE PRO entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 10 % appliquée sur la cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



21

Dossier

La jeunesse et les loisirs :
quel temps libre après l'école ?



32 Sur le terrain
La voie professionnelle

6

Portrait
Marinette Pichon,
sélectionneuse
des bleues



Édito

Idées fixes

Les sénateurs de droite, confits dans leurs certitudes et leur animosité envers le service public, viennent de faire adopter deux amendements au projet de loi dite « *de transformation de la Fonction publique* ». Il s'agit ni plus ni moins que d'essayer de faire revenir par un autre biais ce qui avait été retoqué dans la loi Blanquer sur l'école, à savoir une annualisation du temps de service des enseignants du second degré et un avis du chef d'établissement sur les affectations des professeurs et CPE.

On ne peut retirer à ces braves gens le fait d'avoir de la suite dans les idées ! Obsédés par le souci des économies budgétaires, l'annualisation permettant d'éviter le paiement d'heures supplémentaires, rancuniers envers une profession en première ligne de la défense des principes du service public, ils ne s'embarrassent évidemment pas des questions de continuité pédagogique ni de la charge croissante de travail dans le second degré. Il faut dire que le gouvernement leur offre une écoute complaisante en cherchant à imposer une deuxième heure supplémentaire, ainsi que de la formation continue pendant les vacances.

Les personnels du second degré leur feront connaître la vérité



sur leur temps de travail dans les actions de fin d'année et de rentrée.

Frédérique Rolet
secrétaire générale

SOMMAIRE

30 jours	4	Catégories	30
Revue de presse	5	• Devenir agrégé	
Portrait	6	• Classe exceptionnelle	
• Marinette Pichon		• Non-titulaires	
Actualité	8	• CNED	
• Mobilisations au moment du bac		Sur le terrain	32
• Calendrier du bac		• La voie professionnelle	
• Parcoursup et CPGE		Fenêtre sur	34
• DNB		• Les partenariats public/privé	
• Meeting FSU pour la Fonction publique		Culture	36
• Commissions paritaires		• Livres/Revue	
• Loi Blanquer		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Orientation		Entretien	40
• Salaires des profs		• Maud Simonet	
• Réforme des retraites : revalorisation ?		Dans la classe	42
• Rapport sur l'éducation prioritaire		• Le quart d'heure lecture	
• Le 20 juin, action des retraités		Rattrapage	43
Éco/social	18	• La journée de solidarité	
• Logement social		International	44
• La qualité de vie au travail		• Après les élections européennes	
• Silicon Valley : entretien avec Fabien Benoit		• Congrès de l'Internationale de l'éducation	
Dossier	21	• Centenaire de l'OIT	
• La jeunesse et les loisirs : quel temps libre après l'école ?		Droits et libertés	46
Métier	28	• Loi de bioéthique et PMA	
• Programmes de Terminale		• Fin de vie	
• BTS : certification privée		Cahier spécial festivals	47
• Circulaire de rentrée « école inclusive »			
• AESH			



© Citizen59 / Flickr.com

Sauver le bien commun

Et si, par une sorte de ruse dont on sait depuis Hegel que l'histoire est friande, les institutions de la V^e République permettaient « *le retour à la Nation des grands moyens de production* » que le CNR appelait de ses vœux ? Bien sûr, la masse des salariés ne croit plus au mérite intrinsèque des privatisations – si d'ailleurs ils y ont jamais cru. Cette fable que l'ultralibéralisme triomphant des années 1980 a tenté d'imposer au corps social par les multiples canaux de propagande à sa disposition a fait long feu. Mais il n'empêche ! Les gouvernements successifs s'efforcent avec une remarquable constance de brader les derniers pans du secteur nationalisé : après Paribas, Pêchiney et France Télécom, vint en effet le tour des autoroutes et des aéroports... Or, cette roue qui tourne à contre-courant de l'histoire s'est enrayée. Le grain de sable, c'est donc le fameux RIP, inscrit en 2008 dans la Constitution par un législateur convaincu que le recours à ce dispositif serait tout bonnement impossible. Contre toute attente, grâce à l'intervention de 248 parlementaires, la privatisation d'ADP annoncée dans la loi Pacte peut être bloquée. La collecte de signatures s'opposant à cette énième aliénation d'un bien public bat son plein depuis quinze jours. Les citoyens disposent enfin d'un levier leur permettant de donner leur avis sur ces décisions prises jusque-là dans les alcôves du pouvoir. Près de 400 000 d'entre eux se seraient déjà saisis de la question, conscients que l'organisation d'un référendum sur le sort d'ADP permettrait de remettre en cause, au-delà de la cession de cette seule infrastructure, l'ensemble de ces privatisations qui ont tant appauvri la collectivité nationale depuis plus de trente ans. La mobilisation est telle qu'aux dernières nouvelles, le gouvernement envisagerait de lâcher l'éponge. On en viendrait presque à le comprendre...

23-26
mai

Extrême droit dans le mur
Élections pour l'Union européenne.

24
mai

Leave me this way. Theresa May, Première ministre du Royaume-Uni, annonce sa démission de la tête du Parti conservateur.

25
mai

Le triomphe des cloportes. *Parasite* de Bong Joon-ho obtient la Palme d'or à l'unanimité du jury du Festival de Cannes.

7
juin/juil.

Les grandes bleues
Coupe du monde féminine de football en France.

9
juin

Par la racine
Le chêne symbole de l'amitié Trump-Macron est mort.

10
juin

Perdre le Nord. Le demi-frère de Kim Jong-un était un informateur de la CIA, selon la presse.

12
juin

Faites entrer « l'accusé ». Estrosi voit en Sarkozy un « *juge de paix* » pour les Républicains.

13
juin

Du plomb dans l'aile. Loiseau renonce à briguer la tête du groupe centriste au Parlement européen.

13
juin

Mujer contra mujer... L'Équateur devient le 28^e pays au monde à légaliser le mariage homosexuel.

14
juin

Helvétès on the ground
Grève féministe en Suisse.

17
juin

L'épreuve de force
Grève de la surveillance du premier jour du baccalauréat.

17
juin

Les gilets (rient) jaune. Le gouvernement a entendu « *le message d'exaspération fiscale* » : la taxe d'habitation pour les ménages les plus aisés sera supprimée entre 2021 et 2023...

18
juin

Entendu
Sarkozy sera bien jugé dans l'affaire des « écoutes ».

18
juin

Non faussée et libre comme l'air
Au Bourget, Airbus s'impose face à Boeing.

19
juin

Débandade
Les trois bandes d'Adidas ne sont pas une marque, dit l'UE.

24
juin

De Turc à Maure
L'opposition turque inflige un camouflet à Erdogan à Istanbul.

25
juin

For money can't buy me... Les États-Unis dévoilent un « *plan de paix* » au Proche-Orient qui contourne le droit des Palestiniens à un État contre 43 milliards d'euros d'investissement.

26
juin

Le torchon brûle. Les pompiers en grève tout l'été pour dénoncer le manque de moyens.

26
juin

Dr Strangelove
D. Trump menace l'Iran d'une attaque « *destructrice* » après que Rohani l'a traité « *d'attardé mental* ».

27
juin

Trop chaud pour travailler
Report du brevet des collègues pour cause de canicule.

BILLET D'HUMEUR

À bon entendeur...

La jeunesse, dont on connaît l'insouciance, s'est mobilisée ces derniers mois pour alerter sur l'urgence climatique. Elle a par ailleurs massivement voté pour les partis écologistes lors des élections européennes, au grand dam d'un pouvoir bienveillant qui, par souci de pédagogie, lui avait présenté le scrutin comme un duel entre les partisans de l'ouverture et les adeptes du repli sur soi. Heureusement, l'ingratitude des jeunes générations n'a d'égale que la sollicitude que leur porte leur pragmatique ministre. Fin juin, Jean-Michel Blanquer – probablement trop occupé à réformer pour s'en être rendu

compte jusque-là – découvre qu'il fait chaud et décide *illico* de reporter les épreuves du brevet. Brandissant fièrement le principe de précaution, Blanquer a fait le choix courageux de ne mettre personne en danger. Seuls les esprits grincheux et les mauvais plaisants rétorqueront au ministre que le gouvernement dont il est membre ferait bien d'appliquer d'avantage le principe de précaution en matière de dérèglement climatique et d'écouter plus attentivement les élèves quand ils affirment, dans la rue et dans les urnes, que, décidément, il fait trop chaud. ■

Jean-François Claudon

EN JUILLET-AOÛT...

Sea, SNES and sun !

HOMME URBAIN Juin 2019

MODE HOMME ÉTÉ 2019 : LES SUPER-SHORTS

Dans leurs collections pour homme du printemps-été 2019, beaucoup de marques proposent des shorts très courts, notamment les marques de luxe. C'est l'une des grandes tendances mode actuelle. Depuis quelques années, les shorts raccourcissent et s'approchent de la taille mini qu'ils avaient de la fin des années 1960 au début des années 1980. Plus les marques sont luxueuses et créatives, plus leurs shorts sont courts. [...]

Après le vent de liberté post-Mai 68, à partir des années 1990, le puritanisme, notamment américain, a influencé la mode. Les shorts ont lentement rallongé jusqu'au genou, puis sous le genou, puis jusqu'au mollet avec les horribles pantacourts de la fin des années 1990. La mode est un constant balancier, et bien que le puritanisme soit toujours là, les shorts raccourcissent depuis 20 ans, même si une grande partie de la population masculine reste réticente et se tourne toujours vers des shorts longs. Pourquoi ? La « culotte courte », vêtement autrefois réservé aux garçons, est aujourd'hui considérée comme féminin et certains hommes ont pour cette raison peur d'en porter.

COSMOPOLITAN Juin 2019

LES IMPRIMÉS, MODE TENDANCE PRINTEMPS-ÉTÉ 2019

C'est, certainement, l'imprimé de la saison : la fleur est PARTOUT. Maxi, mini, multi ou tropicale. Sur les pantalons, sur les robes, sur les vestes de mi-saison, le *flower power*, c'est le leitmotiv du printemps-été. Celui qui nous invite pour un voyage au Mexique par exemple. On adore.

franceinfo 19 juin 2019

Des photos d'Américains tirées de banques d'images ont-elles été utilisées pour illustrer le Service national universel ?

par Benoît Zagdoun

Les clichés illustrant le SNU, tout juste lancé par le gouvernement, sont bien des photos de stock. Le cabinet du secrétaire d'État en charge du projet explique qu'il ne disposait pas encore de photos de jeunes volontaires. Un adolescent en pantalon bleu marine et tee-shirt blanc regarde l'objectif, tout sourire. Les mains gantées de jaune, il ramasse avec d'autres des détritrus qui jonchent une pelouse. Sacs sur le dos, une jeune femme et un jeune homme courent sur une piste sablonneuse dans un paysage escarpé. Ces deux photos illustrent le site internet du tout nouveau Service national universel.

Comme l'a repéré le journaliste Mickaël Correia sur son compte Twitter, mardi 18 juin, les deux clichés ne représentent pas des adolescents volontaires participant à l'expérimentation du SNU, lancé par le gouvernement dimanche dernier. Ces clichés sont en réalité tirés de banques d'images. La première peut être achetée pour neuf euros sur le site iStock de l'agence Getty Images. Les mots-clés associés à la photo indiquent qu'elle a été prise en Ukraine. La seconde image est disponible sur Shutterstock. Elle illustre un trail dans le Grand Canyon, aux États-Unis.



LA DÉPÊCHE 9 juin 2019

UNE DE CES CHANSONS VA DEVENIR LE TUBE DE L'ÉTÉ 2019

Chaque été, depuis *La Lambada* en 1989, la question revient : quel sera le tube de l'été ? Et il y en a eu depuis 30 ans : la *Macarena*, *Soca Dance*, *Yakalelo*, *Aserejé*, *Chihuahua* ou *Dragostea din tei*. Des morceaux, souvent légers et entraînants, destinés à mettre l'ambiance pendant les vacances. Depuis quelques années maintenant, il n'y a plus un, mais plusieurs tubes de l'été. En 2010, *Waka Waka* de Shakira, *Alors on danse* de Stromae ou *Je veux* de Zaz ont eu en même temps beaucoup de succès. Même chose en 2014 avec *Color Gitano* de Kendji Girac, *Magic in the Air* de Magic System ou *Chandelier* de Sia. En 2017, retour en arrière. Un tube écrase tout sur son passage : *Despacito*. Une chanson de l'été, venue de Porto Rico, interprétée par Luis Fonsi et Daddy Yankee.

Le Monde Juin 2019

STAGES ENFANTS PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ 2019 À NEUILLY-SUR-SEINE

- Couture (dès 8 ans) : quatre jours : 220 € (fournitures incluses).
- Échecs (dès 6 ans) : quatre jours : 160 € ; trois jours : 135 € ; deux jours : 100 € ; stage d'une journée : 55 € ; quatre demi-journées : 100 €.
- Arts plastiques (dès 6 ans) : quatre jours : 220 €.
- Sciences (dès 8 ans) : quatre après-midi : 160 €.
- Comédie musicale (dès 5 ans) : session 1 : *Charlie et la Chocolaterie* ; session 2 : *Enquête Kung Fu le Musical* ; session 3 : *Princesse et Roi Arthur*, 200 € pour quatre jours.
- Art oratoire/Histoire (à partir de 10 ans et +) : Thème : *Espion à la cour de François 1^{er}*. Quatre après-midi : 140 €.

ALORS QUE LE PREMIER MATCH DE FOOTBALL FÉMININ A EU LIEU en 1881 en Angleterre et en 1917 en France, il a fallu attendre 1970 pour que la Fédération Française de Football reconnaisse officiellement sa pratique. En football, comme dans la société, le chemin vers l'égalité n'a rien eu d'un long fleuve tranquille. Marinette Pichon en a fait l'amère expérience tout au long de sa carrière. Critiquée, attaquée, mais obstinée, l'attaquante des Bleues a contribué, par son parcours, à promouvoir son football.

La force tranquille d'une pionnière

Avant de devenir l'attaquante vedette de l'équipe de France avec ses quatre-vingt-un buts inscrits – toujours le record – en 112 sélections, Marinette Pichon a d'abord dû lutter contre les attaques. D'abord celles de son père. Elle le raconte dans un livre poignant, *Ne jamais rien lâcher*, un témoignage glaçant sur ses premières années. Car avec sa mère et sa sœur, elle subit la violence et les insultes de son père alcoolique. « *Lorsqu'il rentrait à la maison, qu'il était à un taux d'alcoolémie hyper élevé, il devenait un démon* ». Entre « insultes » et « violences physiques », elle se réfugie dans le sport et plus particulièrement le football. Elle commence à le pratiquer à l'âge de 5 ans et essaie d'oublier son contexte familial difficile. Mais inlassablement les attaques fusent au retour de l'entraînement ou des matches. « *Quand je rentrais de mes matches, que j'avais marqué quatre ou cinq buts, mon abruti de père me disait : "Ça ne fait pas de toi quelqu'un de bien". Ou tu es "une merde", "une conne"* ». Un père, condamné à dix ans de réclusion au début des années 2000, pour avoir agressé sexuellement la grand-mère de la footballeuse. Cette enfance difficile va lui donner cette force de caractère qui lui permettra de « *viser toujours plus haut* ».

Dans sa vie, elle devra lutter contre d'autres attaques. Les préjugés et les remarques sexistes et homophobes vont ainsi jalonner son parcours footballistique. Pas facile de débiter dans un sport exclusivement masculin, de surcroît dans une petite commune de Champagne-Ardenne, où les filles n'étaient pas forcément les bienvenues dans les clubs de foot. Une balade un mercredi après-midi, des cris d'enfants qui l'attirent et un éducateur qui lui demande si elle veut jouer... Réticente, elle rejoint malgré tout le groupe et elle ne lâchera plus le ballon.



© Astérix et Coliblanza

« Plusieurs fois, j'ai mis le genou à terre, plusieurs fois je suis tombée mais je me suis relevée et j'ai avancé »

Comme le ballon ne la lâchera plus. Elle combattra dès lors les préjugés pour que sa passion pour le football « *dicte (son) destin* ».

Toujours d'attaque

D'attaquée, elle deviendra attaquante. Pourtant, tout aurait pu s'arrêter brutalement. Marinette a 16 ans et arrive à la limite d'âge. « *À cette époque, comme il n'y avait pas de structures propres aux filles, nous nous entraînions avec les garçons. Jusqu'à l'âge de 16 ans, en cadets, dernière catégorie qui autorisait la mixité. Pour moi, c'est fini ! J'ignore qu'il y a pas très très loin de chez moi des clubs avec une section féminine. Heureu-*

sement, mon éducateur va contacter la présidente d'un club féminin. Tout va s'enclencher après ».

Les débuts d'une carrière extraordinaire. Celle d'une pionnière. Première en tout. Première joueuse professionnelle, première à partir jouer à l'étranger, aux États-Unis, dans le plus grand championnat de l'époque, recordwoman de buts en bleue, plusieurs fois meilleure buteuse de la Division 1, meilleure joueuse de la Women's United Soccer Association (WUSA), elle a tracé la route du football féminin et contribué à populariser le ballon rond chez les filles. La « Frenchie » est même devenue une quasi-idole lors de son passage aux États-Unis, où un burger porte même son nom. Pendant treize ans, Marinette Pichon porte aussi le maillot frappé du coq et, avec Corinne Diacre, l'actuelle sélectionneuse des Bleues, elle est l'une des figures de proue de l'équipe de France féminine, qui commence à pointer son nez dans les compétitions internationales.

Avec un tel parcours et un palmarès aussi bien garni, elle devrait être l'égal d'un Zidane ou d'un Deschamps. Sauf que le football féminin ne se conjugue pas au masculin. Pas de gros contrats financiers, pas de strass et paillettes, pas de médiatisation. À l'époque le sport féminin est le grand absent des programmes télé. Et la reconnaissance pas forcément au rendez-vous. Elle se souvient qu'au début, en équipe de France, les sélectionnées ne touchaient que tout au plus 150 francs. « *J'étais contente, je les prenais ! 150 francs, c'est mes premiers revenus.* » Cela en dit long sur la place du football féminin et sur le peu de moyens consacrés à l'équipe de France. « *Il manquait cette valorisation qu'on retrouve aujourd'hui. Car venir en équipe de France, ça voulait dire manquer à son club, mais manquer aussi des journées de travail* ». Si le football lui permet

d'améliorer son quotidien, il n'est qu'un complément car elle travaille en même temps. Qu'importe, l'attaquante de la sélection nationale (1994-2006) s'épanouit pleinement dans son sport et dans sa carrière.

Une militante aussi

Sur le terrain et dans sa vie de tous les jours, Marinette Pichon est une femme de combat. « Plusieurs fois, j'ai mis le genou à terre, plusieurs fois je suis tombée mais je me suis levée et j'ai avancé. » Elle révèle, « tout naturellement », qu'elle est en couple avec une femme, avec qui elle s'est depuis mariée. « Ça n'a pas été difficile pour moi de déclarer mon homosexualité. J'ai tout simplement répondu à un journaliste. C'était une question d'honnêteté. J'étais avant tout une joueuse de foot, une buteuse, une coéquipière, et c'est tout ce qui m'importait. J'allais pas me faire ennuyer par des casse-bonbons. » Paradoxalement, il est, selon elle, « plus facile d'en faire part dans un vestiaire féminin que masculin. Le foot, c'est la virilité, l'homme dans toute sa splendeur. Chez les femmes, c'est différent, il y a plus de tolérance. Le tabou demeure pour les deux sexes mais l'omerta est plus forte chez les garçons. » Parmi les premières à déclarer ouvertement son homosexualité, elle regrette une certaine « hypocrisie » mais se félicite de voir les choses évoluer. « L'institution réagit. On le voit avec la Ligue de football ou la fédération. Même si on avance encore trop lentement, comme avec la société, les sanctions existent pour tous ceux qui profèrent des insultes homophobes notamment dans les tribunes. » Le chemin est encore long quand on sait qu'un amateur de foot sur trois reconnaît tenir des propos homophobes devant un match.

Libérée, celle qui a mis fin à sa carrière en 2007, se dit aujourd'hui heureuse. « La vie est si courte. » Après tous ces obstacles, toutes ces attaques, elle s'est construite familialement. Elle a eu un enfant avec la femme de sa vie devenant alors la deuxième femme homosexuelle à obtenir un congé parentalité, pour la naissance de son fils, mis au monde par sa compagne. Il est né suite à une PMA en

Belgique. De nouveaux obstacles qu'elle est « fière » d'avoir surmonté. « On peut être heureux en ayant traversé des chemins plus que sinueux », poursuit-elle, insistant sur « cette fierté d'avoir construit une famille avec deux enfants (sa femme était déjà maman d'un premier enfant), un boulot et des rencontres qui me donnent cette énergie ». De l'énergie, Marinette Pichon en a à revendre. À 41 ans, elle a repris ses études au Centre de droit et d'économie du sport de Limoges pour passer un master de manager sportif. Consultante pour différents médias comme les chaînes de télévision France 2 et L'Équipe, elle continue à militer pour le football féminin. Avec la Coupe du monde, elle court de plateau en plateau et répond à de multiples sollicitations. « Depuis le cap fatidique des cent jours avant le début de la compétition, les demandes se sont multipliées. Quinze jours avant son ouverture je recevais quatre demandes d'interview par jour ! »

Sous les projecteurs de la Coupe du monde

Celle qui a marqué l'histoire des Bleues espère que cette Coupe du monde « contribuera à ouvrir les esprits, à effectuer le dernier pas vers une reconnaissance totale du football féminin ». Elle éteint au passage « la polémique du château » qui avait enflé, avec notamment des accusations de sexisme lorsque, installées dans le château, à Clairefontaine, centre d'entraînement de l'équipe de France, les filles avaient dû laisser leur place à leurs homologues masculins. « Il s'agit juste d'une question de statut. Les Bleus sont double champions du monde, il est tout à fait normal qu'ils récupèrent leur lieu de rassemblement. Ça ne me choque pas plus que cela. »

Elle mesure néanmoins tout le chemin parcouru, évoquant la bienveillance qui désormais accompagne les petites filles qui veulent aujourd'hui pratiquer le football. « On n'effacera pas du jour au lendemain des stéréo-



types du style "alors l'amorti de la poitrine, c'est facile", mais les mentalités changent » explique celle qui a apporté sa pierre à l'édifice en créant un Football Académie pour promouvoir la pratique des filles.

Le football féminin est aussi devenu professionnel. La retraitée la plus célèbre du football féminin avait découvert ce statut professionnel sur la fin de sa carrière lors de son passage aux États-Unis, aujourd'hui plusieurs clubs français disposent de ce même statut et brillent sur la scène européenne comme Lyon, vainqueur de la Ligue des Champions ou encore le Paris-Saint-Germain. « Des présidents

« On peut être heureux en ayant traversé des chemins plus que sinueux »

ont fait beaucoup d'efforts, versent des salaires conséquents, attirent de grandes joueuses étrangères qui braquent les projecteurs sur notre championnat et donc notre football. Les médias retransmettent de plus en plus de matches, tout cela contribue à sa promotion. » Le regard a « complètement changé et les résultats de l'équipe de France aident beaucoup avec des Bleues qui fédèrent vraiment ». L'engouement des premières rencontres de cette Coupe du monde renforce ce sentiment. « Il faut qu'on arrive à toucher tous les publics et à susciter des vocations. On attend plus de 2,5 % d'augmentation des licenciées, c'est conséquent ! Mais il faut des infrastructures et un encadrement pour accueillir toutes ces jeunes filles. Le plus dangereux serait qu'après cette coupe le soufflé retombe aussi vite. »

En attendant, elle va abandonner son poste au conseil départemental de l'Essonne et devenir la première française à entraîner à l'étranger. Après la Coupe du monde, elle s'envolera vers le Canada pour prendre les destinées du club de Lac Saint-Louis. La marque d'une pionnière. ■

REPÈRES DE CARRIÈRE

- ▶ Marinette Pichon est née le 26 novembre 1975, à Bar-sur-Aube.
- ▶ Après avoir fait ses débuts à l'AS Brienne, elle part à Saint-Memmie, club avec lequel elle accède à la D1 en 1995. Elle connaît deux expériences aux États-Unis, à Philadelphie et dans le New Jersey, avant de s'engager à Juvisy en 2004 pour y terminer sa carrière trois ans plus tard.
- ▶ En 2005, elle termine meilleure buteuse de Ligue 1 en inscrivant un record de 38 buts.
- ▶ Elle a été sacrée championne de France en 2006 avec Juvisy, une année après avoir remporté le Challenge de France (ancêtre de la Coupe de France) avec ce même club.
- ▶ Elle fut quatre fois meilleure buteuse de la D1 (2001, 2002, 2005 et 2006).
- ▶ En 2011, elle est recrutée comme consultante par France Télévisions.
- ▶ Elle compte 112 sélections en équipe de France A et 81 buts.
- ▶ En 2018, elle reçoit le « Out d'or de la personnalité sportive », décerné par l'AJL, pour avoir été l'une des premières sportives françaises de haut niveau à avoir fait son coming out, qu'elle évoque dans *Ne jamais rien lâcher*, son autobiographie publiée la même année.

Portrait réalisé par Thierry Pétraut

L'HEURE EST GRAVE NE RIEN LÂCHER POUR ÊTRE ENTENDU

Après des actions de grève, des démissions collectives de la charge de professeur principal, des réunions publiques et des tracts à destination des parents d'élèves, les enseignants de lycée n'ont pas baissé les bras devant le mutisme dont fait preuve le ministre : le moment emblématique des examens, surveillance et correction du bac, intervient à l'issue d'une mobilisation continue au cours de l'année. Il a logiquement donné lieu à l'expression du refus des réformes imposées.

Le ministre de l'Éducation doit vivre dans un monde isolé de l'extérieur, protégé des bruits de la contestation car la situation exceptionnelle de mobilisation de cette année ne perturbe pas sa communication lénifiante sur l'adhésion à ses réformes. Cela fait pourtant des mois que le secteur de l'Éducation fait entendre sa voix, que parents d'élèves comme organisations lycéennes expriment leurs inquiétudes, voire leur mécontentement... Rien n'y fait. J.-M. Blanquer persiste à nier l'importance des actions et joue la carte du passage en force. Mis à part quelques concessions comme la suppression dans la loi de l'article sur les EPLESF, le ministre maintient le cap de réformes qui vont à l'encontre de la nécessaire démocratisation du système scolaire et dégradent encore davantage les conditions de travail des personnels.

Force de la mobilisation

Les commentateurs affûtés ont cependant remarqué que l'appel à la grève le premier



jour des surveillances du baccalauréat a contraint le ministre à devoir justifier ses réformes et à multiplier les opérations de communication.

La rhétorique du ministre n'a cependant trompé personne et la tentative convenue d'opposer parents et lycéens aux enseignants

a échoué. Le 17 juin a vu une majorité de centres d'examen perturbés, des collègues parfois non syndiqués en grève, une administration usant de tous les recours pour trouver des surveillants, dans des conditions souvent discutables.

Le message selon lequel ce sont les enseignants qui défendent le bac, un vrai bac national ouvrant l'accès à l'enseignement supérieur, ce message a été relayé et la responsabilité du ministre en cas de problème des épreuves établie. J.-M. Blanquer n'en confirme pas moins son refus de recevoir le SNES-FSU, et il poursuit sa politique inégalitaire et autoritaire.

Actions collectives

Les collègues dans plusieurs académies ont décidé des suites à cette action et des assemblées générales ont voté la rétention des notes, la reconduction de la grève...

Le SNES-FSU les soutient, a fourni des outils sur les précautions à prendre pour éviter de lourdes sanctions et a voté un nouveau temps fort de mobilisation le 1^{er} juillet, premier jour de surveillance des épreuves du brevet des collèges. Les personnels en collège, en grève déjà pour certains le 17, savent particulièrement, avant même que de nouvelles mesures aggravent les choses, quelles nuisances produisent un mode de gestion autoritaire et des prescriptions antinomiques avec la qualité du métier. Le 1^{er} permettra donc l'expression du mécontentement de tous face à la lourdeur des effectifs, la faiblesse des salaires, les attaques contre les disciplines et les conditions de travail, les cinq jours de formation continue imposés pendant les vacances. ■

Frédérique Rolet

RÉTENTION DE NOTES

Grèves, motions d'assemblées générales, rétention des notes... le SNES-FSU soutient ces initiatives autour du baccalauréat et du DNB, un préavis de grève court sur toute la période. Le SNES appelle les collègues réunis en jury le 4 juillet à s'exprimer collectivement. Pour sa part, il s'adressera solennellement au ministre le 5 juillet, jour de proclamation des résultats, ministre qui à ce jour n'a répondu à aucune des demandes d'audience effectuées dans le cadre de la mobilisation.

Les actions de rétention de notes sont efficaces si elles sont massives. Elle peuvent conduire à des rétorsions, mais le risque sera d'autant plus faible que l'action implique une majorité des correcteurs.

Ces précisions ne visent pas à brider l'action mais à ce que les décisions soient prises en connaissance de cause et que les adhérents soient en mesure de répondre aux questions posées. N'hésitez pas à contacter votre section académique.



PARIS



BOULOGNE-SUR-MER



CAMBRAI



PARIS



DIJON



LILLE



PARIS



SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

À LA RENTRÉE

D'ores et déjà, le SNES-FSU incite à préparer la rentrée en refusant d'être professeur principal et de se voir imposer une deuxième HSA.

Il appelle l'ensemble des personnels à se réunir en assemblées générales dès le jour de la prérentrée. Cela doit permettre d'établir la réalité des conditions de rentrée et de préparer une action nationale d'ampleur en septembre.



NIORT



RENNES



ALBI



TOULOUSE

CALENDRIER DU BAC : POUR CHAQUE SOLUTION, DES PROBLÈMES !

Coincé entre les exigences du calendrier de Parcoursup et l'affichage d'une réforme du bac qui se voulait simplificatrice, le ministère continue de réfléchir au calendrier du futur baccalauréat.

Afin de concilier des enjeux contradictoires, on assiste à la course à l'invention d'une nouvelle règle à chaque fois que la précédente pose problème. Lors d'une audience le 12 juin dernier, le ministère admet qu'il pourrait renvoyer en juin toutes les épreuves terminales, spécialités comprises, et maintenir les épreuves communes au second trimestre. Il pourrait... mais ce n'est pas ce qu'il va faire !

Un calendrier intenable

Pour intégrer les résultats des épreuves de spécialités dans Parcoursup, il faut impérativement placer celles-ci en mars, le tout organisé en une session de six jours, avec une discipline par demi-journée. Les cours seraient donc suspendus dans les centres d'examens mais les établissements ne fermeraient pas et, par exemple, les élèves de Seconde et de Première pourraient dans la même période bénéficier « d'actions autour de l'orientation » (*sic*). Afin de prévenir les difficultés à boucler des programmes en

février, et maintenir l'attention des élèves après les épreuves, le ministère envisage la possibilité de définir les éléments exigibles à l'écrit, le reste pouvant être évalué dans le cadre du grand oral, en fin d'année. Dans cette perspective, les épreuves communes de contrôle continu de Terminale seraient reportées et organisées localement en juin, à peu près en même temps que celles de Première. Un tiers de l'année à passer les examens en Terminale, voilà un beau progrès !

Pas de cadrage

Il n'y aura aucun cadrage définissant les périodes pour les épreuves communes mais seulement une date limite de remontée des notes pour garantir l'harmonisation au niveau académique. D'ailleurs, ces épreuves locales n'auraient pas particulièrement vocation à prendre la forme de « sessions », puisqu'elles peuvent, par leur format de deux heures, avoir lieu sur les plages ordinaires de cours. Telles que décrites, les épreuves communes ressemblent de plus en plus à la généralisation des

PAS DE VACANCES POUR PARCOURSUP !

Suspendue pendant les épreuves du bac, la phase principale de Parcoursup se poursuit avec deux nouveaux dispositifs supposés améliorer le processus d'affectation. Les candidats sans proposition ou ayant conservé des vœux en attente, ont obligation de confirmer leurs choix sous peine de radiation, lors de deux points d'étapes, du 25 au 27 juin, puis du 6 au 8 juillet. Un « répondeur automatique » ouvre maintenant la possibilité de hiérarchiser les vœux en attente. Tous les candidats sans proposition d'admission peuvent aussi formuler de nouveaux vœux dans le cadre de la phase complémentaire du 25 juin au 14 septembre.

Épreuves en cours d'année (ECA) déjà en vigueur pour les langues vivantes ou bien à des sortes de Contrôles continus en cours de formation (CCF), dont les modalités constituent actuellement un puissant agent de désorganisation des enseignements. Quant à la dématérialisation des corrections censée permettre le « brassage » des copies entre plusieurs établissements, on aimerait comprendre comment cela serait possible quand chaque établissement organisera les épreuves à la date qu'il souhaite. Improvisation ou réaction bureaucratique classique, consistant à répondre aux problèmes posés par des règles absurdes en inventant de nouvelles règles encore plus absurdes ? Provocation ou méconnaissance complète du terrain ? Les paris sont ouverts mais on connaît déjà deux grands perdants : le diplôme national du baccalauréat désormais réduit à une forme d'examen local de fin d'études et les élèves. ■ C. G.



LE BAC BLANQUER : L'ÉVALUATION PERMANENTE

	NOV./DÉC.	JANVIER	FÉVR./MARS	MARS	MAI-JUIN		
DE LA PREMIÈRE...	Bulletins du premier trimestre	1 ^{re} session d'épreuves communes de contrôle continu (E3C) : hist.-géo, LVA, LVB, maths (voie technologique)	Bulletins du second trimestre	VACANCES DE PRINTEMPS	Bulletins du troisième trimestre	2 ^e session d'épreuves communes de contrôle continu (E3C) : hist.-géo, LVA, LVB, enseignement scientifique (voie générale) ou maths (voie technologique), spécialité abandonnée	Épreuves anticipées de français (EAF)
... À LA TERMINALE	Bulletins du premier trimestre		Bulletins du second trimestre		Session d'épreuves de spécialités (six jours, cours annulés pour tous)	Bulletins du troisième trimestre	3 ^e session d'épreuves communes de contrôle continu (E3C) : EPS, hist.-géo, enseignement scientifique (voie générale) et maths (voie techno), LVA, LVB

SPÉCIALITÉS AU LYCÉE ET CPGE LE CHOIX SOUS CONTRAINTE

Le ministère a beau redoubler d'efforts pour promouvoir la « liberté de choix » comme argument de vente de la réforme du lycée, les faits sont têtus.

L'échafaudage de la future voie générale, articulant tronc commun et spécialités, ne tient pas au regard des attendus de l'enseignement supérieur et des classes préparatoires aux grandes écoles en particulier. Les attendus des CPGE récemment publiés par le ministère de l'Éducation nationale traduisent en clair l'obligation de faire le « bon » choix de parcours en fin de Seconde pour envisager de poursuivre en CPGE.

Le désaveu

Initialement, le ministère pensait pouvoir présenter un projet qui adapterait les CPGE à la réforme du lycée. Afin de faire durer cette fiction du libre choix des parcours, le ministère proposait dans la filière scientifique une remise à niveau en mathématiques ou en physique-chimie pour ceux qui n'auraient pas suivi la spécialité en Terminale, qu'il envisageait de financer en ponctionnant sur la dotation des heures de colle. Qui pouvait croire que les 6 heures hebdomadaires perdues sur toute l'année de Terminale pouvaient être rattrapées en quelques semaines ?

En laissant se reconstituer des parcours clairement identifiés au lycée, le ministère recon-



naît, sous la pression du SNES-FSU et des associations de spécialistes, la nécessité de la cohérence des parcours d'enseignements... Sur le modèle de séries !

Les spécialités seront des « attendus »

Les mathématiques, en spécialité ou en option en Terminale, sont affichées comme « incontournables » pour les CPGE scientifiques, économiques et lettres-sciences sociales. L'an-

nonce de la création d'une nouvelle voie Mathématique-physique-informatique (MPI), voulue dans la continuité de la nouvelle spécialité de lycée Numérique et sciences informatiques (NSI), témoigne aussi en creux du renoncement ministériel.

La première sélection pour intégrer une CPGE se fera donc en fin de Seconde, dans le choix des spécialités pour la Première. ■

Claire Guéville, Julien Luis

DNB : ENCORE UNE RÉFORME ?

Tissant sa toile médiatique, le ministre relie le Service national universel et le futur grand oral du baccalauréat à l'annonce d'une énième réforme du DNB.

Le DNB est un examen protéiforme qui varie régulièrement depuis plus de dix ans. En 2011, sont introduits l'oral d'histoire des arts (HDA) et l'usine à gaz du Livret personnel de compétences (LPC). En 2016, l'oral modifié porte sur un EPI ou un parcours, et évalue la forme au détriment des contenus. Le LPC est remplacé par un bilan de fin de cycle illisible. À l'examen terminal restructuré en deux pôles, scientifique et littéraire, est ajoutée une nouvelle épreuve scientifique et technologique portant sur trois disciplines.

Donner du sens au DNB

En 2017, l'occasion de redonner sens au DNB en le simplifiant est manquée : il se met en place un vague rééquilibrage du barème entre bilan de cycle et épreuves écrites ainsi qu'un morcellement des épreuves en quatre parties, avec des coeffi-

cients hiérarchisés et une réintroduction de l'HDA à l'oral. Aujourd'hui, le ministre considère que le DNB est trop lourd, mais qu'entend-il par là ? Souhaite-t-il réduire les écrits aux « savoirs fondamentaux » et enlever une partie des épreuves terminales ? Supprimer le bilan de cycle ? Il annonce plus de place pour l'oral sur le modèle du futur baccalauréat. Or, ce type d'épreuve organisé localement (nature des sujets choisis, barème, rémunération de jurys internes à l'établissement) est le plus inéquitable. Enfin, il promet de mieux prendre en compte l'engagement civique des élèves. Belle ambition, mais à un âge où l'on se cherche, faudra-t-il dévaloriser les élèves qui ne parviennent pas à s'investir ? Plutôt qu'un oral supplémentaire ou une note au « mérite » extrascolaire, le SNES-FSU demandera la remise à plat du DNB pour le recentrer sur l'évaluation des apprentissages. Pour cela, il



demandera l'abandon des bilans de fin de cycle pour une évaluation de toutes les disciplines soit en contrôle continu soit en épreuve terminale. ■

Anne-Sophie Legrand

UN MEETING POUR PENSER L'AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Prenant le contre-pied du travail de sape entrepris par le gouvernement avec son projet de loi dit de « transformation », la FSU organisait le 12 juin à la Maison de la Chimie à Paris un événement pour promouvoir la Fonction publique.

Ce sont deux cents personnes qui ont ainsi pu échanger avec Marylise Lebranchu, ancienne ministre de la Fonction publique, Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction publique et à l'origine de la refondation du statut en 1983, et Daniel Guiraud, maire des Lilas. Difficile de résumer en quelques mots trois heures d'interventions d'une grande richesse : d'où le vif intérêt qu'il y a à visionner l'intégralité du meeting ici <https://vimeo.com/341956268>.

Propositions et revendications

Anicet Le Pors, en appelle solennellement à ce que le camp des citoyens et des militants s'accapare ce qui est abandonné par le gouvernement, à savoir l'Histoire : il s'agit de se réapproprier les concepts qui ont conduit à la naissance du statut, la pensée rationnelle sur les besoins de la société, et enfin l'éthique républicaine. Marylise Lebranchu explique

que le projet de loi aggrave les risques de conflits d'intérêts et de pantouflage, avec des cadres qui viendront faire quelques contrats dans la Fonction publique pour remplir leur carnet d'adresses avant de faire prospérer leur intérêt dans le privé (et réciproque-

ment), alors que c'est précisément ce que parvient à éviter le statut. Enfin, Daniel Guiraud fustige le prétendu dépoussiérage du statut qui revient en fait à la logique libérale de transfert au privé des missions de service public. La dégradation du service public, rappelée par des responsables du collectif de défense des hôpitaux ou de Convergence des services publics est durement ressentie, notam-



ment dans les territoires ruraux et enclavés. Le meeting se terminait sur l'idée que la bataille pour une Fonction publique confortée peut être gagnée si nous parvenons à convaincre qu'il s'agit d'un combat de société majeur. Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, concluait la matinée en diffusant un appel à la défense de la Fonction publique. ■

Benoît Teste

COMMISSIONS PARITAIRES : ON Y TIENT !

L'ouverture des commissions paritaires d'affectation (FPMA) des enseignants du second degré, CPE et Psy-ÉN est chaque année en juin un moment intense et solennel dans les rectorats.

Cette cérémonie, durant souvent plus d'une heure, présidée par le recteur, permet aux élus du personnel de faire entendre avec des déclarations préalables soigneusement préparées, la voix de la profession sur les sujets les plus saillants du moment. Les atteintes au paritarisme portées par la loi Fonction publique étaient évidemment cette fois dans toutes les têtes puisque ces commissions paritaires d'affectation, comme

les CAPA pour les promotions, pourraient être les dernières réunies.

Déclaration unitaire offensive

À Rennes, une intersyndicale SNES, SNEP et SNUEP-FSU, CGT, SUD et SNALC, celle-là même engagée dans la grève le premier jour des surveillances du bac et du DNB, a pris l'initiative d'une déclaration commune – FO et la CFDT n'ont pas voulu s'inscrire dans

scotchée, réduits au silence. La gravité et la froideur de l'instant ont impressionné l'administration et plusieurs membres n'ont pas caché une forme discrète d'assentiment.

Des résistances inédites et diverses

Partout, les recteurs ont vécu cette année des ouvertures de FPMA inédites (distribution collective de brochures SNES-FSU sur la construction du paritarisme dans la Fonction publique depuis la Libération sous l'impulsion du Conseil national de la Résistance, code vestimentaire identique allant du noir au t-shirt revendicatif...), preuve d'une résistance syndicale autant imaginative que déterminée. Ces actions ont sans nul doute accéléré des prises de conscience dans les rectorats où la suppression annoncée des commissions paritaires, synonymes de gestion transparente, rigoureuse et collective des carrières, pourrait exposer les agents administratifs aux procédures contentieuses individuelles, bien éloignées d'une relation accueillante et sereine entre collègues fonctionnaires. ■

Gwenaël Le Paih



SYLLEPSE

ÉDITIONS

1989-2019

30 ans de livres

pour aller plus loin que l'impossible



30 euros / 808 p.
epub / 15 euros



23 euros / 308 p.
epub / 13,99 euros

www.syllepse.net



25 euros / 208 p.
120 photos / novembre 2019



12 euros / 184 p.
190 "perruques"

LOI BLANQUER PAS MIEUX APRÈS DÉPUTÉS ET SÉNATEURS

Suppression des établissements des savoirs fondamentaux et confirmation du statut dérogatoire des CPE et Psy-ÉN, ces avancées ne font pas du texte une loi progressiste.



© Pascal Van / Flickr.com

Après la commission mixte paritaire, l'adoption de la loi par les parlementaires début juillet n'est plus qu'une question de forme. Seront donc instaurés :

- la mise au pas des personnels (article 1) ;
- la scolarité obligatoire à 3 ans et donc le financement des maternelles privées sous contrat ;
- une fallacieuse obligation de formation jusqu'à 18 ans (un jeune en recherche d'emploi est réputé en formation) ;

- des CDD de trois ans pour les AESH (mais une précarité maintenue à six ans) ;
- les établissements internationaux ;
- la possibilité d'expérimenter sans respecter les obligations réglementaires de service ;
- le remplacement de l'indépendant Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) par un Conseil d'évaluation de l'école à la botte du gouvernement ;
- la substitution aux Écoles supérieures des

Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;

- l'obligation de formation continue pour les enseignants, que le ministre a déjà renforcée en prévoyant qu'elle pourrait être imposée pendant les congés scolaires.

Une loi réactionnaire

Petite avancée, les élèves scolarisés dans les ULIS seront dorénavant comptés dans les effectifs de l'établissement d'accueil, et les volontés punitives de la droite dure ne sont pas passées (suppression des allocations familiales, règles pour l'accompagnement des sorties scolaires). Mais n'ont pas été retenus non plus les amendements progressistes qui proposaient de supprimer l'article 1, d'améliorer les conditions de l'inclusion, de la mixité sociale, de la scolarité à 18 ans, de maintenir le CNESCO... Rien n'y a fait. Bien mal nommée que cette loi, qui donne des instruments pouvant renforcer les inégalités sociales et territoriales plutôt que de lutter contre, tout en malmenant les personnels. ■

Valérie Sipahimalani

ORIENTATION : OUTIL DE TRI SOCIAL ?

Le ministre a présenté aux organisations syndicales, le 26 juin, le rapport « refonder l'orientation, un enjeu État-Régions ». Les préconisations ne répondent aucunement aux objectifs d'amélioration de l'orientation des jeunes, d'égalité territoriale ni même d'une meilleure mixité des filières de formation, pourtant affichés par le ministre.

L'information à l'orientation, aux métiers et aux filières transférée aux Régions ne sera plus impartiale, d'autant que l'ONISEP, organisme national garant de cette information nationale et objective, est démantelé et privé de la quasi-totalité de ses personnels. Le rapport prévoit la réduction drastique du nombre de CIO, privant ainsi de nombreux jeunes d'un lieu d'accueil ouvert à tous.

Dilution des missions

Les Psy-ÉN EDO seraient affectés dans quelques lycées, « têtes de réseau ». Leurs missions seraient limitées à l'ingénierie en orientation, faisant d'eux des personnels chargés de la mise en œuvre des actions d'orientation, y compris celles des Régions, sous le contrôle des chefs d'établissement. Ce rapport fait fi de la dimension psychologique du développement et du rapport aux

apprentissages dans la construction du projet personnel des élèves et des étudiants. Enfin, il propose la création d'une certification pour les professeurs et d'une habilitation pour les CPE afin qu'ils deviennent les référents orientation dans leurs établissements en lien avec les Régions, en lieu et place des Psy-ÉN, alourdissant leur charge de travail d'autant.

Les préconisations de ce rapport développent une vision étriquée et utilitariste de l'orientation, la réduisant à un outil pour trier les élèves dès le collège dans les filières et les formations en fonction des besoins en emploi et de la demande institutionnelle. Ce n'est pas cette conception que la FSU défend. Au contraire, l'École doit favoriser l'émancipation de tous les élèves par une culture commune et une formation diplômante qui correspondent à leurs aspirations scolaires et



© Gustave Deghliage / Flickr.fr

leurs choix d'orientation professionnels. L'Éducation nationale doit se donner les moyens de la réussite de tous les jeunes. ■

Xavier Marand

Les éditions ADAPT (Association pour le développement d'auxiliaires pédagogiques et technologies d'enseignement), association créée par le SNES, s'adressent tout particulièrement aux enseignants. L'histoire des sciences est à la portée de tous. Elle permet de connaître une autre discipline ou de voir la sienne autrement. Consultez le site : www.adapt.snes.edu

Almanach de la Biologie

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sans jamais oser le demander : réponses en 140 fiches. L'auteur vous invite à aller à la rencontre des savants et des découvertes



qui ont permis de construire la biologie moderne, moléculaire et évolutionniste. Adultes toutes disciplines et lycéens.

► Michel Rousselet, coédition ADAPT-Vuibert, 2011, 186 p., 25 €

Almanach de l'univers

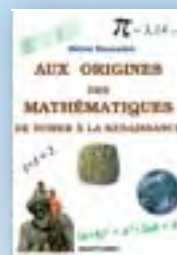
Du même auteur que l'*Almanach de la Biologie*, c'est une fresque sur les découvertes que l'homme a faites sur le ciel et par conséquent sur la Terre. L'ouvrage est lisible par des lycéens.



► Michel Rousselet, coédition ADAPT-Vuibert, 2013, 186 p., 25 €

Aux origines des mathématiques De Sumer à la Renaissance

Accessible dès le collège, ce livre intéressera les passionné.e.s d'histoire ou de sciences. Chacune des soixante-dix fiches qui le composent comprend des documents et des exercices corrigés.



► Michel Rousselet, ADAPT, 2018, 180 p. 28 €

Brève histoire de l'anatomie



Les progrès de la médecine furent souvent freinés par une trop faible connaissance du corps. Vésale d'une manière remarquable exposa le corps de l'homme.

► Paul Malziak, ADAPT, 2018, 208 p., 20 €

Alexandre de Humboldt Le dernier savant universel



Une remarquable synthèse sur un homme d'exception qui fit de sa vie une « pérégrination poétique ». En suivant la longue vie de ce « savant universel » on découvrira derrière l'homme de science, un homme engagé contre l'esclavage, un philosophe, un poète et un pédagogue. Pour historiens, géographes, naturalistes.

► Mireille Gayet, préface de Philippe Taquet, 1^{er} tirage : août 2006, nouveau tirage : février 2013, 416 p., 35 €

L'image du monde Des Babyloniens à Newton



Comment avons-nous appris que la Terre est ronde ? Que tournant sur elle-même, elle voyage autour du soleil à une vitesse vertigineuse ? L'aventure contée ici montre des savants se débattant entre science et croyance.

► Joëlle Fontaine, Arkan Simaan, ADAPT, 2014, 19 €

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom : Adresse :
Code postal [][][][][] Ville : Courriel : @

Titres	Quantité	Tarifs	Total	Titres	Quantité	Tarifs	Total
<input type="checkbox"/> Almanach de la Biologie	× 25 €	<input type="checkbox"/> Brève histoire de l'anatomie	× 20 €
<input type="checkbox"/> Almanach de l'univers	× 25 €	<input type="checkbox"/> Alexandre de Humboldt...	× 35 €
<input type="checkbox"/> Aux origines des mathématiques...	× 28 €	<input type="checkbox"/> L'image du monde, des Babyloniens à Newton	× 19 €
Montant total de la commande (+ 3 euros de port)						

SALAIRES DES PROFS : UN FEUILLETON RADIOPHONIQUE

La question du salaire des enseignants est centrale : elle procède de la reconnaissance des qualifications et contribue à l'attractivité du métier. Cette question est d'autant plus vive que la perte du pouvoir d'achat va crescendo.

En septembre dernier et encore en janvier 2019, le ministre déclare sur différents médias vouloir « ... mettre en place un observatoire de la rémunération des professeurs qui permettra d'avoir des idées claires sur tout cela [le pouvoir d'achat des professeurs] ». Puis, en mai : 2 000 euros

en début de carrière, « c'est typiquement le genre d'objectif que je souhaite me fixer ».

Communication mensongère

Le ministre poursuit maintenant son discours en invoquant le dispositif PPCR que son gouvernement a pourtant gelé en 2018. Il y aurait ainsi un gain de 1 000 € par an entre 2017 et 2022. Ce montant non détaillé serait une moyenne des gains cumulés issus du déroulement des nouvelles carrières comparés avec le déroulement prévalant avant l'entrée en application de PPCR donc avant 2017, en incluant les revalorisations indiciaires, les effets de la création des nouveaux échelons et de la classe exceptionnelle.

La réalité des feuilles de paye

La réalité est crue : gel de la valeur du point d'indice depuis février 2017, rétablissement du jour de carence, augmentation du taux de la CSG sans compensation intégrale. Le gou-

vernement se prévaut donc d'une revalorisation décidée avant son arrivée et dont la mise en œuvre court toujours.

Avec une inflation en mai 2019 à 0,9 % sur un an, une nouvelle augmentation de la retenue pour pension des fonctionnaires (+ 41 %, passage de 7,85 à 11,10 % de retenue pour pension civile au 1^{er} janvier 2020), c'est encore une véritable baisse des salaires nets qui se profile. C'est donc la responsabilité pleine et entière du ministre que de traduire dans les faits ces augmentations au lieu de discourir sur les antennes. La reconnaissance des qualifications des collègues est fondamentalement bafouée. La perte de pouvoir d'achat est un très mauvais signal délivré aux futurs candidats aux concours, alors que le second degré a besoin de recruter des candidats de qualité, et pour cela de redevenir attractif en termes de salaire, de progression de carrière et d'allègement de la charge de travail. ■

Erick Staëlen



© Andrea Ikk / AdobeStock.com

RETRAITE : QUI DIT VRAI ?

Lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a redit, comme le président Macron, qu'il faudrait augmenter les primes des enseignants en cas de passage à un régime par points.

Tout le monde sait que la part des primes et indemnités des 602,2 milliers d'enseignants est de 10,8 % en moyenne. Et lorsque le SNES-FSU écrit en mai avant la grève du 17 juin au ministre Blanquer pour réclamer le doublement de l'ISOE pour tous ainsi que celui de l'indemnité forfaitaire des CPE et l'alignement de son montant pour les professeurs documentalistes et Psy-ÉN, il n'a aucune réponse du ministre qui aurait eu l'occasion de mettre en application les discours tenus par l'exécutif. S'il s'agit plus tard de développer des indemnités pour quelques-uns au détriment de tous les autres, le SNES-FSU s'y opposera car ce genre de primes renforce l'individualisation, l'arbitraire et divise les équipes.

Chute du montant des pensions

Le SNES et la FSU (<http://fsu.fr/La-retraite-par-points-machine-a-diminuer-les-pensions.html>) ont publié sur leurs sites des simulations. Les résultats montrent une dégradation considérable des pensions dans le système par points. Même la prise en compte des primes



© Robsenphoto / AdobeStock.com

n'est absolument pas une compensation de la perte prévisible. Il s'agit pour le gouvernement de liquider le code des pensions lié au statut de la Fonction publique et avec lui les droits garantissant un niveau de pension, comme le calcul sur l'indice des six derniers mois et la réversion sans condition d'âge ni de ressources. Un projet de loi sera présenté au Conseil des ministres fin octobre et sera

en discussion au Parlement en janvier 2020. Par ailleurs, le PLFSS pourrait contenir des mesures immédiates modifiant les paramètres de départ à la retraite (création d'un âge pivot, allongement des durées d'assurance requises, etc.). La FSU dénonce les régressions et engagera au niveau interprofessionnel la contre-offensive nécessaire avec toutes les organisations qui s'opposeront à cette réforme. ■ **E. S.**

QUE RESTERA-T-IL DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

Pierre Mathiot (connu pour sa mission sur la réforme du baccalauréat) et Ariane Azéma (mission ruralité) ont présenté à la FSU leur projet de rapport sur la territorialisation de l'éducation.

A lors que le bilan prévu de la refondation de l'éducation prioritaire de 2014 n'a pas été dressé à ce jour, le ministère a annoncé une réforme en profondeur dont il a tracé une esquisse dans ses propos publics et sa lettre de mission, ouvrant à une réduction du champ de l'éducation prioritaire à court terme.

Il faut retenir de ces propositions que la carte des REP+, conçue de façon équilibrée, sera maintenue et gérée au niveau national.

Vers la fin progressive des REP ?

En revanche, au prétexte que les services du ministère sont « épuisés » par les réformes actuelles et leur rythme (réformes des lycées...), les rapporteurs préconisent que la carte des REP soit à la charge des rectorats « *au plus près des besoins des territoires* », avec un cadre de référence national indicatif. La mission retient aussi le principe d'une allocation progressive des moyens qui gommerait les effets de seuil. Pour le SNES-FSU, l'expérience



© ChantalS / AdobeStock.com

montre que les rectorats ne mènent de vraies politiques d'éducation prioritaire que si une forte impulsion est donnée par le ministère. Cette délégation, dans le cadre de budgets chaque année plus restreints, reviendra à délabelliser les REP à bas bruit en quelques années. Une prise en compte particulière des établissements ruraux à hauteur de leurs problématiques spécifiques est nécessaire. Mais elle ne doit pas se faire au prix de la dilution de l'éducation prioritaire au nom d'une politique de ter-

ritorialisation. Ce serait un bien mauvais signe.

La question de l'indemnitaire est aussi brûlante. Non seulement, la mission est favorable à la prime REP+ « au mérite », mais elle préconise de remplacer la prime REP par des IMP, système plus flexible et gradué de rémunération. Autant dire que ces primes risquent d'être rapidement revues à la baisse. Seul point positif, les rapporteurs estiment que les AED et AESH devraient en bénéficier. ■ **Anne-Sophie Legrand**

RENDEZ-VOUS À LA RENTRÉE POUR LES RETRAITÉS

20 juin : dans le cadre du printemps des retraités, plus de 200 000 cartes pétitions ont été adressées au président de la République.

Elles ont été déposées à l'Élysée lors du rassemblement parisien ou transmises aux préfets dans les départements. Partout des campagnes de signature ont été organisées, donnant lieu à des témoignages. Partout la même colère s'exprime. La sous-indexation qui touche tous les retraités cette année (les mesures partielles de retour à la loi sont annoncées pour 2020) ne passe pas. La hausse de 0,3 % ne compense ni l'inflation prévue (1,5 %) ni l'augmentation de l'électricité de près de 6 %, ni celle, galopante, des carburants. Un tiers des retraités vit avec une pension inférieure à 1 000 €. Les pensions nettes correspondent aujourd'hui à 65,8 % du revenu moyen des actifs. Le choix politique est celui d'une paupérisation annoncée d'une partie de la population, d'un recul social que le Conseil d'orientation des retraites

exprime comme « *le retour aux conditions existant avant 1980* ». Discours plus qu'inquiétant pour les retraités actuels et à venir.

Groupe des 9

E. Macron ignore toujours le groupe des neuf organisations qui portent les revendications des retraités. L'action va se poursuivre à la rentrée. Le groupe des 9 en définira les modalités le 1^{er} juillet. Outre le projet de réforme des retraites, qui ne sera pas sans impact sur les retraités actuels, c'est le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) qui sera débattu dès l'automne. L'enjeu est crucial puisque celui-ci définit non seulement les modalités de revalorisation des pensions mais aussi le montant des dépenses de santé. Mme



Buzyn a promis d'y inscrire des financements supplémentaires pour le volet « autonomie ». Au regard de la crise qui sévit dans ce secteur, c'est indispensable mais cela se fera par redéploiement de financements existants ! Le groupe des 9 est bien décidé à en faire une priorité de lutte. Mais incontestablement, ce combat, comme d'autres, est à mener ensemble, actifs et retraités. ■

Marylène Cahouet

Lecture

Mobilisations en Guadeloupe et en Martinique



S'appuyant sur une enquête sociologique et historique mêlant entretiens, observations de terrain et travail dans les archives, l'auteur de cet ouvrage présente le rôle du syndicalisme dans les mobilisations en Guadeloupe et en Martinique, depuis la période tumultueuse des luttes révolutionnaires et anticolonialistes des années 1960-1970 jusqu'à nos jours. Il revient en particulier sur la grève générale de l'hiver 2009 contre la vie chère, dénonçant la « *pwofitasyon* », cette « *exploitation outrancière, capitaliste et anticoloniale* ».

► *Pwofitasyon, Luttes syndicales et anticolonialisme en Guadeloupe et en Martinique*, Pierre ODIN, La découverte.

Carrefour

Plan social

Chez Carrefour, ce sont 1 230 postes qui ont été supprimés, et jusqu'à 3 000 départs sont envisagés. Comme les autres acteurs de la grande distribution, Carrefour est confronté à une perte de vitesse du modèle des hypermarchés. Ces nouvelles réductions d'effectifs interviennent après des milliers de suppressions de postes l'an dernier, notamment par des plans de départs volontaires (4 400 en France, Argentine et Belgique) et par la fermeture des ex-supérettes Dia (environ 1 500 licenciements), premier étage du plan de transformation lancé par Alexandre Bompard, le PDG de l'entreprise.

2 millions

Montant de la rémunération perçue par Alexandre Bompard pour ses six premiers mois en tant que PDG chez Carrefour.

LOGEMENT SOCIAL

Son financement en question

Parallèlement à la baisse des APL, supportées en partie par des bailleurs sociaux, le gouvernement entend tarir le financement public afin de pousser les acteurs du secteur à recourir aux marchés financiers. Il s'agirait là d'un changement radical et, à bien des égards, funeste.

La baisse des APL décidée en 2018 a fait grand bruit. Devant les protestations, le gouvernement décide à l'époque que les locataires des logements sociaux verraient leur loyer baisser d'autant. La loi de finances 2018 impose ainsi aux organismes de logement social une réduction de loyers afin de compenser la diminution des dépenses d'APL versées par l'État. Cette mesure permettait à l'État de faire supporter aux bailleurs sociaux des économies budgétaires de 800 M€ par an en 2018 et 2019, et 1,5 Md€ en 2020. Trois années pendant lesquelles était également prévue une hausse de la TVA sur les travaux de construction et de rénovation des logements sociaux de 5,5 % à 10 %.

Une telle baisse de financement et la crainte d'une chute de la construction et de la rénovation de logements sociaux obligent le ministre du Logement à annoncer en octobre 2018 une « *clause de revoyure* » et, en avril dernier, de nouvelles discussions avec les partenaires sociaux et les Régions conduisent à un « *pacte productif* » qui maintient la mesure mais réduit les économies budgétaires et réinstaura une TVA à 5,5 % sur les opérations de construction des logements sociaux destinés aux plus bas revenus.

Retrait de l'État

Si le désengagement financier de l'État dans la construction de logement social est un mouvement de fond depuis le début des années 2000, ces mesures n'en constituent pas moins un choc pour le monde HLM, sans que l'opinion, ni la presse, ne s'en émeuvent outre mesure. Dans un pays où l'idéal de la propriété de son logement est très profond, le logement locatif social est encore assimilé dans l'opinion publique aux tours et barres des périphéries populaires et ne fait pas l'objet d'un attachement particulier. De plus, la rhétorique du président de la République dénonçant les « *dodus dormants* » est entrée sans doute en résonance dans la population : « *Les très gros bailleurs sociaux dans les endroits où on n'a pas besoin de construire ont de très grosses réserves et ne construisent pas du tout dans le social* » (Emmanuel Macron, le 15 janvier 2019, en ouverture du Grand Débat National).

Pour permettre aux organismes de logement social d'absorber les baisses de recettes locatives imposées par l'État, la loi ÉLAN adoptée le 16 octobre 2018



© Olivier Teytaud

leur impose de se regrouper pour atteindre une taille minimale. Cela suppose qu'en se regroupant, les bailleurs sociaux vont mettre en commun leurs ressources, et réaliser des économies de fonctionnement.

Économies d'échelle et nouveaux financements

Or cette obligation a peu de chances de résoudre leurs problèmes. D'une part, les organismes les mieux pourvus éviteront de se regrouper avec les bailleurs économiquement fragiles et, par ailleurs, les fusions représentent des coûts importants et les baisses de charges de structure ne sont pas assurées avec l'augmentation de la taille des organismes. Pour faire face à ces difficultés, le gouvernement cherche à mobiliser de nouvelles ressources pour éviter une baisse des investissements dans la production et la réhabilitation des logements sociaux. Il cherche en dehors du budget de l'État : le « *Pacte productif* » mobilise la Caisse des Dépôts et Action Logement pour alléger la facture de 1,5 Md€ à 950 M€ par an pour les bailleurs sociaux. C'est là un changement de modèle de financement du logement social, avec la baisse, voire la disparition programmée des aides à la pierre et des aides à la personne délivrées par l'État et les collectivités locales, et leur remplacement par des emprunts et de nouvelles recettes. La loi ÉLAN accroît les objectifs de vente de logements sociaux, les produits de cession devant permettre aux organismes de logement social de reconstituer leurs fonds propres. Déjà renforcée en 2007, cette incitation à la vente de logements sociaux n'avait pourtant pas trouvé le succès escompté.

Imposer une logique financière et de rentabilité aux organismes HLM... c'est en marche. ■

Thierry Ananou

Un concept à géométrie variable

La 16^e édition de la semaine de la qualité de vie au travail (QVT) a été organisée du 17 au 21 juin par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact). Le concept de QVT, délicat à manier, peut engendrer des pratiques très variées... et parfois discutables.

Cette année, le thème de ces rencontres était la « performance ». Selon Matthieu Pavageau, directeur scientifique et technique de l'Anact, « il faut sortir de l'idée que la qualité de vie au travail n'est qu'une affaire de préventeurs, et de confort de vie des salariés. Il s'agit avant tout de la possibilité donnée à tous les acteurs de l'entreprise de pouvoir agir sur le contenu du travail dans l'objectif de contribuer à la performance globale de l'entreprise ». La QVT est un concept délicat à manier ; il est parfois décrié à juste titre par les salariés et leurs représentants. Des actions dites de QVT portées par les directions des « ressources humaines » sont parfois très symboliques, futiles ou pernicieuses lorsqu'il s'agit d'ajouter quelques éléments de décoration, des bons pour des séances de relaxation ou un baby-foot, ou lorsque la QVT est un outil managérial manipulant les salariés pour qu'ils s'engagent au-delà de leurs obligations professionnelles, et malgré des contextes de fortes tensions au travail et de menaces sur l'emploi.

La QVT peut être porteuse...

Il faut avoir en tête que ce concept est issu des analyses critiques du taylorisme qui se sont développées dès les années 1950 dans les pays anglo-saxons. Plusieurs courants de recherche en sciences sociales avaient montré que la déshumanisation provoquée par l'Organisation scientifique du travail (OST) taylorienne, avec ses cadences infernales, a des effets délétères sur les personnes et provoque à la longue une baisse de l'efficacité. Ces chercheurs ont rapidement établi la nécessité de prendre en compte l'humain et les relations sociales dans l'entreprise. L'expression « qualité de vie au travail » est apparue telle quelle pour la première fois en 1972. Elle recouvrait alors quatre préoccupations : intégrité physique, intégrité psychique, développement du dialogue social et équilibre entre vie privée et vie au travail.

Aujourd'hui, selon les éléments de définition proposés par l'Accord national interprofessionnel (ANI) de 2013, signé par très peu d'organisations syndicales, la QVT s'entend comme « les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci... ». Six facteurs de QVT sont de nos jours habituellement identifiés : contenu du travail, santé au travail, compétences et parcours professionnels, égalité professionnelle, management et relations au travail. En 2014 et 2015, dans la Fonction publique, une longue concertation a débouché sur un projet de protocole d'accord. Il comprenait notamment des engagements sur le droit à la déconnexion et sur l'expression des agents sur le contenu de leur travail, en lien avec les instances consultatives.

Le protocole d'accord est resté un projet, les organisations syndicales représentant la majorité des personnels s'étant prononcées contre la signature.

... mais la qualité du travail est prioritaire

Il existe donc une tension constante entre qualité de vie au travail et conditions de travail. Les modes de management qui interdisent l'expression des agents ou qui entravent la déconnexion indispensable à l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle peuvent être remis en cause par un investissement sur la QVT. Mais cela suppose d'agir pour en maîtriser le contenu et pour centrer l'action sur la qualité du travail. Sans oublier la lutte contre la réduction des moyens.

Comme pour de nombreuses notions, la définition même de la QVT est et restera un objet conflictuel. Elle peut être prise en main par un *management* qui l'instrumentalise à son profit et qui esquivé les questions des conditions de travail. Mais on peut aussi ne pas abandonner la QVT au *management* et mener la bataille des conditions travail et des critères de qualité du travail. ■

Hervé Moreau



Lecture

Le côté sombre du sport

Histoire secrète du sport contient tant d'intrigues de polars que le lecteur n'en revient pas.

Entre les perdants, les tricheurs, l'argent, les hommes de l'ombre, les mafias... tout un peuple se dévoile, tout un système. La politique n'est jamais loin, l'accumulation du capital non plus. Sans parler des médias qui « font »

les légendes du sport. Le sport au féminin n'est pas oublié. Un livre à mettre entre toutes les mains pour comprendre pourquoi il est facile d'aimer le sport.

► *Histoire secrète du sport*, sous la direction de François Thomazeau, La Découverte.



Vente d'armes

+ 30 %

Alors que le commerce extérieur français stagne, les exportations d'armes ont fait un bond : 30 % de commandes en plus depuis un an. Nos meilleurs clients sont les pays du Golfe.

Lecture

Rapport sur les inégalités en France

L'Observatoire des inégalités publie son troisième Rapport sur les inégalités en France. Une mine de graphiques, tableaux statistiques, analysés pour rendre compte de la situation des

inégalités dans notre pays, des revenus à l'éducation en passant par le logement, l'emploi, les conditions de travail, les modes de vie, etc.

► *Rapport sur les inégalités en France*, édition 2019. Sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, édition de l'Observatoire des inégalités, juin 2019.



4 070 819

Nombre d'années de SMIC équivalent au patrimoine de Bernard Arnault, d'un montant de 73,2 milliards d'euros.

11% des Français n'utilisent jamais Internet. Cette proportion atteint même 46 % pour ceux qui n'ont aucun diplôme.

Lecture

Pourquoi l'Europe occidentale ?

Pourquoi est-ce là que le capitalisme est apparu ? Il fallait de la persévérance pour répondre à cette question. Alain Bihl s'est lancé dans une monumentale histoire du capitalisme, « *Le premier Âge du capitalisme 1415-1763* », analyse historique de la formation de ce mode de production spécifique né dans le système féodal. « *La marche de l'Europe occidentale vers le capitalisme* », titre de ce tome 2, mêle tous les champs



disciplinaires, économiques comme juridiques et même comptable pour brosser un tableau à entrées multiples qui permet d'appréhender les causes de cette naissance dans une partie du continent européen. Il démontre aussi les limites de la théorie de Max Weber sur la place des religions, en particulier du protestantisme dans la naissance du capitalisme. Il insiste sur l'accumulation du capital-argent passant par la création d'un capital financier et la formation du prolétariat avant même les avancées du capital industriel qui s'effectuent d'abord dans l'agriculture pour s'étendre dans les manufactures. Une lecture dynamique, stimulante qui interroge sur les permanences de ce mode de production comme sur ses capacités d'adaptation.

► *Le premier âge du capitalisme 1415-1763, La marche de l'Europe occidentale vers le capitalisme, tome 2, Alain Bihl, Page 2/Syllepse.*

ENTRETIEN AVEC FABIEN BENOIT

La Silicon Valley, un modèle mortifère

Fabien Benoit est journaliste, spécialiste des nouvelles technologies. Il a enquêté durant plusieurs mois dans la Silicon Valley, où se trouvent les sièges sociaux de la plupart des géants du Net. Son ouvrage, *The Valley*, une histoire politique de la Silicon Valley, nous alerte sur tous les risques du modèle économique, social et politique que cherchent à nous imposer ces grandes entreprises.

L'US Mag : Pourquoi cette enquête dans la Silicon Valley ?

Fabien Benoit : La Silicon Valley est un tout petit territoire sur lequel se concentrent et se cristallisent beaucoup de choses, mais les effets de ce qui se passe là-bas se font ressentir partout. En France, on a des entrepôts Amazon, des métiers mis en péril à cause de l'uberisation, des travailleurs qui font des micro-tâches pour alimenter les intelligences artificielles... Ce phénomène est global et ne nous épargne pas. L'idée qu'il faut reproduire le système de la Silicon Valley s'est imposée partout dans le monde. E. Macron ne dit rien d'autre avec sa « start-up nation » qu'il nous propose de construire. Or ce modèle est mortifère.



L'US Mag : Quelles sont justement les caractéristiques de ce modèle ?

F. B. : C'est une forme radicale de capitalisme, antidémocratique, antisocial et inégalitaire. Antidémocratique car il entend substituer la technologie à la politique. Pour les intellectuels et les grands patrons de la Silicon Valley, la délibération collective n'a plus lieu d'être et c'est la technologie qui doit apporter des réponses à tous les problèmes, sans qu'il soit nécessaire de voter, de consulter les citoyens. Ce modèle est antisocial car il cherche à détricoter tous les acquis sociaux qui ont été glanés au cours du vingtième siècle. Les entreprises du numérique entendent s'exonérer des règles collectives, notamment du droit du travail. Le syndicalisme est considéré comme contre-productif, et d'ailleurs les grandes entreprises de la Silicon Valley s'opposent farouchement à ce que leurs employés se syndiquent. C'est aussi un capitalisme éminemment inégalitaire. Dans la vision des grands patrons, des figures intellectuelles de la Silicon Valley, qui s'inscrivent dans une filiation libertarienne, il y a l'idée très présente que les hommes ne sont pas égaux par

nature, et qu'il n'y a aucune raison de promouvoir l'égalité et que celle-ci est même contre-productive. Ceux qui réussissent à faire émerger des start-up et à gagner de l'argent grâce à cela sont essentiellement des hommes issus des classes sociales blanches éduquées. À l'inverse, les cols bleus de la Silicon Valley, ceux qui occupent des emplois peu qualifiés, ceux qui font tourner les infrastructures, souvent issus des minorités, cumulent plusieurs emplois et ne peuvent plus vivre

dans la région à cause des prix de l'immobilier. En France, on nous a vendu l'idée que Uber allait permettre aux jeunes gens des banlieues d'avoir accès à l'emploi, d'être des « entrepreneurs d'eux-mêmes » mais ce sont de nouvelles formes de prolétariat qui apparaissent.

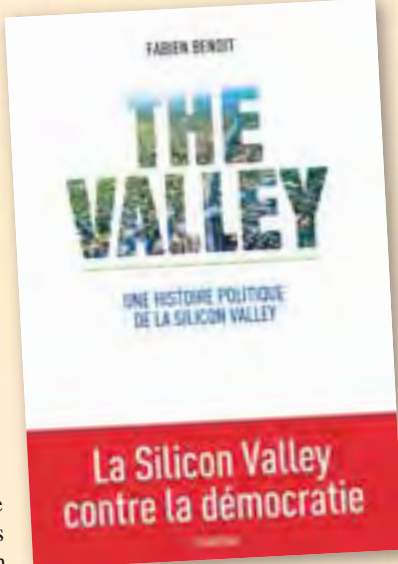
La numérisation de l'économie a plutôt tendance à créer de la pauvreté que de la richesse. C'est sans doute la première révolution industrielle qui ne crée pas d'emploi et appauvrit les travailleurs. Des entreprises qui sont valorisées à plusieurs dizaines de milliards de dollars, comme Netflix, Uber ou Airbnb, ont quelques centaines de salariés dans le monde. Elles ne créent ni emploi ni richesse et se contentent de ponctionner une rente sur un marché existant. C'est ce que fait Uber sur le marché des taxis, il prélève une rente sans rien produire, et précarise tout le monde.

L'US Mag : Et qu'est-ce qu'on peut faire ?

F. B. : Ce qui est un peu rassurant, c'est qu'on est dans un moment de prise de conscience, c'est la fin de la béatitude face à la technologie. Mais il faut aller plus loin, en finir avec

l'aveuglement face au numérique. Les pouvoirs publics ont un grand rôle à jouer mais les citoyens, les utilisateurs de ces services ont aussi leur mot à dire. La valeur de ces sociétés, c'est nous qui la faisons, en utilisant ces plateformes. Tant que faire se peut, nous devons nous détourner d'elles. ■

Entretien réalisé par Clarisse Guiraud



DOSSIER

La jeunesse et les loisirs

Quel temps libre *après l'école ?*



Dossier coordonné par Véronique Ponvert

Ont participé à la rédaction : R. Gény, P. Guingand, C. Guiraud, A. Hart, D. Lecam, A. S. Legrand, O. Raluy, C. Pontais (SNEP), T. Reygades, V. Sipahimalani, A. Svrclin (SNEP)

Après une fin d'année difficile et une rentrée qui s'annonce mouvementée, *L'US Mag* souhaitait un peu de légèreté dans son dossier à lire sur la plage et vous propose un focus sur les loisirs de nos élèves.

Durant l'année, les jeunes jonglent entre les temps de transport, leurs devoirs, leurs activités, les copains et copines, leur smartphone, mais aussi les services qu'ils rendent en famille ou le travail salarié. Que font-ils donc vraiment de leur temps libre ? Curieusement, peu d'études scientifiques récentes abordent cette question, qui semble pourtant importante en raison de ses intrications avec la réussite scolaire. Un consensus se dégage cependant : si l'organisation du temps libre de la jeunesse est variable, les déterminants principaux en sont le genre et le milieu social. Quand les conditions de vie se dégradent, les loisirs aussi.

Ce dossier en définitive pas si léger fait le choix d'une approche sociologique. Les politiques publiques d'accès à la culture, au sport et aux loisirs, dont les moyens sont en berne ces dernières années, n'y sont pas évoquées. Nous avons préféré donner de la place et la parole aux principaux intéressés, collégiens et lycéens. Bonne lecture !

Scolarité vs loisirs, un défi pour les familles

Le temps des devoirs,
source de malentendus sociaux

Les devoirs à la maison sont à l'interface de l'école, de la famille et des aides diverses, intégrées ou non aux temps scolaire et périscolaire.

Les études quantitatives sont rares. Selon Michaut (2013), les lycéens des voies générales et technologiques y consacraient environ une heure par jour, pour un total de 7,25 heures par semaine. Cette moyenne cache des disparités : un tiers travaillerait moins d'une demi-heure par jour, 9 % plus de deux heures, 16,2 % uniquement sur commande d'un devoir ou d'une évaluation... (Michaut, 2013). Globalement les filles se montrent plus studieuses : 76 % d'entre elles travaillent quotidiennement et en moyenne elles cumulent un peu plus de deux heures hebdomadaires de plus que les garçons. Les résultats scolaires dépendent peu de la durée de travail à la maison puisque pour un point supplémentaire obtenu au DNB ne correspondent que sept minutes de travail en plus par semaine.

Un investissement pas nécessairement productif

Diverses études qualitatives (voir les travaux de Bonnéry, Kakpo, Netter) montrent que

Les transports scolaires

Le temps passé dans les transports, pour plus de 4 millions d'élèves dont la moitié en milieu rural, est un moment de la vie scolaire comme la cantine et la récréation ! Pour 10 % d'entre eux, il dépasse quarante-cinq minutes, en particulier dans les outre-mers. L'éloignement restreint l'accès à l'offre de formation de proximité mais aussi d'activités ; les conditions de transport ont ainsi une influence sur la scolarité, sur le temps libéré pour les loisirs. La gratuité est partielle ou totale dans moins de vingt collectivités seulement, au détriment des catégories sociales défavorisées. Un autre problème, soulevé par l'ANATEEP*, est le transport d'élèves debout sur de longues distances et la fatigue afférente, la collectivité territoriale ayant supprimé les cars pour faire des économies.

* Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public, à laquelle le SNES-FSU participe.

les familles des milieux populaires investissent très largement les devoirs à la maison, de façon parfois disproportionnée et en décalage avec les attendus scolaires. Le temps que ces familles s'obligent à consacrer aux devoirs obère celui des loisirs. Il est générateur de tensions au centre desquelles figure l'école, ce qui ne favorise pas les progrès

scolaires. L'ensemble est à mettre en regard de l'organisation des activités extrascolaires imposées à leurs enfants par les familles aisées (voir dessous).

Au final, l'équilibre entre scolarité et loisirs relève du casse-tête pour bon nombre de familles et particulièrement pour celles éloignées de l'école. ■

La course aux activités extrascolaires

L'école est de plus en plus compétitive et une grande partie de cette compétition se joue désormais hors de la classe, avec des compétences acquises hors du temps scolaire.

La plateforme de sélection des bacheliers dans les formations de l'enseignement supérieur, Parcoursup, comporte ainsi une rubrique « Activités/centres d'intérêts » où il est bienvenu d'ajouter un prix du conservatoire, une médaille d'athlétisme, une activité bénévole dans une association ou encore un séjour à l'étranger. Les activités extrascolaires, en plus de favoriser la réussite à l'école, donnent donc un signal positif aux recruteurs. C'est ce qui explique la multiplication de ces activités, à tel point que récemment plusieurs articles de la presse destinée aux parents, pointant un risque de surmenage, ont préconisé d'en réduire le nombre afin de

laisser davantage aux enfants le temps de s'ennuyer.

Activités socialement marquées

En attendant, pour certaines familles, la course se poursuit, avec une forte corrélation entre le milieu social et le nombre et le type d'activités choisies. Les familles les plus aisées peuvent plus facilement libérer du temps, le leur ou celui de salariés qu'ils rémunèrent pour cela, pour conduire les enfants entre les cours de piano, de poterie et de poney. Elles peuvent aussi faire face aux tarifs parfois prohibitifs de certaines activités. L'offre publique étant insuffisante – les conservatoires de musique, par exemple, ont souvent bien moins de places que de demandes –, reste alors l'offre des associations ou des entreprises privées, qui proposent des prix de marché, sans prise en compte du quotient familial, donc des tarifs souvent inaccessibles pour les familles les plus modestes. ■



La compétition scolaire se joue hors la classe

Types de loisirs

La lecture

Les jeunes lisent ! Pour l'école ou le travail (89 %), pour leurs loisirs (78 %), en moyenne six livres par trimestre, dont quatre dans le cadre de leurs loisirs, trois heures par semaine pour leurs loisirs. Et ils aiment ça ! Pour le plaisir (55 %), pour se détendre (48 %), s'évader, rêver (42 %), le soir avant le coucher (85 %) et pendant les vacances (62 %). Mais le taux de lecture pour le loisir baisse fortement à l'âge de l'entrée au collège. Et c'est le rôle des parents qui est décisif dans l'incitation à lire. 65 % des jeunes disent que leurs parents leur « demandent » de lire des livres et les plus grands lecteurs sont ceux qui vivent dans un foyer où il y a des livres.

Source : Enquête réalisée sur 1 500 jeunes, âgés de 7 à 19 ans CNL / Ipsos « Les jeunes et la lecture » juin 2016

Niveau d'études

Quel impact ?

Il est déterminant dans la participation des jeunes à une pratique sportive ou culturelle. 17 % des jeunes qui ont arrêté leurs études à 15 ans sont inscrits dans un club sportif, ils ne sont plus que 1 % à avoir une activité culturelle. Pour ceux qui ont continué leurs études jusqu'à 20 ans au moins, la proportion est de 30 % pour le sport et de 12 % pour la culture.

Source : Eurobaromètre (Commission européenne 2015).

Quand le temps « libre » n'est pas libéré

Vie de famille et « travail invisible »

Le temps hors l'école recouvre rarement le même sens pour tous les adolescents, tant la prégnance de la participation aux activités de la sphère familiale est profondément marquée socialement.

Surveillance de la fratrie, contribution aux tâches ménagères, accompagnement des plus jeunes en classe percutent ici la notion de temps libre, hors des cours. Cet investissement entre ainsi directement en opposition avec la participation à des activités extrascolaires choisies. Les aînés des fratries sont les premiers à en souffrir, au-delà du frein que peut constituer le coût d'accès à ces loisirs... Dans les familles en grande précarité ou issues de l'immigration, où les problématiques de langue, de logement et de transport se posent parfois en termes de survie, les tâches quotidiennes de soutien peuvent même devenir prioritaires pour certains adolescents.

Dans d'autres familles, la participation à la vie sociale ou professionnelle de la famille, ancrée dans une tradition historique dans certains secteurs d'activités, paraît bien souvent « aller de soi ». Il s'agit ici du « coup de main » donné aux parents sur l'exploita-

tion agricole, pour la tenue du commerce, ou l'installation sur les marchés. Ces formes de travail « invisible » mais bien réel font là aussi obstacle à l'engagement des jeunes dans une activité librement choisie et garante d'un accès progressif à l'autonomie.

Quel impact sur la scolarité

Qu'elles soient nationales ou locales, les politiques publiques en faveur de la jeunesse ne compensent que bien faiblement cet inégal droit au temps libre, souvent associé à la prise d'autonomie. Les centres de vacances et de loisirs, de moins en moins accessibles, pas uniquement en raison de leur coût, peinent aussi à jouer ce rôle.

Mais surtout l'engagement de ces jeunes en réponse aux diverses sollicitations de la

sphère familiale relativise l'importance de l'école, qui n'est plus alors perçue comme facteur d'émancipation. Mettant à distance l'investissement dans la scolarité, devenue une activité « comme une autre », il peut au contraire générer des formes d'échec, voire de décrochage scolaire. De ce point de vue, un temps libre qui ne l'est pas vraiment altère en profondeur chez ces jeunes le sens de l'école. ■

L'école n'est plus perçue comme facteur d'émancipation

Jeunes lycéens et travail salarié

Baby-sitters, pizzerios, vendeurs, serveurs, livreurs, animateurs, moniteurs...

Sorti du lycée, un jeune sur trois, en Île-de-France, exerce une activité rémunérée, soit régulièrement pendant la période scolaire, soit pendant les vacances ; un sur dix travaille pendant les deux périodes (enquête réalisée par la Région Île-de-France en 2015⁽¹⁾).

Les motivations des jeunes sont diverses : pour certains, il s'agit de la nécessité sociale d'avoir un revenu leur permettant de poursuivre leurs études. Pour d'autres, c'est un choix d'avoir une rémunération. En tout état de cause, le phénomène touche l'ensemble des origines sociales de la population.

Plus cette activité est imposée par la situation économique, moins le jeune est capable de contrôler son impact sur le temps scolaire et plus elle engendre un absentéisme, une fatigue et un risque de décrochage scolaire.

Grandir trop vite

Et, comme le précise une étude québécoise⁽²⁾ : travailler pendant sa scolarité constitue un « fait social ». Selon l'étude, cela permettrait de se garantir les meilleures chances d'accéder plus tard à une situation professionnelle satisfaisante, mais a pour

conséquence de réduire le temps libre en dehors de l'école, ce « temps de l'insouciance, temps non affecté à une activité précoce » et qui devrait rester le privilège de la jeunesse.

Le travail des lycéens et des lycéennes peut être aussi un accès trop rapide à l'âge adulte ? ■

1. Bureau de sociologie appliquée (BSA) sous la direction de Boris Teruel 2015.

2. Étudier, travailler... Les jeunes entre désir d'autonomie et contrainte sociale, Henri Eckert, Observatoire Jeunes et Société, INRS-UCS, Québec et Montréal, septembre 2009.



Chiffres

Les jeunes connectés

- Les **13-19** ans passent 13 h 30 par semaine sur internet.
- **60 %** sont des utilisateurs fréquents des réseaux sociaux.

Source :
Étude Ipsos Junior Connect 2015

Sorties, spectacles

- **50 %** des 11 et 17 ans visitent au moins une fois dans l'année un musée ou un monument, cette fréquentation des lieux culturels s'abaisse avec l'âge (30 % seulement pour la tranche d'âge 13-15 ans).

Vacances

- **25 %** des enfants ne partent pas en vacances. Ces inégalités se renforcent avec l'âge : après 17 ans, le taux de départ en vacances baisse fortement. En 2011, selon l'enquête de l'OVLEJ 2011, 77 % des 14-16 ans partaient en vacances et seulement 66 % des 17-19 ans.

Centre de loisirs

- **16 %** des 5-19 ans y sont accueillis au cours de l'été (chiffre de 2011).

Source : Conseil de l'enfance du Haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge (HCFEA) - 2017.

Pratiques sportives

Le sport un paysage en évolution

94 % des jeunes de 16-25 ans déclarent avoir fait du sport au cours des douze derniers mois (CREDOC, 2018).

Derrière ce chiffre mirobolant, se cache une réalité disparate. En fait, seulement 53 % s'adonnent à une pratique sportive au moins une fois par semaine, et 16 % une fois par jour (essentiellement des hommes, urbains, dans les salles de sport). L'enquête montre que la pratique des jeunes évolue. Les jeunes sont moins licenciés dans un club ou une fédération (- 2 points par rapport à 2016), fréquentent plus les salles de sport (36 %, + 9 points) et 53 % déclarent faire du sport « à domicile » (stretching, pilates...)

(+ 20 points) et ce de façon de plus en plus connectée (47 % utilisent une application sur leur smartphone). En termes de choix de sport, arrivent en tête la musculation-fitness (52 %), le running (32 %) puis le foot (29 %). Les pratiques de pleine nature sont en hausse (+ 6 points). Le taux des jeunes participant à une compétition a baissé de 10 points. Plusieurs raisons expliquent cela : la pratique institutionnelle est moins flexible que la pra-



53 % déclarent faire du sport « à domicile »

un sport perçu comme trop exigeant, une incompatibilité d'emploi du temps, des contraintes familiales, un encadrement ou une ambiance insatisfaisants.

L'école, amorce des loisirs

Au regard de ces chiffres (temps de pratique insuffisant pour 50 % des jeunes, inégalités sociales et de sexe), on perçoit bien le rôle

de l'École. L'EPS étant le lieu des premiers apprentissages dans les activités physiques sportives et artistiques, il est clair que la qualité des conditions de travail des élèves et des enseignants ainsi que le choix des activités seront déterminants pour la suite. Sans oublier le « sport scolaire » (UNSS) qui constitue pour beaucoup de jeunes le lieu du premier engagement volontaire dans une structure et une pratique physique. ■

Des inégalités entre filles et garçons

Historiquement, les activités sportives ont été créées et investies par les hommes. Les loisirs sportifs en restent très imprégnés.

Les femmes ont dû se battre pour pratiquer les mêmes sports. Aujourd'hui, elles pratiquent encore moins que les hommes (33 % des femmes et 45 % des hommes pour les 18-24 ans, INSEE, 2017). Les écarts se réduisent avec le niveau de diplôme : 21 % des femmes et 32 % des hommes non diplômés pratiquent, contre respectivement 63 % et 66 % des diplômé-e-s. Autrement dit, femmes et hommes de milieux favorisés sont à quasi-égalité, mais une femme diplômée a 50 % de chances en plus de pratiquer qu'une femme ayant le bac ! L'inégalité se situe aussi dans les possibilités de choix qui sont bien moindres pour les filles, bien qu'officiellement, la quasi-totalité des sports soient offerts aux deux sexes. Le rugby et le foot comptent 4 % de filles, le judo : 25 % mais la gymnastique 78 % (MJS, 2013). Et une personne sur deux adhère à l'idée que « certains sports conviennent mieux aux filles qu'aux garçons » ! L'éducation des filles et des garçons étant encore très différenciée, les garçons sont trois fois

plus nombreux à déclarer faire du sport pour gagner (19 % contre 6 % des filles), et 20 % des filles disent faire du sport pour maigrir (4 % des garçons). Adultes, les femmes sont majoritaires dans les activités de forme, et représentent seulement 25 % des compétiteurs. L'ensemble de ces faits sont le produit de stéréotypes qui se construisent dès le plus jeune âge.

Le cours d'EPS, un lieu de mixité

L'école a un grand rôle à jouer pour faire évoluer les représentations. En effet, elle permet une véritable ouverture culturelle : sans l'école, la plupart des filles ne feraient pas de sports collectifs et l'immense majorité des garçons jamais de danse. Le milieu sportif offre très peu de pratiques mixtes. À l'école, la mixité est imposée. C'est à la fois un problème et un atout. Elles et ils peuvent se rendre compte que les différences sont davantage liées à la quantité d'expériences et d'entraînement qu'à des différences de sexe, souvent qualifiées de « naturelles ». En faisant vivre

des rôles sociaux comme tels (arbitre, juge de ligne...), l'école peut être un laboratoire d'égalité dans la prise de responsabilités. ■



Sans l'école, la plupart des filles ne feraient pas de sports collectifs



L'usage du numérique et les jeunes : source d'une révolution culturelle ?

Sylvie Octobre est sociologue, chargée d'études sur les jeunes au Département des études de la prospective et des statistiques au ministère de la Culture (DEPS).

L'US Mag : *Est-il vrai que l'essentiel des pratiques culturelles des jeunes aujourd'hui est lié au numérique ?*

Sylvie Octobre : Oui, c'est vrai. Mais le numérique est à la fois une technique de compression des informations, donc on en trouve partout, et puis des pratiques spécifiques. Ce qui brouille un peu les choses, c'est que le numérique est un puissant outil de convergence de toutes nos anciennes pratiques sur des supports uniques : l'ordinateur, la tablette, le smartphone, des outils sur lesquels on peut tout faire.

Après on peut regarder ce que ça transforme, par exemple, de lire un livre en version numérique ou en version papier... là on parle vraiment de pratiques culturelles.

L'US Mag : *Quelles sont ces pratiques ? Les jeunes sont-ils plutôt « consommateurs » ou « producteurs » ?*

S. O. : Comme tout le monde, ils sont plutôt consommateurs, mais dans un univers où les frontières entre les deux sont devenues floues (on parle de « consommation »). De plus en plus de jeunes font de la production culturelle (musique, images, vidéo...), une production qui circule sur les réseaux sociaux. Et cela est très nouveau. Cela ouvre des possibilités de créativité énormes. D'un autre côté, toute personne qui est capable de créer du contenu requiert immédiatement une explicitation dont on n'avait pas besoin autrefois : pourquoi es-tu auteur, toi, alors que moi je ne le suis pas ?

L'US Mag : *L'utilisation du numérique dans un but de loisirs par les jeunes ne donne-t-elle pas lieu à des apprentissages qui finissent par être « utiles » ? N'y a-t-il pas là aussi une certaine porosité ?*

S. O. : Il y a toujours des apprentissages liés aux loisirs évidemment, mais ils ne sont pas forcément scolaires. Quand on regarde une émission y compris de divertissement, l'utilité peut être de partager cela avec son groupe d'amis, de favoriser l'insertion sociale. Autre exemple : l'immense succès de la pop coréenne. Il se passe avec le coréen ce qui s'est passé avec le japonais grâce aux mangas, la demande de cours de langues orientales augmente. En entretien, on peut rencontrer des jeunes qui ont une connaissance très pointue de la Corée... Ils se construisent une représentation du monde, ce qui est la définition même du savoir : se construire une représentation du monde pour y trouver sa place. Un certain nombre de séries sont de très grande qualité historique. Les jeunes ne les regardent pas dans le but d'avoir une leçon d'histoire, sauf que quand ils en sortent, ils savent des choses... que ce soit vrai ou faux d'ailleurs.

L'US Mag : *Le numérique semble être un point commun aux pratiques culturelles de tous les jeunes. Les inégalités sociales et spatiales en sont-elles gommées ?*

S. O. : Les jeunes aujourd'hui ont certes tous un smartphone, et il y a des consommations qui rassemblent à peu près tout le monde : regarder des séries télévisées, écouter de la musique. Mais ce ne sont pas les mêmes séries, la même musique, en fonction des catégories sociales, en fonction du genre. Les différences se font donc plus sur les types de consommation. Pour les séries par exemple, les jeunes des catégories populaires vont les regarder plutôt en VF, les enfants de classes moyennes et supérieures plutôt en VO sous-titrées, parfois même en anglais.

Enfin, comme dans tous les phénomènes culturels, ce que les jeunes font avec le numérique correspond à des effets de mode, qui sont propres à une génération, et qui permet de se distinguer de la génération d'avant. En ayant des goûts semblables, on crée du commun, ce qui n'est pas non plus spécifique aux jeunes, mais à chaque génération. ■



BIBLIOGRAPHIE

- S. Octobre, *Les techno-cultures juvéniles : du culturel au politique*, Paris, L'Harmattan, 2018.
- S. Octobre et V. Cicchelli, *L'amateur cosmopolite. Goûts et imaginaires culturels juvéniles à l'ère de la globalisation*, La Documentation Française, 2017.

Déterminismes sociaux

Appartenance et distinction...
Les adolescents aussi !

Loisirs, pratiques libres ? C'est ce qu'on suppose généralement. Et pourtant, la sociologie a montré depuis longtemps que les goûts (en matière de pratiques culturelles ou sportives) étaient soumis à des logiques sociales très fortes chez les adultes. Mais « les jeunes » n'échappent pas à ces mécanismes.

« La jeunesse n'est qu'un mot », écrivait Pierre Bourdieu dans les années 1970 : parler de « la » jeunesse est un abus de langage, tant cette frange de la population (aux frontières floues) est traversée par des clivages sociaux classiques : origine sociale, niveau de diplôme, types d'études, genre, etc. Une récente synthèse de différentes recherches¹ montre que ce constat n'a pas fondamentalement vieilli. Ainsi, si on peut repérer des pratiques typiquement « juvéniles », qui unifient en partie les adolescents, des lignes de clivage très claires séparent différents groupes au sein de « la jeunesse ». Le tableau ci-dessous montre par exemple que filles et garçons, enfants de cadres et d'ouvriers, mais aussi selon leur âge, n'ont pas les mêmes pratiques culturelles.

Loisirs et forme scolaire

En passant à un niveau d'analyse plus fin, on peut aussi voir que les loisirs des adolescents sont plus ou moins marqués par la « forme scolaire d'apprentissage ». Ce concept de G. Vincent évoque un apprentissage sur un temps et un lieu dédiés et encadrés, par des pratiques de répétition, explicitant des méthodes et des savoirs à s'approprier, invitant à la réflexivité sur la pratique. Cette « forme scolaire » imprègne plus souvent les loisirs des jeunes de classes moyennes et supérieures (apprendre la musique, participer à des clubs culturels...) que des jeunes de classes populaires, ce qui n'est pas sans lien avec les inégalités sociales face à l'école. Ainsi, les loisirs ont plus souvent tendance à être vus comme temps libre, récréatif, divertissant, dans les classes populaires, et comme un temps pour « apprendre en s'amusant » dans les autres classes sociales. On le voit par exemple dans le rapport à la lecture « libre »² : si les jeunes adolescents continuent à lire, les jeunes de classes populaires

Des lignes de clivage très claires séparent différents
groupes au sein de « la jeunesse »

pratiquent plus souvent une lecture « ordinaire » (cherchant le divertissement d'une « bonne histoire », ou la morale d'un témoignage édifiant), quand les jeunes de classes moyennes et supérieures apprennent plus souvent, et plus tôt, des pratiques de lecture « savante » (attentive à la forme, à l'esthétique, à la valeur littéraire). Ce qui renvoie au rapport à la culture dans les différents milieux sociaux, et à la socialisation qui l'accompagne. Et, là aussi, aux inégalités sociales face à l'école.

Logiques de la distinction

Dans *La Distinction*, en 1979, P. Bourdieu expliquait que les goûts, dans tous les domaines, s'expriment souvent par un « dégoût du goût des autres ». Ils sont distinctifs en soi, car ils consistent toujours à affirmer une différence, une démarcation, une distance avec

d'autres goûts. Et cette logique de la distinction oppose en particulier les différentes classes sociales. Des travaux ultérieurs ont montré que la distinction (et le mépris de classe pour les « autres goûts ») pouvait notamment passer par le clivage « omnivore » (affirmer des goûts éclectiques) vs « univore » (la figure du « fan », souvent méprisée dans les milieux « cultivés »). Ces mécanismes se retrouvent au sein de « la jeunesse ». C. Détrez montre ainsi que, par exemple, les filles de classes supérieures affichent un certain mépris pour le R'n'B, et un goût marqué pour les musiques de type Hard Rock (et se rapprochent ainsi des garçons de classes supérieures, contre les filles de classes populaires). Parmi les lecteurs de mangas, les jeunes de classes supérieures se distinguent par un mépris pour les « fans » et les consommateurs de séries « commerciales », en affichant des goûts très pointus... et éclectiques. Ainsi, s'il ne faut pas nier l'existence d'une culture juvénile spécifique, il n'en reste pas moins que l'âge n'annule pas la classe sociale... ■

Pratiques culturelles des jeunes, selon l'âge, le sexe et l'origine sociale, en 2010 (en %)

Âge	11 ans				17 ans			
	Enfants d'ouvriers		Enfants de cadres		Enfants d'ouvriers		Enfants de cadres	
Origine sociale	F	G	F	G	F	G	F	G
Lecture de livres	33,5	24	48,5	38,5	8,5	2,5	21	11,5
Jeux vidéo	8,5	33	6,5	35	3,5	30	2	29,5
Pratiques artistiques	7,5	4,5	8,5	6,5	10	5,5	14	15,5

Lecture : 33,5 % des filles d'ouvriers âgées de 11 ans déclarent lire des livres pendant leurs loisirs. Source : DEPS, ministère de la Culture, 2010

1. C. Détrez, « Les pratiques culturelles des adolescents à l'ère du numérique : évolution ou révolution ? », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 125, 2017.

2. Voir C. Baudelot et al., *Et pourtant, ils lisent !*, 1999.

Temps libre, choisi ou contraint ?

Paroles de jeunes

Comment aborder la question des loisirs de la jeunesse sans laisser la parole à quelques jeunes ? Que font-ils de ce temps ? Est-ce un temps de loisirs, d'oisiveté ou plutôt de tâches (familiales, professionnelles) ? Est-ce un temps de liberté (loisirs choisis) ou un temps dirigé (pratiques culturelles/sportives socialement marquées) ? Les jeunes sont-ils à égalité, ont-ils tous réellement le choix ? Nous avons posé la question à quelques jeunes d'âge, d'origine sociale, de lieux d'habitation et de niveaux d'études différents pour avoir un échantillon varié de réponses. Les prénoms ont été modifiés.

AGATHE Première L, 17 ans

« Plutôt que pratiquer des activités comme des cours de sport, dessin, etc., j'aime passer le temps libre que j'ai avec mes amis car ce sont de beaux moments qui me détendent après mes journées de cours/devoirs fatigantes. Sinon, simplement regarder des films ou lire... Je fais en sorte d'avoir du temps pour ça. Mais j'ai aussi des obligations comme le temps passé en famille, celui consacré au baby-sitting (que je garde car c'est un revenu utile)... »

LUCIE Troisième, 15 ans

« Quand j'ai du temps de libre, je fais du sport (à la maison), je regarde des séries sur mon ordinateur. Le soir, je lis. Je sors avec mes amies, je m'occupe de mon chien, je garde aussi du temps pour ma famille. J'écoute beaucoup de musique, surtout quand je marche. Je joue de la guitare. Quand j'ai la flemme de faire autre chose, je vais sur mon téléphone : les réseaux sociaux, YouTube, je prends des photos, je joue. Parfois je cuisine. Tout cela est variable selon mon humeur. Quand j'ai vraiment besoin d'avoir de bonnes notes, je travaille un peu. J'ai deux activités dans la semaine, la guitare et la danse. J'aimerais bien faire plus de shopping mais pour cela il faut être riche. J'aimerais aussi sortir le soir mais mes parents ne veulent pas. »

AMINE Sixième, 12 ans

« Je passe beaucoup de temps devant la télévision à regarder Netflix ou des vidéos YouTube. J'aime jouer dans le parc en bas de chez mes grands-parents avec mon vélo ou mon hover board. Je passe aussi du temps à jouer avec mon petit frère qui a 3 ans. Mes copains passent aussi à la maison, on discute, on joue à Fortnite sur leur console. On joue au Taboo ou à la Bonne Paye. Il m'arrive d'aller souvent au cinéma ou voir des matchs de foot avec mes tontons. Mon temps est pris par les devoirs. Je dois également aller aux cours d'arabe deux fois par semaine. Mon temps est aussi pris par les visites chez la famille, je n'ai pas le choix d'y aller. Je dois parfois garder ma sœur qui a 7 ans quand mes parents ont des courses à faire. L'autre contrainte est que j'habite en centre-ville et que dans ma résidence, il n'y a pas de parc pour les enfants, du coup je ne peux pas sortir seul. »

Je passe beaucoup de temps devant Netflix ou des vidéos YouTube



HUGO Seconde générale, 16 ans

« Mes loisirs préférés en dehors de l'école, c'est faire du football, du basket-ball, du vélo et jouer aux jeux vidéo. J'aime aussi les mangas, mais je n'ai pas les moyens de les acheter ou de payer un abonnement sur les sites, alors que les jeux vidéo, je peux en faire "à volonté". Ma limite pour les loisirs, en dehors de mes devoirs et du travail scolaire, c'est mon petit-frère que je dois aller chercher à l'école et garder. Mon frère est autiste, il y a donc beaucoup de choses qu'il ne peut pas faire seul : je reste auprès de lui quand ma mère travaille. »

Militantisme et engagement associatif

Il est possible d'adhérer à une association à tout âge. La Croix-Rouge française accueille les mineurs dès sept ans ! Mais l'engagement commence surtout avec les années lycée. 15 000 jeunes sont ainsi adhérents d'un

syndicat lycéen, parfois en y consacrant un temps conséquent. Quant aux partis politiques, ils fixent pour la plupart d'entre eux l'âge limite d'adhésion à 15 ans et proposent un accueil spécifique pour les jeunes militants.

PROGRAMMES DE TERMINALE/CSE. Malgré la mobilisation contre la réforme du lycée, le ministère persiste et veut imposer ses programmes coûte que coûte. Le SNES-FSU fera entendre la voix des personnels au prochain CSE.

Pas de changement de cap

Les projets de programmes de Terminale seront examinés au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) de juillet, dernière étape du processus de refonte de l'ensemble des programmes du lycée en lien avec la réforme.

Après s'être rendu aux présentations des projets de programmes de Terminale par le Conseil supérieur des programmes en mars, le SNES-FSU n'a pas participé à la pseudo concertation du ministère en juin.

Il a lancé une enquête auprès de la profession sur les projets de programmes et sur les nouvelles épreuves de Première (français, spécialité que les élèves ne poursuivront pas en Terminale, épreuves communes du contrôle continu-E3C) : <http://www.snes.edu/Enquetes/index.php/657571>.

Évaluationnrite contraignante

Les premiers résultats confirment que la plupart des projets de programmes sont lourds et opèrent parfois des choix idéologiques et pédagogiques contestables.

En outre, les modalités d'évaluation imposées



© Roman Kruglov / Flickr.com

dès la classe de Première l'an prochain vont être des plus contraignantes, obligeant les professeurs à élaborer des progressions communes à tous : E3C dès le mois de janvier, puis de nouveau en avril/mai, en rajoutant notamment l'évaluation de la spécialité abandonnée.

Pour le SNES-FSU, il est indispensable de faire évoluer les projets de Terminale. Il en va de notre conception de la formation des



élèves et de celle du second degré. Le SNES-FSU présentera des amendements, en particulier de rupture, lors du Conseil supérieur de l'éducation de juillet. Il en rendra compte sur son site et informera ses adhérents.

Il se réserve le droit de quitter le CSE à tout moment en fonction de l'évolution des débats et des réponses apportées par le ministère. ■

Sandrine Charrier

BTS. Un projet de décret imposerait dès la rentrée prochaine à tous les élèves de BTS de passer une certification en anglais délivrée par un organisme extérieur. En l'état, c'est Cambridge qui obtiendrait le marché.

Certification privée, EPLE taxés



© Paula Furnell/Flickr.com

Le passage de cette certification sera obligatoire, y compris quand le référentiel n'oblige pas à choisir l'anglais comme langue vivante, mais peu importe le résultat : l'obtention ou non de la certification n'aura aucun effet sur l'obtention du diplôme, seul le fait de passer l'examen compte !

Comme la scolarité au lycée est gratuite, le ministère va demander aux établissements de financer ce passage de certification pour tous les candidats au BTS.

Money, money, money...

Un nouveau cadre avait déjà été mis en place à la rentrée 2018 pour l'organisation des certifications en langues vivantes. Il consistait essentiellement à généraliser la certification Cambridge à certains BTS tertiaires et déplaçait l'examen en Terminale pour les sections Euro anglais. Le ministère affiche cela comme une étape dans la promotion de l'apprentissage des langues et plus particulièrement de l'anglais, en lien avec le rapport Taylor et des annonces du Premier ministre en février 2018 à Roubaix : « Parce qu'un quart des emplois sont liés à l'export. Parce que même si on ne

travaille pas à l'export, on a toujours besoin de l'anglais dans sa vie. Parce que l'anglais est la "première langue" de la mondialisation et que bien la maîtriser, c'est mieux maîtriser son avenir... à terme, chaque étudiant à la fin de son lycée et au plus tard en fin de licence aura passé un test de type Cambridge, financé par l'État, et qui donnera donc un niveau reconnu partout à l'étranger ».

Le ministère entretient depuis des années les zones d'ombre sur les liens qui le lient à cet organisme privé de certification en langue anglaise. Les partenariats, régulièrement renouvelés depuis 2006, se sont faits sans concertation, l'officine privée réussissant le tour de force de se faire payer doublement, avec une tarification par candidat et l'emploi d'un vivier de correcteurs et d'examineurs rémunérés par l'Éducation nationale.

Contre cette marchandisation de la certification et plutôt que de financer des instituts privés, le SNES-FSU exige que les enseignants de langues aient les moyens pour que leurs étudiants atteignent les niveaux du CECRL définis dans les référentiels. ■

Claire Guéville, Thierry Reygades

CIRCULAIRE DE RENTRÉE « ÉCOLE INCLUSIVE ». Consulté à la va-vite sur le projet de circulaire « École inclusive », le SNES-FSU avait demandé une reconnaissance du travail en la matière, et la prise en compte des personnels d'orientation et de vie scolaire.

Toujours plus de travail

Au final, la circulaire relève de la gestion administrative technique, elle ne concerne que les élèves en situation de handicap (muette sur les besoins éducatifs particuliers), les AESH, les enseignants et les corps d'inspection. Elle annonce la mise en place de pôles de gestion départementaux à destination des parents et des AESH, et reprend des éléments du cadre de gestion (voir ci-dessous). Un vademecum ministériel sur les Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) est joint, qui montre que les premiers besoins à satisfaire sont ceux de l'institution et de son budget, et non des élèves ni des personnels.

Enseignants et AESH seuls concernés ?

Dès la rentrée, une plateforme Cap école inclusive devrait être opérationnelle, accessible aux seuls enseignants et AESH. Elle



devrait proposer ressources, stratégies d'adaptation, permettre de contacter les enseignants ressources. Une formation (3 heures minimum) sur les positionnements respectifs des AESH et des enseignants, une autre (modules de 6 heures) donnant les connaissances de base nécessaires aux aménagements pédagogiques, seraient inscrites aux plans de formation académiques.

Le professeur principal devrait dès la prérentrée, ou à défaut avant les congés d'automne, rencontrer les familles des élèves en situation de handicap et leur(s) AESH.

Comment tout faire ?

Le ministère refuse d'entendre qu'au-delà de la nécessaire formation se pose la question de comment tout prendre en charge dans l'espace et le temps réduits de la classe et du cours. Dans ce contexte, expliciter dans la circulaire que la prise en compte des besoins des élèves en situation de handicap sera abordée à l'occasion des rendez-vous de carrière relève de la provocation. Citant un « engagement de la communauté éducative » qui ne lui coûte pas cher, le ministère ne se montre pas à la hauteur des enjeux.

Plus de détails : www.snes.edu/Scolarisation-des-eleves-a-besoins-educatifs-particuliers.html ■ **Valérie Sipahimalani**

CADRE DE GESTION DES AESH. La circulaire n° 2019-090 du 5 juin 2019 définit le cadre de gestion applicable aux AESH à compter de la rentrée 2019.

Du mieux, mais...

Ce texte a le mérite de rappeler les règles que doivent respecter les employeurs pour ce qui concerne le contrat de travail, les missions et toutes les facilités qui doivent être données aux AESH pour les intégrer pleinement aux équipes éducatives. C'est d'autant plus nécessaire que les CDD sont pour la plupart signés par le chef d'établissement. Pour porter les revendications de la profession, pourtant exprimées avec force, notamment les 6 février et 15 mai, le SNES-

FSU a pesé sur la rédaction de la circulaire pour qu'y soient inscrits des droits qui, s'ils ne règlent pas tous les problèmes, améliorent sensiblement les conditions d'emploi (centralisation de la gestion au niveau académique, « portabilité » du CDI entre académies, évaluation...).

Une occasion manquée...

Alors que le ministre affiche de grandes ambitions pour l'inclusion, il refuse toujours

d'envisager la création du corps de fonctionnaires en catégorie B que revendique le SNES-FSU, seule à même de répondre aux enjeux de l'inclusion et à la nécessaire professionnalisation des AESH. La précarité reste donc la règle. Un maigre progrès néanmoins : les CDD signés à partir de la rentrée doivent l'être pour une durée de trois ans. La grille indiciaire, quant à elle, est toujours aussi scandaleuse : recrutement au SMIC et plafond à 1 700 € brut pour un plein-temps, que l'on peut espérer atteindre après vingt ans de « carrière ». La seule avancée en la matière concerne la quotité de travail qui sera calculée sur 41 semaines au lieu de 39. Les cinq semaines en sus des 36 de l'année scolaire ne donnent lieu à aucun rattrapage : elles permettent de prendre en compte les réunions, préparations... nécessaires aux AESH pour assurer leurs missions. En conséquence, les AESH à temps incomplet verront leur rémunération augmenter de 5,1 % pour une même quotité horaire.

Plus de détail : www.snes.edu/Cadre-de-gestion-des-AESH-circulaire-du-5-juin-2019.html. ■ **Emmanuel Séchet**



AGRÉGÉS. La CAPN examinant les candidatures à l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude s'est tenue du 21 au 23 mai 2019.

Devenir agrégé

Les élus SNES-SNEP-SNESup-FSU y ont rappelé leur exigence de voir cette voie d'accès demeurer un vrai débouché de carrière pour les collègues.

La CAPN s'est prononcée sur 356 promotions, nombre égal à celui de 2018, selon un ratio d'une nomination pour sept titularisations par concours l'année précédente. En l'état, cette voie de promotion ne contribue que très marginalement à l'aspiration de notre profession à une réelle revalorisation : au

regard des 15 791 candidatures, le nombre de promotions possibles demeure beaucoup trop faible au niveau national. C'est pourquoi nous portons dans nos mandats l'exigence d'une promotion pour cinq titularisations.

L'expertise du SNES-FSU

Cette année, 1 434 dossiers avaient été inscrits en CAPA. Seule la FSU, avec six sièges sur dix en CAPN, est en mesure de lire l'intégralité des dossiers, d'en faire l'analyse exhaustive

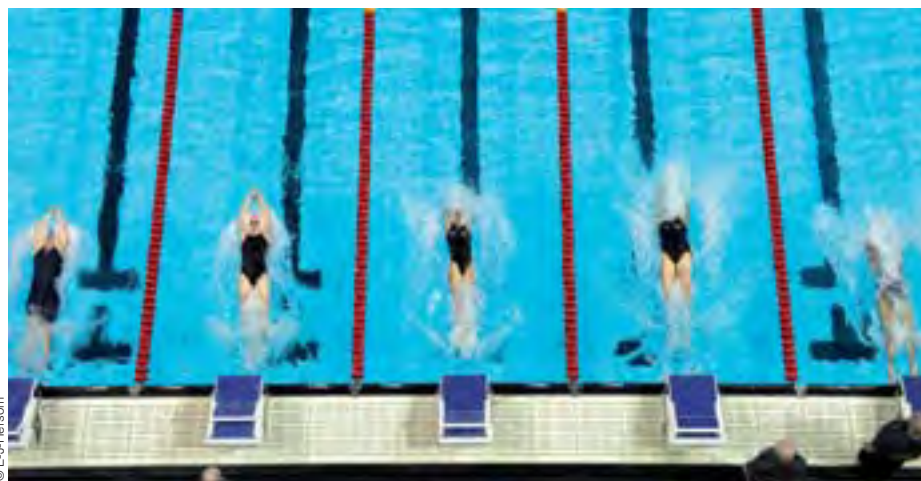
et de faire des propositions alternatives à celles des inspections générales. Une trentaine de modifications ont été obtenues dans le respect des principes statutaires.

Néanmoins, le fond pose toujours problème. Certaines inspections générales font de cette liste d'aptitude un instrument de gestion des ressources humaines en promouvant celles et ceux qu'ils voient devenir, à terme, inspecteurs, survalorisant ainsi les collègues chargés de mission au détriment d'autres activités. Enfin, nombre de candidats, proposés pour la première fois, sont immédiatement nommés, au détriment de collègues inscrits de longue date sur les listes académiques.



Le SNES-FSU revendique l'établissement d'un barème pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude. Celui-ci doit prendre en compte un certain nombre de critères clairs et objectifs (qualification initiale, carrière, bi-admissibilité, etc.), qui permettent des nominations transparentes et équilibrées.

Pour toutes questions, contacter le secteur agrégés du SNES-FSU national à l'adresse agreges@snes.edu. ■ **Véronique Boissel**



© E.J. Heisom

CAP. Juin et juillet sont les mois des promotions : le SNES-FSU et l'action de ses élus dans les Commissions administratives paritaires concrétisent les conquêtes syndicales.

Les promotions de l'été

Courant juin et jusque début juillet, les CAP examinant l'accès à la hors-classe auront prononcé près de 11 200 promotions de professeurs agrégés ou certifiés, CPE ou Psy-ÉN.

Cet important volume de promotions est le fruit de l'action résolue et continue du SNES-FSU, qui avait gagné dès 2018 une augmentation très substantielle du taux d'accès à la

hors-classe. Cette année, la majeure partie des collègues placés dans les premières années du 11^e échelon auront ainsi obtenu la hors-classe au 1^{er} septembre 2019 et seront reclassés à cette même date. La hors-classe pour tous avant la fin de la carrière est devenue réalité : près du tiers des collègues en sont désormais bénéficiaires. La perspective d'un accès de tous à la hors-classe au cours du 10^e échelon, à l'horizon de deux à trois ans, est réaliste.

à la classe exceptionnelle des collègues retraitables : c'est ce qui permet, dans les conditions actuelles, d'élargir l'accès à la classe exceptionnelle. Le SNES-FSU continue de revendiquer la modification des critères de recevabilité des candidatures afin de faire de la classe exceptionnelle un nouveau débouché de carrière accessible à tous avant le départ en retraite, à l'instar de ce qui a été obtenu pour la hors-classe.



© NAT / Flickr.com

Classe exceptionnelle

Les CAP examinant l'accès à la classe exceptionnelle se tiennent de fin juin jusqu'à mi-juillet, selon les académies. Les contingents de promotions possibles pour 2019 sont en hausse sensible, de 25 % à 34 % en plus par rapport à 2018 selon les corps. Cette augmentation est principalement due aux départs en retraite des collègues promus en 2017 et 2018. Les élus en CAP du SNES-FSU continueront à être très attentifs à privilégier l'accès

Les gains de PPCR

En 2019, la reprise des mesures PPCR et le simple déroulement des mesures acquises auront engendré pour les personnels du second degré un gain d'environ 325 M€ (malgré le gel de la valeur du point et l'augmentation de la retenue pour pension civile au 1^{er} janvier). Le SNES-FSU considère que ces gains salariaux et de carrière, fruits de l'action syndicale, doivent être amplifiés. ■

Christophe Barbillat

NON-TITULAIRES. Le 6 juin, lors de la journée nationale contre la précarité organisée par la FSU, les responsables syndicaux, titulaires et non-titulaires ont été reçus en audience par Olivier Dussopt.

Intox ou enfumage ?

Ils ont fait état des pratiques de déréglementation subies par les agents dans nombre de rectorats et exprimé leur défiance envers le projet de loi présenté par le secrétaire d'État, qui prévoit notamment la possibilité d'une rupture conventionnelle.

Celle-ci n'est que l'arbre qui cache la forêt des difficultés rencontrées par les contractuels pour faire respecter leurs droits. En effet, elle laissera à l'administration la possibilité de se séparer des collègues en CDI sans reclassement ni consultation des Commissions consultatives paritaires. L'indemnité de fin de contrat qui pourrait être versée à la fin des CDD de moins de douze mois, quant à elle, n'est en fait que la contrepartie du caractère précaire du contrat, et risque d'induire davantage de flexibilité...

Décrets non appliqués

Dans le second degré, les agents contractuels sont protégés par des décrets mais ceux-ci ne sont pas correctement appliqués. Ainsi, le décret 2014-1318 du 3 novembre 2014, qui prévoit que les agents non-titulaires puissent bénéficier d'une réévaluation salariale au



moins tous les trois ans, est peu appliqué. Quant au décret 2016-1171, visant à améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents contractuels du second degré, non seulement il n'est pas appliqué correctement dans certaines académies mais il est aussi source d'inégalités, faute du cadrage national réclamé par le SNES-FSU. Les contractuels recrutés dans les DOM en font particulièrement les frais, restant sans espoir d'évolution

indiciaire, au prétexte qu'ils bénéficient de la prime de vie chère !

Lors du rendez-vous salarial du 2 juillet, Olivier Dussopt se contentera-t-il d'un simple engagement à faire respecter les décrets existants, comme il l'a fait le 6 juin ?

La FSU poursuivra sa lutte pour l'accès au statut, seul rempart contre la précarité, et appelle tous les personnels à se joindre aux mobilisations présentes et à venir. ■ **Nadine Krantz**

AU CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (CNED), aux effets des réformes du lycée et du bac se sont ajoutées des évolutions qui font perdre le sens des métiers et des missions.

Une transformation sous pression

Au CNED, la mise en œuvre de la réforme du lycée a impliqué un accroissement considérable de la charge de travail. Les personnels concernés ont dû préparer dès cette année l'ensemble des cours de Seconde et de Première pour la rentrée prochaine, alors que les programmes ont été publiés très tardivement.

Parallèlement à cette intensification du travail, les professeurs « responsables de formation »

sont soumis à une dénaturation profonde de leurs pratiques professionnelles.

« Briques pédagogiques »

En effet, la direction du CNED impose le formatage et l'uniformisation des séquences pédagogiques dans le but d'une industrialisation des contenus. Les professeurs ont à réaliser des « unités pédagogiques » de 50 minutes qui doivent pouvoir être utilisées

ou réutilisées voire commercialisées dans d'autres contextes et pour des formations variées. Ainsi, une séquence conçue pour le lycée doit devenir une « brique » utilisable pour d'autres formations scolaires ou du domaine concurrentiel. Pour l'heure, le CNED envisage que ses « briques » puissent être utilisées en établissement pour les remplacements de courte durée ! Un AED pourra ainsi projeter une séquence pédagogique lorsqu'un professeur est absent.

Ces séquences doivent en outre correspondre strictement à un scénario type ignorant souvent les spécificités et les exigences disciplinaires. Elles sont enfin produites à l'aide d'un outil numérique inadapté qui fait perdre beaucoup de temps.

Ces transformations sont imposées par la direction et les hiérarchies intermédiaires contre l'avis et l'expertise de nombreux professeurs qui sont de plus en plus remplacés par des professionnels en ingénierie pédagogique. Elles provoquent une perte de sens du travail et de nombreux agents sont désormais victimes de ce management autoritaire. ■ **Hervé Moreau**



Voie professionnelle



© Olivier Teyraud

LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE DU LYCÉE ne sont pas les seules à être impactées par le zèle modernisateur de celui qui ne voulait surtout pas être le « ministre des réformes ». C'est également le cas de la voie professionnelle, mise en coupe réglée au nom de l'employabilité des élèves... à la plus grande joie des entreprises.

Une réforme scélérate de plus

« **L**e lycée professionnel est celui qui coûte le plus cher, a le plus d'heures de cours et ce n'est pas synonyme de réussite. J'assume qu'il peut y avoir moins d'heures, mais mieux d'heures. » Ainsi parlait Jean-Michel Blanquer à l'Assemblée en octobre dernier. Il assumait donc parfaitement le fait que « sa » réforme serait synonyme de baisses de dotations funestes et de diminutions horaires drastiques. Qu'il faut croire à sa bonne étoile pour parler avec un tel cynisme ! Mais de l'eau – jaune, rouge, verte, et hélas brunâtre – a coulé sous les ponts depuis cet automne.

Des disciplines sacrifiées

Sigrîd Gérardin, cosecrétaire générale du SNUEP-FSU, indique que « toutes les disciplines sont impactées par une baisse des horaires disciplinaires, puisque les élèves perdent trois heures par semaine en bac pro et deux heures en CAP ». Les diminutions horaires valent aussi bien pour les disciplines professionnelles que pour l'enseignement général, puisqu'on a pu établir qu'en lettres-histoire, les collègues et leurs élèves voient disparaître un volume total de 113 heures sur les trois années du bac pro. Malgré ces baisses horaires proprement vertigineuses,

le ministère a le culot d'affirmer que la perte d'heures d'enseignement « reste marginale »... Il fallait oser !

Les collègues des disciplines générales sont naturellement vent debout contre cette réforme. Selon Maxime Besselièvre, professeur de lettres-histoire au lycée Arthur-Rimbaud de La Courneuve (93), « nos élèves passent beaucoup de temps en stage, ce n'est pas l'aspect technique qui leur manque. En revanche, il nous faudrait plus de temps pour les faire renouer avec les pratiques scolaires ». Pour une collègue exerçant à Orly (91), « il y a un savoir-être,

des règles de communication que nos élèves n'ont pas, qu'ils n'ont jamais eues et qu'ils n'auront jamais si nous ne pouvons pas les leur apporter ».

Rue de Grenelle, on « assume » certes ces pertes sèches, mais on contourne surtout le problème en faisant valoir qu'au-delà de la si vulgaire question des moyens, il y a le fameux « mieux enseigner ». Et le ministère de vanter la co-intervention qui permet d'intégrer des apprentissages de français ou de mathématiques dans le cadre de l'enseignement professionnel dispensé aux élèves. Le hic, c'est que ces séquences menées en

LA VOIE PROFESSIONNELLE EN CHIFFRES

- ▶ **657 000 lycéens professionnels** étaient scolarisés en France en 2017 (contre 667 000 en 2015, 695 000 en 2011 et 725 000 en 2005).
- ▶ **12 730 euros** constituent la dépense moyenne par élève et par an (contre 11 060 pour un élève de LGT et 8 710 pour un collégien). Source : *État de l'école 2018*.
- ▶ **70 % des lycéens professionnels** sont issus de milieux populaires (parents employés, ouvriers ou inactifs), contre guère plus de 40 % pour les autres lycéens.
- ▶ **38 % des bacheliers professionnels** poursuivent un cursus post-bac (contre 17 % en 2000).
- ▶ **62 % des bacheliers professionnels** inscrits en BTS décrochent le diplôme (contre 87 % pour les autres bacheliers).



Maxime Richeton

Professeur de lettres-histoire au lycée Paul-Robert des Lilas (93)

binôme sont financées au détriment des enseignements préexistants. Au dire d'un professeur d'économie et gestion de Seine-Saint-Denis interrogé par *Le Monde* : « *La co-intervention est une bonne idée, mais il faut s'en donner les moyens* ». Or, ces derniers manquent cruellement.

Des parcours fragilisés

Ce qui distingue cette réforme de toutes les autres en cours, c'est la transformation de la Seconde professionnelle en une année de discernement pour le moins problématique. Sigrid Gérardin précise : « *le ministre veut fusionner certaines Secondes en "familles de métiers" – sortes de Secondes pros généralistes. À la rentrée, trois familles de métiers seront ainsi imposées et, à quelques exceptions près, ce dispositif sera généralisé. [...] Pour les jeunes, l'orientation vers une formation à un métier sera de fait décalée en classe de Première* ». Cette mesure déprofessionnalise encore davantage la classe de Seconde, conçue comme un sas vers l'apprentissage et non comme l'entrée dans les enseignements professionnels.

Quant au BEP, Blanquer annonce purement et simplement sa disparition. Ce diplôme était déjà fortement fragilisé puisqu'il n'était plus préparé en tant que tel depuis 2009, contrairement aux autres diplômes professionnels. Un rapport de l'IGEN de 2005 avait beau indiquer « *qu'une grande majorité d'élèves ne pourra pas suivre un parcours vers un bac professionnel en trois ans* », le raccourcissement à trois ans d'un cursus qui se faisait jusque-là en quatre (deux ans de BEP, puis deux de bac pro) a bel et bien eu lieu. On passe maintenant à deux véritables années d'enseignement professionnel spécialisé. Comment « mieux enseigner » dans ces conditions ? Et comment acquérir des compétences professionnelles en si peu de temps ? Le ministre et ses communicants ne sont guère discrets sur ce point...

Vu cette contraction inouïe du temps de formation, rien d'étonnant à ce que ce soit les matières générales qui trinquent le plus. Et les conséquences de ce phénomène sont évidentes : un renforcement de la difficulté des bacheliers professionnels à réussir dans l'enseignement supérieur. Maxime Besse-lièvre ne dit pas autre chose. Pour lui, « *en réduisant la part de l'enseignement disciplinaire, on risque de creuser l'écart entre le lycée professionnel et la poursuite d'études* ». Mais, face à ces paroles d'experts, on continue, rue de Grenelle, à vanter la « *valorisation de l'excellence* » et les « *poursuites d'études réussies* » que permettrait la réforme.

Cohérence... dans le libéralisme !

Depuis des années, les pouvoirs publics encouragent la création de vastes plateformes de formations regroupant lycéens, apprentis et adultes en reconversion afin de mutualiser un certain nombre de coûts. La réforme en cours approfondit cette tendance. Elle impose en effet dans tous les EPLE proposant de la

L'US Mag : Pourquoi es-tu en désaccord avec la réforme de la voie professionnelle ?

Maxime Richeton : Mon désaccord vient du fait que l'évolution des programmes et des pratiques pédagogiques – nécessaire et souhaitable, surtout dans la voie professionnelle – n'est, dans cette réforme, qu'un prétexte pour réduire drastiquement la place des matières générales dans la voie professionnelle.

Supprimer des heures de français, d'histoire et de langues vivantes aux enfants des catégories populaires les plus en difficultés sur le plan scolaire ne peut objectivement être présenté comme une évolution positive. Les nouveaux programmes servent à faire diversion. Le discours attendu était : « *Pour favoriser la réussite des élèves et améliorer leur accès aux études supérieures, voici les moyens que nous vous donnons* ». Le discours entendu a été : « *Pour favoriser la réussite des élèves, voici les moyens que nous vous enlevons, parlons à présent de la co-intervention* ».

L'US Mag : Dans la mise en œuvre de la réforme dans ton établissement, sur quels points précis se cristallisent les tensions avec la direction ?

M. R. : En plus de la baisse du volume horaire pour les élèves, ce sont les heures en demi-classe qu'on a choisi de supprimer, accentuant encore la dégradation de nos conditions de travail. Les postes sont menacés et nous sommes poussés à une concurrence malsaine entre matières pour essayer de les maintenir. Le discours qui nous est tenu est le suivant : « *Vous voulez des heures, mais il n'y en a pas pour tout le monde. Présentez-nous vos projets ; nous déciderons à qui nous les attribuerons* ».

Nous sommes une petite section professionnelle dont la stabilité de l'équipe est un véritable atout. Avec cette réforme, des postes fixes seront remplacés par des BMP.

L'US Mag : Comment envisages-tu, avec tes collègues, la suite de l'action dans ton lycée ?

M. R. : Si la réforme entérine la baisse des heures de matières générales, elle ne dit pas que ce sont les heures de groupes qui doivent l'être. Nous allons continuer à insister pour que ces heures soient préservées, afin de pouvoir sauver ce qui peut l'être. Pour le reste, les enseignants de lettres-histoire de l'académie de Créteil se sont réunis lors des journées de présentation des programmes et ont été nombreux à se positionner en faveur d'un mouvement de grève lors des corrections d'examens.

formation professionnelle initiale sous statut scolaire l'implantation d'une Unité de formation par apprentissage (UFA). Pour le SNUEP-FSU, « *ce mixage des parcours permettra aux entreprises de puiser dans le vivier des élèves ceux et celles qui leur sembleront les plus "performant-e-s", à n'importe quel moment de l'année et de leur scolarité, tout en renvoyant au LP les jeunes qui leur auront déplu* ».

On est ici aux antipodes d'un enseignement professionnel formant des travailleurs hau-

tement qualifiés, mais aussi des citoyens capables d'user de leur esprit critique et des individus libres. Face à cet idéal humaniste et émancipateur, le ministre dévoile en effet sa vision pour le moins étriquée de l'enseignement professionnel : une voie transformée en réserve de main-d'œuvre bon marché pour le patronat et dont les usagers sont réduits à leur plus stricte employabilité sur le marché du travail capitaliste. D'où des nouveaux programmes où les connaissances et les savoirs ne valent que lorsqu'ils sont utiles aux métiers visés par le diplôme. Faut-il préciser que l'étude des droits collectifs en éco-droit ou encore celle des remises en cause de l'économie libérale en lettres-histoire en disparaissent corps et biens ?

Suppressions de postes, concurrence entre les disciplines et entre les établissements, programmes à la fois utilitaristes et idéologiques, renforcement de la reproduction sociale, mise en coupe réglée de l'École publique qui favorise de facto le privé – qu'il soit confessionnel ou patronal : qui peut encore nier que le « pragmatique » ministre de l'Éducation nationale met en œuvre un projet d'ensemble hautement idéologique dont les maîtres-mots sont libéralisme et autoritarisme ? ■

RESSOURCES

► Violaine Morin, « La réforme du lycée professionnel inquiète les enseignants », *Lemonde.fr*, 21 mars 2019.

► Un vademecum de la réforme de la voie professionnelle a été réalisé par le SNUEP-FSU. Il est consultable en ligne à cette adresse : http://snupe.fr/wp-content/uploads/2019/05/16P_LePetitVademecumDeLaRVP_08_05_2019.pdf.

► Une vidéo de l'intervention de l'historien Guy Bruzy sur l'histoire de l'enseignement public, lors du colloque du SNUEP-FSU qui s'est tenu à Paris les 3 et 4 décembre 2015, est à retrouver à cette adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=oGEI3sMtW4M>.

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon

Les partenariats public/privé



LA PICCADILLY LINE du métro de Londres en Grande-Bretagne (2003), la ligne ferroviaire internationale Turin-Lyon, la nouvelle prison des Baumettes ou le stade vélodrome de Marseille : leur point commun ? Tous ces projets ont fait l'objet de partenariats public-privé. Retour sur un type de contrat qui a le vent en poupe dans l'Hexagone.

Main basse sur les services publics

Le partenariat public-privé (PPP) est un mode de financement par lequel le secteur public (État, collectivités, établissement public de l'État) fait appel à des prestataires privés pour financer la construction d'un équipement assurant un service public. Le contractant peut se voir confier l'entretien, la maintenance ainsi que l'exploitation et la gestion du service en question. Le paiement, assuré par les usagers ou par une collectivité publique, doit permettre d'amortir les investissements réalisés par le prestataire dans le cadre de contrats de long terme. Le fait que la puissance publique s'associe à des partenaires privés n'est pas une nouveauté en France. Que l'on songe par exemple, sous l'Ancien Régime, à la Ferme générale : le prélèvement de l'impôt étant soumis à adjudication, des sociétés de financiers obtenaient du roi le droit de le prélever, réalisant au passage des bénéfices importants. Au XIX^e siècle, le développement des chemins de fer s'effectue dans le cadre de concessions. Les PPP vont néanmoins beaucoup plus loin que ce type de contrats.

Solution pour acteurs publics endettés

Les PPP désignent plus particulièrement aujourd'hui une nouvelle forme de contrats publics nés au Royaume-Uni et transposés dans de nombreux pays, parmi lesquels la France. Les PFI (private finance initiative)

sont officiellement lancés par le gouvernement conservateur de John Major en 1992, même si, en pratique il en existe depuis la fin des années 1980 (1987 : construction du pont Queen Elizabeth II). En vingt ans, ce type de contrats se développe au Royaume-Uni, leur nombre décuplant entre 1997 et 2006, passant de dix à 106. À l'origine, ces partenariats concernent surtout le ministère des Transports qui les utilise massivement (autoroutes, métro). Depuis, ils se sont généralisés à différents secteurs (construction d'hôpitaux, systèmes d'information des navires de guerre, établissements scolaires).

L'essor de ces PPP en Europe s'inscrit dans un contexte de restriction des dépenses publiques (critères de Maastricht) et d'affirmation des logiques ultralibérales qui tendent à considérer la gestion privée comme supérieure à la gestion publique. En France, comme en Italie, le phénomène est à croiser avec celui de la décentralisation, l'État ayant tendance à transférer de plus en plus ses compétences aux collectivités qui assument déjà plus de 60 % des investissements publics. L'ordonnance du 17 juin 2004 (gouvernement Raffarin) créant en France les partenariats public-privé est ainsi concomitante de l'acte II de la décentralisation, qui débouche sur le transfert d'une partie des routes nationales aux départements, quand les Régions se voient ouvrir la possibilité de gérer des infrastructures

portuaires et aéroportuaires. C'est également en 2004 qu'Eurostat recommande de ne pas comptabiliser les PPP dans les actifs publics ni dans la dette publique, lorsque le partenaire privé supporte le risque de construction. Selon certaines estimations « 156 contrats de partenariat ont été attribués entre 2004 et mi-2012 pour un montant de 34 milliards d'euros hors taxe. 124 de ces contrats ont été conclus par les collectivités territoriales » (rapport du Sénat, 2014). La crise financière de 2008 a constitué un nouveau temps fort dans le recours aux PPP, à l'initiative de N. Sarkozy.

Des outils dérogatoires

Pour certains, les PPP présentent de nombreux avantages. Les financements sont plus faciles et permettent d'entamer plusieurs projets à la fois, en respectant les contraintes budgétaires puisque les paiements sont étalés dans le temps. Ces derniers commençant à la livraison, ils garantissent, en théorie, l'achèvement rapide des travaux. Autre avantage par rapport aux délégations de service public classique, on peut dépasser les durées habituelles de remboursement (vingt à trente ans au lieu de cinq à dix ans). Surtout, les PPP instaurent un partage des risques entre les partenaires (maîtriser les coûts liés à la construction et à l'exploitation) et inciteraient le service public à mettre en œuvre une culture de la performance basée sur des indicateurs précis. Car



Pierre-Marie Ganzozi, secrétaire départemental de la FSU 13.

© DR

L'US Mag : *La FSU est très engagée aux côtés d'autres organisations dans une lutte contre la mise en place des PPP pour la rénovation des écoles de Marseille. Peux-tu nous rappeler en quoi consiste ce projet ?*

Pierre-Marie Ganzozi : En octobre 2017, la mairie de Marseille a décidé un plan de rénovation des écoles en PPP pour un montant de 1 milliard d'euros et qui concernait uniquement 10 % d'entre elles ! Les multinationales du bâtiment pouvaient se frotter les mains : les écoles prenaient le relais du stade Vélodrome, lui aussi construit en PPP. Non seulement, ce contrat de 25 ans devait livrer les écoles « pieds et poings liés » aux multinationales, sans aucune concertation, mais en plus, 15 hectares d'espaces libres étaient offerts, sans aucune contrainte pour le constructeur. Scandaleux ! Dans cette lutte, la FSU a décidé de réunir les syndicats de l'éducation pour trouver une parade. Puis, nous avons élargi aux parents d'élèves et avons contacté les professionnels du bâtiment (architectes, artisans, ingénieurs du bâtiment). Enfin des citoyens engagés et des associations de familles nous ont également rejoints.

L'US Mag : *Comment menez-vous cette bataille qui s'apparente à une lutte de David contre Goliath ?*

P.-M. G. : Depuis un an et demi, nous sommes présents à chaque conseil municipal pour dénoncer ces PPP ; nous avons organisé des réunions publiques, des conférences de presse très relayées, des happenings au Vieux-Port. Nous sommes également parvenus à réaliser un contre-projet de rénovation globale pour la totalité des écoles de Marseille, qui a abouti à la conclusion suivante : avec une procédure classique de maîtrise d'ouvrage publique, la facture pourrait baisser de plus de 30 % !

US Mag : *Cette mobilisation a-t-elle été payante ?*

P.-M. G. : Notre collectif a déposé un recours au tribunal administratif, qui nous a donné raison en février dernier et a annulé la procédure des PPP. D'autres signaux positifs apparaissent au niveau national. Ainsi l'Assemblée nationale vient de voter une loi favorisant le diagnostic de l'État lorsque les municipalités semblent défaillantes, avec la réactivation de « l'observatoire du bâti scolaire » et pas uniquement pour Marseille. Le ministère de l'Économie vient d'imposer la modification du logiciel officiel de calcul qui permettait aux PPP de paraître moins chers que les travaux publics (MOP). Au niveau local, un courrier avec questionnaire a été envoyé à l'ensemble des directeurs d'école et une « cellule » pour établir un diagnostic sur l'ensemble des écoles est en train de se mettre en place à la DSDEN13, et des dizaines de DDEN (délégués départementaux de l'Éducation nationale) venus de la France entière sont à pied d'œuvre. C'est à la fois unique et inédit en France, preuve que notre analyse de départ était la bonne. Il y a urgence pour les écoles de Marseille et la municipalité n'a pas pris la mesure des problèmes. Enfin, la mairie vient d'annoncer le lancement de son propre audit, exhaustif et sur la totalité des écoles, pour près de 6 millions d'euros. Les enfants de Marseille méritent les mêmes conditions de travail que dans les autres grandes villes, sans craindre les plafonds qui s'écroulent ou les températures glaciales. Il est temps de ne plus négliger cette évidence !

il ne s'agit pas simplement ici d'assurer un service public, il faut aussi que celui-ci soit rentable. Le recours à un PPP doit normalement être justifié par une évaluation préalable qui fait état de ses avantages par rapport à un marché public classique (complexité du projet, urgence, efficacité économique, sans que ces trois critères soient cumulables). Différents rapports montrent cependant que ces procédures ne sont pas toujours respectées. Dans l'ensemble, ce type de contrat déroge au droit commun de la commande publique, en ce qu'il concentre entre les mains du partenaire privé la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, là où la loi de 1985 (sur les marchés publics) imposait la dissociation des deux fonctions.

Des outils à risque

Loin d'offrir un gain à la puissance publique, les PPP sont en réalité plus coûteux qu'il n'y paraît. Le montant important des contrats réduit mécaniquement l'accès au marché à un petit groupe d'entreprises. En France, le marché de la construction des prisons est ainsi dominé par quatre groupes de BTP : Bouygues (58 %), Eiffage, Vinci, Spie Batignolles. Ceci n'est pas sans réduire les marges de manœuvre de la puissance publique. Celle-ci contractualise avec une société de projet, en réalité un consortium de différentes entreprises qui ne font que marginalement appel à leurs capitaux propres. L'essentiel de l'apport consiste en une dette contractée sous la forme d'un emprunt bancaire ou d'une émission d'obligations, dont les taux sont moins avantageux que ceux que pourrait obtenir l'État sur le marché. « Le recours à un PPP induit ainsi des coûts de financement structurellement plus élevés que la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) puisque la personne publique doit rémunérer les investisseurs aux taux de rentabilité interne (TRI) qu'ils attendent (de l'ordre de 11 % environ) et supporter des taux d'intérêt plus élevés que les emprunts d'État pour rémunérer » les créances (rapport de la Cour des comptes). À ces différentiels de taux, il faut ajouter toute une série de frais financiers ou de maintenance. « Les estimations réalisées sur plusieurs projets montrent

un quasi-doublement des charges à payer sur le long terme par rapport au montant de l'investissement équivalent qui serait réalisé en MOP (Marché public) » (rapport du Sénat). Un autre élément à prendre compte est la question des surcoûts induits par des travaux modificatifs, et ce, d'autant que la mise en concurrence est alors impossible (contrat oblige). Le prestataire se trouve en effet en position de force face à la puissance publique. Bien entendu des renégociations du contrat sont possibles, mais pas toujours à l'avantage du commandi-

taire. Avantageux dans un premier temps, le partenariat peut vite devenir un carcan qui peut remettre en question la garantie de continuité du service public. En théorie, le client peut appliquer des pénalités aux prestataires, mais les recours débouchent généralement sur une baisse substantielle de celles-ci. Le cas de l'hôpital sud-francilien illustre à lui seul toutes les dérives des PPP. Signé en 2006 par Xavier Bertrand, le contrat qui lie l'hôpital au constructeur, une filiale d'Eiffage, prévoit que l'hôpital verse, sur son budget de fonctionnement, 30 millions d'euros par an pour le loyer et la maintenance des locaux. À la livraison, en 2011, près de 8 000 malfaçons sont relevées rendant l'ouverture de l'hôpital impossible. Les travaux engendrent un surcoût de 175 millions d'euros... répercutés par la société sur le loyer annuel, ce qui oblige l'hôpital à fermer certains services. En l'absence d'appel d'offres, la société pratique des prix prohibitifs sur les moindres travaux à l'image de fenêtres installées pour donner de la lumière à un bureau de secrétaires facturées chacune 26 000 euros (Simon Castel, Mediapart, 2012). ■



© Roman L. / Flickr.com

À LIRE

Notre sélection

▶ LA RÉFÉRENCE SUR LES SOVIETS



Les soviets en Russie est la première étude de ce lieu de pouvoir inédit construit avec les révolutions russes de 1905 et de 1917, « une manifestation caractéristique de cette révolution ». Oskar Anweiler décrit le mouvement des conseils – ses mécanismes sociaux et institutionnels – qui reste présent jusqu'en 1921. Cette analyse reste le point aveugle de tous les débats autour des créations démocratiques du processus révolutionnaire. Intéressant, stimulant et resté sans suite pour laisser la place à un déversement anticommuniste qui ne sert pas la recherche. **N. B.**

• *Les soviets en Russie, 1905-1921*, Oskar Anweiler. Préface de Éric Aunoble et reprise de celle de Pierre Broué (1971), traduit par Serge Bricianer, Agone/Éléments.

▶ RYTHMES DU LABEUR



À la ligne, un titre riche de sens pour un livre « coup de poing ». La ligne de l'écrivain est aussi celle de l'ouvrier et remplace le mot « chaîne » qui n'a plus droit de cité. J. Ponthus, ex-éducateur contraint à l'intérim dans les usines agroalimentaires bretonnes, témoigne de son asservissement quotidien. Les cadences inhumaines ont imposé leur rythme à son écriture pour traduire la souffrance du corps et de l'esprit : les phrases, en forme de vers libres, se succèdent sans ponctuation comme s'étiraient interminablement les heures de labeur. Seuls soutiens, littérature et chanson accompagnent les journées et nourrissent le texte de citations dont l'à-propos émeut ou fait sourire. Le lecteur n'oubliera plus les trieurs de crevettes, les égoutteurs de tofu, les pousseurs de carcasses auxquels rend hommage ce puissant roman.

Brigitte Cacheux et Geneviève Chourrou

• *À la ligne, Feuilles d'usine*, Joseph Ponthus, Éd. de la Table Ronde, 2019.

▶ SYNTHÈSE DE L'ILLIBÉRALISME



Illibéralisme, un terme qui fait fureur pour décrire l'arrivée au pouvoir par la voie électorale de dictateurs au petit pied qui battent en brèche tous les droits démocratiques et installent un pouvoir teinté de fascisme. Le cas le plus évident est celui de Victor Orban, en Hongrie. Amélie Poinssot décrit son parcours intellectuel et politique, de sympathisant de Solidarnosc au départ, à sa texture idéologique actuelle. **N. B.**

• *Dans la tête de Victor Orban*, A. Poinssot, Solin/Actes Sud.

POÉSIE EN LANGUES DE FRANCE

D'une rive à l'autre

Il n'est pas de langue qui n'ait ses poètes. Si plus de 6 000 sont parlées à travers le monde, selon l'UNESCO la moitié disparaîtra d'ici la fin du siècle. En France, « tout devient français » pour reprendre l'expression d'André Marcowicz qui se désolait du manque de tradition de la traduction de la poésie en France. Pourtant notre patrimoine linguistique est d'une grande richesse. À côté du français – langue dominante, langue nationale et langue officielle – on recense soixante-quinze « langues de France », sans compter les dialectes et les langues des migrants. Parmi elles, l'alsacien, le basque, le breton, le catalan, le corse, l'occitan. *Par tous les chemins. Florilège poétique des langues de France* rassemble la poésie contemporaine de ces six langues et le moins que l'on puisse dire c'est que ce recueil est un pari aussi audacieux que réussi. Ces poètes que l'on assigne souvent à une identité locale, qu'on associe facilement au repli identitaire, à l'entre-soi territorial, nous montrent au contraire la vitalité d'une expres-

sion poétique résolument ancrée dans le présent et ouverte sur l'autre, l'ailleurs et le monde. Écoutez le breton Youenn Gwernig, familier de Kerouac, évoquer New York et Harlem river. Écoutez la Basque Itxaro Borda sur le sort des migrants dans *Hôtel de la gare, Hendaye*. Écoutez le Corse Jean-Joseph Franchi : « Je suis juif... / je suis africain... / je suis l'arabe... ».

Composé de six parties, correspondant aux six langues, ce recueil unique présente chaque texte en version bilingue, traduit en français, parfois par le poète lui-même. Les poèmes d'un même auteur sont accompagnés d'une biographie, d'une bibliographie et d'un espace où le poète



nous éclaire sur sa conception de l'écriture poétique et sa pratique créative. Un ouvrage multilingue remarquable qui, fidèle à l'étymologie *traducere*, nous conduit d'une rive à l'autre. ■

Cécile Exbrayat

• *Par tous les chemins – Florilège poétique des langues de France (alsacien, basque, breton, catalan, corse, occitan)*, sous la direction de Marie-Jeanne Vemy et Norbert Paganelli. Préface de Jean-Pierre Siméon (éd. le Bord de l'Eau).



CULTURE OCCITANE VIVANTE

Par tous les chemins, c'est un livre mais c'est aussi un récital de la chanteuse Muriel Batbie-Castel. Pilier de la culture occitane, elle est familière des Toulousains : sa voix bilingue résonne en effet à chaque station de leur métro ! Les « *Prochaine station... estaciou benento* », c'est elle ! **C. E.**

• le 9 juillet à l'université d'été UOE, à Nîmes ; le 11 juillet à 20 h 30 au festival de Massals, Tarn (chapelle de Massals, Monts-d'Alban) ; le 19 juillet à 17 heures au festival Estivada à Rodez, Aveyron ; le 8 septembre à 18 heures au festival Les Troubadours chantent l'art roman à Beaumont-sur-Lèze (chapelle Saint-Pierre de Celles).

Du côté des polars... Spécial James Lee Burke

Dave Robicheaux, flic de Louisiane, est le personnage clé de l'œuvre de James Lee Burke. Il fait aussi partie de nos compagnons secrets qui participent à notre vie. Des personnages capables de nous ouvrir des portes insoupçonnées pour faire voyager notre cerveau au-delà des préjugés. Lire Burke, participer aux enquêtes de Robicheaux a peu à voir avec le plaisir. C'est une leçon de lucidité. Il possède la faculté rare, en digne héritier des écrivains du sud des États-Unis, de décrire ce pays bizarre et mystérieux qui est le sien, comme plus précisément, la Louisiane. Il met en évidence les traces de la présence française via les Cajuns et les Créoles.

Le dernier opus paru, sobriement intitulé *Robicheaux*, sonne comme un portrait d'adieu. Quelque chose s'est brisé. L'alcool fait son retour et c'est mauvais signe. Cet



adieu prend la forme d'un retour sur des enquêtes passées non « bouclées » pour, en bon flic honnête, terminer le travail tout en dénonçant la corruption dans les forces dites de l'ordre.

Un pays toujours secoué par le racisme, la corruption, le crime sans que des solutions apparaissent. La Nouvelle-Orléans est toujours outragée par Katrina (2005) et la ville est en train de changer. Le style dur, âpre ne laisse aucun répit. Burke n'a rien perdu de sa hargne ni de sa colère.

Pour se faire une idée des évolutions du contexte, comme des changements de style, Rivages réédite en poche *La pluie de néon*, la première enquête de Robicheaux et *Black Cherry Blues* sur les guerres autour des réserves de gaz naturel sur le territoire des Black Foot. Chez Burke, mélange de fantastique, de rêves, de souvenirs du

passé inscrits dans le présent et d'un réalisme cru à vous glacer les os. ■

Nicolas Bénéès

• *Robicheaux*, James Lee Burke, traduit par Christophe Mercier ; *La pluie de néon*, *Black Cherry Blues*, James Lee Burke, traduit par Freddy Michalski, Rivages/Noir.

CUBA NOIR AUSSI

Le détective Mario Conde, personnage fétiche du romancier cubain Leonardo Padura, approche de la soixantaine, lorsqu'un ancien camarade de lycée reprend contact avec lui pour lui demander de retrouver la statuette d'une vierge noire que lui a volé un ex-amant. Le policier mélancolique, amateur de rhum et de cigares, fidèle à son groupe d'amis, nous emmène à travers La Havane à la recherche de cette mystérieuse statuette, des quartiers où les nouveaux riches profitent de l'ouverture cubaine jusqu'aux bidonvilles sordides où s'entassent les immigrants venus de l'Est de l'île. Un voyage magnifique porté par un grand roman d'humour noir.

Micheline Rousselet

• *La transparence du temps*, L. Padura, Métailié.

PAROLES D'ANONYMES

Une plongée sensible dans les pensées des années trente

Au soir de sa vie, Alain Corbin – historien majeur qui n'a eu de cesse d'explorer toutes les formes d'archives pour cerner les mentalités des hommes et des femmes du XIX^e siècle –, nous offre une partie de sa « petite thèse » jusqu'ici inédite.

En 1967, il avait 30 ans. Professeur au lycée Gay-Lussac de Limoges, il venait de rassembler le matériau qui allait donner naissance à sa grande thèse, *Archaïsme et modernité en Limousin*.

L'opportunité d'un poste d'assistant à l'université de Limoges l'incita à rédiger dans l'intervalle une thèse de 3^e cycle. Délaisant le XIX^e siècle, il entreprit alors une enquête orale auprès d'un échantillon d'agriculteurs, d'ouvriers et de commerçants du département de Haute-Vienne. Il les interrogea sur les événements des années 1934-1936. À travers une quinzaine de questions – que

pensiez-vous de Laval, des Croix-de-feu, de la SDN, de la guerre d'Éthiopie, de Blum et du Front populaire ?... – se dévoile tout un univers mental. Ces paroles oubliées trahissent quelques idées fortes : la primauté de l'expérience vécue sur les idéologies, la solidité de stéréotypes venus de fort loin (peur de l'étranger et du « chambard »), le poids de la Grande Guerre qui façonna longtemps les représentations des Français. Pantagruel et ses compagnons, alors qu'ils se trouvaient embarqués aux confins de la « mer glaciale », entendirent des paroles, conservées dans la glace. « À cette heure, écrit Rabelais, la rigueur de l'hiver passée, elles fondent et sont ouyes ».

Les paroles des 183 électeurs interrogés, pour la plupart hommes du peuple, avaient été gelées « sous les neiges universitaires ». Alain Corbin se devait, en mémoire de ces inter-



locuteurs tous morts aujourd'hui, de dégeler leurs dires afin qu'on puisse enfin les écouter. Par cette histoire en « rase-motte », A. Corbin s'affirme encore une fois comme le grand historien du sensible ! ■

Stéphane Rio

• *Paroles de Français anonymes. Au cœur des années trente*, Alain Corbin, Albin Michel, 2019.

Le coin de la BD **Le Morvan, territoire d'accueil**

Le Morvan sur la carte de France est comme un appendice du Massif central, basse montagne située en plein centre de la région administrative Bourgogne devenue Bourgogne-Franche-Comté. Avec son unité géologique, historique, économique, cette plus petite zone de montagne de France fait le lien entre les quatre départements de Bourgogne. À l'écart des grands axes, on l'aperçoit depuis l'autoroute A6 qui l'écorche à peine dans sa partie nord. C'est en arrivant de Dijon que Vincent Vanoli entre en Morvan un jour de juillet 2018, invité pour une résidence artistique de trois semaines. *Le promeneur du Morvan* est le carnet de voyage presque immobile de son séjour. Il y raconte et y dessine, en noir et blanc, la beauté des êtres humains autant que celle de la nature, impressionné notamment par l'histoire singulière de cette région rurale beaucoup moins isolée qu'il n'y paraît. Entouré de plaines, le Morvan lui apparaît comme une île, « un territoire circonscrit à ses hauteurs, ses lacs et son granit ». Une île souvent brumeuse et humide, tant la région est sillonnée de cours d'eau, de lacs qui font la joie des amateurs de tourisme « vert » et des pêcheurs, et parce qu'il y pleut et neige beaucoup !



Vincent Vanoli dispose de différents guides et passeurs dans sa découverte : les « officiels », en lien avec le Parc Régional du Morvan, et différentes structures qui ont pour objectif de faire vivre les arts et le spectacle vivant dans une zone très périphérique par rapport aux métropoles. Mais il se retrouve aussi à engager la conversation avec des habitants et habitantes au hasard de ses déplacements, de ses passages dans des cafés de village, lieux de festival, brocantes, fermes, etc. Son carnet de croquis s'avère très utile pour briser la glace.

On apprécie dans cet album autant la sensibilité de l'auteur aux personnes, aux choses de la vie, que sa capacité à restituer toute sa dignité à une région en déprise, plutôt pauvre. Vincent Vanoli démontre à quel point le Morvan, hier fournisseur de bois, de nourrices, et accueillant en masse les enfants de l'Assistance Publique, reste aujourd'hui un territoire d'accueil, un territoire ouvert. Des gens venus d'ailleurs y trouvent un refuge, une qualité d'existence, à partir du moment où ils ont passé le cap difficile du premier hiver... ■

Amélie Hart-Hutasse

• *Le promeneur du Morvan*, Vincent Vanoli, Éditions Oûie/Dire, Les Requins Marteaux, 2019.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► LA LAÏCITÉ ?

Dans une langue simple et claire, B. Schneckenburger expose les principes essentiels de la laïcité, en prenant soin d'étayer son propos et de les confronter aux problèmes que nous rencontrons. Les collègues seront sans doute particulièrement intéressés par le chapitre sur la laïcité à l'école. Ce livre a les inconvénients de ses avantages : il est accessible au grand public sans jamais céder à des raccourcis hasardeux, cependant certaines questions mériteraient d'être développées davantage, comme celles liées à l'Europe. **Michel Galin**

• *Insoumission. Émancipation. Laïcité*, de Benoît Schneckenburger, Éd. Bruno Leprince.



FOR THE KIDS

Abysses

Erine est une petite fille intrépide qui vit avec son chien et sa maman pêcheuse au bord d'un joli port. Mais à cause du terrifiant rocher noir et de toutes les légendes qu'on raconte à son sujet, interdiction d'aller au large ! Qu'à cela ne tienne, Erine veut découvrir le secret de ce terrible et mystérieux rocher. Un conte qui nous immerge dans un monde marin foisonnant où les méduses scintillantes côtoient les carpes koï à moustache et les lottes. Et où l'on apprend qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on nous raconte ! **C. E.**

• *Le secret du rocher noir*, Joe Todd-Stanton, traduit de l'anglais par Isabelle Reinarez, l'École des loisirs.



Dystopie

Mauve vient d'une autre galaxie où argent, racisme et maladies sont inconnus. Sur Circé, monde idéal, tout est programmé et géré par ordinateur, sans une once d'incertitude. Mais alors, pourquoi Cyan, son amour d'enfance, a-t-elle disparu ? Pourquoi se retrouve-t-il brusquement exilé sur terre ? Entre rêves-souvenirs et adaptation au monde des humains, sa mémoire refait doucement surface... Et la question émerge : le tout numérique ne permet-il pas aux élites de manipuler la population aisément ? Beau roman de science-fiction au rythme haletant, grands ados et adultes.

Catie Pillé

• *La mémoire des couleurs*, Stéphane Michaka, Pocket Jeunesse.



ROJO, UN FILM DE BENJAMIN NAISHTAT (ARGENTINE)

Retour vers le futur ? Les années 1970 !

Argentine 1975. Claudio, avocat réputé et notable local, préserve son existence confortable en fermant les yeux sur les pratiques du régime en place. Jusqu'au jour où, violemment pris à partie par un interlocuteur, survient une altercation qui vire au drame et engage Claudio dans une terrible spirale.

Le choix du film de genre permet à Benjamin Naishtat dans *Rojo* – rouge – de dresser le portrait de l'Argentine aux heures sombres de son histoire. Les hommes, sous le joug du pouvoir, restent sans réaction, saisissent toute opportunité pour faire du profit ou préservent leur intérêt personnel et

cela même quand ils sont conscients de l'avenir d'une politique qui va droit vers une dictature militaire dont ils se font les complices passifs. *Rojo*, historiquement situé dans années 1970, reprend aussi la grammaire cinématographique de l'époque. Recours aux fondus enchaînés, aux zooms, aux ralentis pour laisser un arrière-goût de western. L'attachement aux réalités du quotidien reflète la situation du pays. Les scènes noires et angoissantes contiennent une dose d'humour et des décrochages du côté de l'absurde pour désamorcer la violence et la solennité du sujet. ■

Francis Dubois



CINÉMA

Un regard neuf



En Israël, de nos jours, trois frères, jeunes trentenaires, se retrouvent réunis à l'occasion du décès du père, dans le kibboutz de leur enfance. Avishai, le plus jeune, doit aussitôt après les obsèques, rejoindre son régiment à la frontière libanaise. La guerre, dont les raisons échappent au plus grand nombre, ne connaît que de brefs répit. Le « havre de paix » du titre est ce kibboutz qui permet de voir le pays, Israël, comme il est tout en montrant l'absurdité de la guerre permanente. Îlot construit par les jeunes gens qui aspirent à une existence délivrée de la peur et du doute.

F. D.

• *Un havre de paix*, Yona Rozenkier (Israël).

SÉRIE

Addictive, politique et nuancée

Cette fiction raconte en trois saisons les missions d'une unité d'élite de Tsahal destinée à lutter contre le terrorisme en Israël. Très réalistes, loin des clichés, les personnages arabes ou israéliens apparaissent écartelés entre le devoir et leurs sentiments. Tous portent leur part d'humanité et, au-delà du conflit israélo-palestinien, l'escalade de la violence constitue le sujet central de cette série plébiscitée.

Catie Pillé

• *Fauda*, L. Raz, A. Issacharoff, Israël, Yes/Netflix.

RADIO

Le son des luttes

Radio Parleur, issue du mouvement Nuit Debout, est un média sonore d'information en ligne qui couvre l'actualité des luttes sociales, politiques et environnementales. Ses reporters bénévoles sont présents au côté des gilets jaunes, à Paris comme à La Réunion, des postiers des Hauts-de-Seine en grève depuis bientôt 15 mois ou des livreurs Deliveroo qui se battent contre la baisse du prix des courses. Lancée en 2016, Radio Parleur recense plus de 300 reportages accessibles gratuitement et sans publicité. Un média qui donne à entendre les luttes actuelles.

Cécile Exbrayat

• www.radioparleur.net

MUSIQUES

CLASSIQUE

Musiques voyageuses

Le dernier livre disque du chef d'orchestre Catalan, Jordi Savall, nous propose une évocation musicale de la *rihla*, c'est-à-dire du voyage, puis du récit qui en est fait, d'Ibn Battuta (1304-1377). Ce voyageur marocain, né à Tanger, raconte ses voyages, qui l'ont conduit aux quatre coins du monde, de 1325 à 1354 : pèlerinage à La Mecque, et visite au passage de l'Afrique du Nord, de l'Égypte, de la Palestine et de la Syrie, puis de l'Arabie. Il visita ensuite la Perse et l'Irak, l'Afrique de l'Ouest, Zanzibar, l'Inde, Ceylan, et le sud-est de la Chine. Jordi Savall, dans son enregistrement somptueux et émouvant, fait alterner récit du voyage et musique originale des pays visités. Le livre est richement orné de photos, de textes de musicologues, d'universitaires et d'écrivains, afin



de faire découvrir ce Marco Polo du monde musulman.

Nicolas Morvan

• *Le voyageur de l'Islam*, Ibn Battuta, Hesperion XXI, Jordi Savall, Alia Vox.

ROCK

Musiques de lutte

Love And Noise Experiment (LANE), c'est le retour sur le devant de la scène des ex-Thugs, et des frères Belin bien connus des amateurs de rock à Angers. *A shiny Day* est sorti sur leur label Nineteensomething en 2019. La pochette résume leur philosophie : deux fumigènes rougis qui déchirent un décor citadin comme une parabole de toutes les luttes sociales de 2018. L'album ouvre sur *Stand*, titre politique appelant à l'unité et à l'action, en écho au *Strike* des Thugs en 1996. *Wake up and Stand!* Un message fort pour un disque sauveur.

Éric Loizeau

• LANE, *A shiny Day*, Nineteensomething, 2019.

RAP ALTERNATIF

Re-naissance

Sans vouloir refaire le monde, *Cosmogonie*, le premier album d'Azad Lab entièrement autoproduit, questionne le réveil des consciences de manière douce. *Beats* trip-hop, batterie électrisante et refrains pénétrants se mêlent aux notes poétiques de saxophone pour soutenir des textes de rap qui interrogent notre humanité et nos rêves. Formation musicale en constante évolution, l'album réunit cinq artistes de la scène toulousaine qui font entendre les balbutiements de leur univers ; ni tout à fait celui que nous connaissons, ni tout à fait un autre.

Estelle de Tournadre

• *Cosmogonie*, Azad Lab, autoproduction, 2019.

JAZZ

Retour éternel

Art Pepper fait partie de la petite cohorte de musiciens qui charrie tout un univers pour nous faire voyager dans des pays mystérieux sans frontières et sans consistance. La sauvagerie, la violence y ont toute leur place comme la drogue et les affres de la prison et du pénitencier. C'est un bluesman sensible et volontiers ironique. Un livre-disque, pour cet *Hommage à Art Pepper*, sous-titré *No Limit* (une de ses compositions), était nécessaire. Il entremêle à travers douze compositions du saxophoniste, textes – ceux de Marc Villards, de Jean-Bernard Pouy, de Nicolas Bénéès entre autres –, des illustrations et les arrangements de Dominique Delahaye, aussi saxophone alto et ténor. La musique n'est en rien une copie de l'original mais une mise en forme actualisée avec des emprunts au rap, au slam et à toutes les musiques d'aujourd'hui pour faire danser, une fois encore, Art Pepper. Un très bel objet.

N. B.

• *Hommage à Art Pepper, No Limit*, livre-disque en noir et en jazz, Petit à Petit éd.



POUR UN MONDE PLUS JUSTE

S'en souvient-on ? San Francisco en 1967 a vu défiler une grande partie de la jeunesse américaine à la recherche, au-delà des slogans simplistes *Flowers Power*, d'alternatives politiques et sociales. En reprenant sept slogans, Steven Jezzo-Vannier, dans *San Francisco, l'utopie libertaire des Sixties*, explique, dépeint, illustre les mondes nouveaux en train de se construire. Tout le pouvoir à l'imagination pour créer sa propre réalité en est le slogan fondateur. L'écologie fait partie des réflexions comme la lutte contre l'individualisme. Un parfum de notre futur...

Nicolas Bénéès

• *San Francisco, l'utopie libertaire des Sixties*, Steven Jezzo-Vannier, *Le Mot et le Reste*.



Quand Arts et Lettres se rencontrent

À deux pas de son siège historique, Gallimard a ouvert fin 2017 une élégante galerie, ouverte à tous, consacrée au dialogue entre l'art et les lettres.

L'US Mag : Comment est né le projet de cette galerie ?

Christel Chassagnol : En créant dans les années trente la Galerie de la NRF puis, après-guerre, la Galerie de la Pléiade, Gaston Gallimard voulait faire de son entreprise « un centre, un lieu, plutôt qu'une maison de commerce ». Il y présentait notamment des œuvres d'artistes comme Mario Prassinos ou André Masson et aussi de nombreux dessins d'écrivains. Il s'est agi pour nous de renouer avec cette tradition et de mettre en valeur la création contemporaine et le patrimoine littéraire de la maison.

L'US Mag : Comment sont décidées et conçues les expositions ?

C. C. : Les six à huit expositions annuelles s'organisent soit autour du fonds Gallimard, par exemple *André Malraux, éditeur d'extraordinaire* ou bien *Antoine de Saint-Exupéry – Du vent, du sable et des étoiles*, soit autour d'artistes divers, photographes, peintres, dessinateurs... Ainsi se sont succédé *Christian Lacroix illustre La Princesse de Clèves*, *Jacques Ferrandez : l'œuvre d'Albert Camus en bande dessinée* et *Parole aux animaux ! Un bestiaire Gallimard Jeunesse* qui a présenté les œuvres de vingt-trois illustrateurs. En ce moment et jusqu'au 20 juillet, on peut voir à l'occasion du cent cinquantième de sa naissance, *Gide l'inattendu* et du 11 septembre au 10 octobre prochain sera présenté *Marcel Proust, Prix Goncourt 1919 : l'exposition du centenaire*.

L'US Mag : Qui fréquente la galerie ? Quels retours avez-vous reçus des différents publics ?

C. C. : La galerie Gallimard touche tous les publics : lecteurs de romans, passionnés d'histoire littéraire, de bandes dessinées, de photographies, d'illustrations



© Galerie Gallimard

pour la jeunesse ou de gravures. Il y a aussi les amateurs d'éditions originales, beaux papiers et tirages de tête, de portraits d'écrivains ou encore des carnets de la Papeterie Gallimard, en vente dans l'espace Boutique. La fréquentation, variable, peut aller jusqu'à plus d'une centaine de visiteurs certains samedis. Nous organisons également des visites guidées réservées aux enseignants avec lesquels le



© Galerie Gallimard

lien se fait par nos réseaux sociaux et le Cercle de l'enseignement, comme pour l'exposition Saint-Exupéry dont une vidéo, présentée par son commissaire Alban Cerisier, est diffusée sur la chaîne Gallimard-YouTube.

Notre succès se reflète dans la presse dont les retours sont très positifs : l'enthousiasme s'exprime du *Journal des Arts* au *Figaro*, en passant par *l'Humanité*, *Télérama*, *Le Parisien* ou *Les Inrocks* ; de même, la radio ainsi que les médias Web les plus importants suivent notre programmation.

Enfin, les propos recueillis dans le livre d'or, les inscriptions à la newsletter et les témoignages écrits prouvent que la grande majorité des visiteurs apprécient le choix et la qualité de nos expositions. ■

Propos recueillis par

Brigitte Cacheux et Geneviève Chourreu

• Galerie Gallimard, rue de l'Université, Paris 7^e : www.galeriegallimard.com / www.cercle-enseignement.com

Jean Dubuffet : un barbare à Marseille

Peut-on enfermer Dubuffet dans un musée ? Lui qui définissait ces lieux comme des « morgues d'embaumement, citadelles de la culture mandarine ». C'est le pari estival du musée national marseillais (MuCEM) qui rassemble en trois sections plus de 300 œuvres issues des plus grandes collections françaises et européennes.



Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'inventeur de « l'art brut » critique vivement l'art et les valeurs dominantes de l'époque. Pour lui, il n'y a pas de hiérarchie en art, mais seulement de l'invention. Influencé par l'anthropologie et la psychiatrie, il poursuit le décloisonnement artistique amorcé par les avant-gardes pendant l'entre-deux-guerres. Cette exposition est une occasion rare de cerner, selon l'expression des commissaires d'exposition « le paradoxe Dubuffet, à savoir l'énergie débordante qui fut celle de l'artiste à fomentier sa critique de la culture, la même dont il était issu et au sein de laquelle il évoluait ». ■

Stéphane Rio

• Jean Dubuffet. *Un barbare en Europe*, MuCEM, Marseille, jusqu'au 2/09.

FAIRE VIVRE LES REVUES

Zadig. Toutes les France qui racontent la France

Éric Fottorino, ancien directeur du *Monde*, se lance dans une nouvelle aventure éditoriale avec une revue trimestrielle. Le pari : prendre le temps du récit pour dire la France d'aujourd'hui. Le tout est porté par des illustrations et des textes particulièrement soignés. **Stéphane Rio**



• *Zadig*, revue trimestrielle.

DANS LA CLASSE

La littérature, pour quoi faire ?

Comment des élèves de Seconde peuvent-ils s'approprier des œuvres littéraires en classe ? Comment leur donner le goût de lire ? Comment les impliquer dans des textes difficiles ? Comment laisser dans leur mémoire une trace de l'œuvre étudiée ? Comment « cultiver des lectures heureuses, à l'école » ? Loin des sentiers battus, loin des nouvelles injonctions, Bénédicte Shawky-Milcent donne des pistes pour construire de véritables sujets lecteurs. **Cécile Exbrayat**



• *La lecture, ça ne sert à rien ! Usages de la littérature au lycée et partout ailleurs...*, Bénédicte Shawky-Milcent (PUF).

THÉÂTRE

Un ennemi du peuple

Ibsen avait dénoncé la passivité de la petite bourgeoisie engoncée dans son confort et ses mensonges. Dans cette pièce il va plus loin, soulignant la lâcheté des notables et de la presse prêts à sacrifier la santé des habitants pour des impératifs économiques et exprimant son dégoût pour la veulerie de la « masse compacte ». Jean-François Sivadier s'en empare, n'hésitant pas à sortir un peu du texte tant l'actualité rejoint la pièce avec la crise de l'environnement, les atteintes à la démocratie et les dérives populistes. Mise en scène magistrale et acteurs remarquables. **Micheline Rousselet**



• En tournée jusqu'en 2020, Lille, Lyon, Caen, Strasbourg, Marseille, etc.

« Le travail gratuit, c'est un déni de travail, une non-reconnaissance du travail »

Maud Simonet est sociologue chargée de recherche au CNRS. Elle cherche à comprendre les enjeux liés aux différentes formes de « travail gratuit » (travail domestique, bénévolat, *workfare*⁽¹⁾, *digital labor*⁽²⁾, service civique), par des enquêtes de terrain en France et aux États-Unis.

L'US Mag : *Qu'appelle-t-on « travail gratuit » ?*

Maud Simonet : J'ai essayé de penser ensemble différentes activités qui ont comme point commun de participer au développement des associations, des services publics, des entreprises, sans être pour autant reconnues monétairement ou fonctionnellement comme du travail. C'est du travail invisible, pour reprendre la terminologie des féministes parlant du travail domestique. Du travail non rémunéré, qui n'est pas reconnu comme du travail dans notre société, et qui pourtant participe au fonctionnement de toutes ces organisations productives.

L'US Mag : *Comment penser ensemble des activités aussi différentes que le bénévolat, le travail domestique, l'activité de blogueurs sur internet, le workfare, les stages... ?*

M. S. : Pour penser ensemble ces formes très diverses de travail gratuit, j'ai utilisé les recherches des féministes des années 1960-1970 sur le travail domestique. Tous les enjeux y étaient déjà posés. Quelle est la valeur du travail gratuit ? Comment le mesurer ? Qui en bénéficie ? Est-ce qu'il a le même sens pour tout le monde ? À qui est-il assigné ?

Une des premières leçons de ces féministes, c'est que le travail gratuit, ce n'est pas une soustraction, ce n'est pas un travail moins une rémunération. C'est un déni de travail, une non-reconnaissance du travailleur – ou le plus souvent de la travailleuse – qui se fait à chaque fois au nom de valeurs : le travail domestique se fait au nom de l'amour, de la famille ; le bénévolat est considéré comme de l'engagement, de la citoyenneté ; les stages comme de la formation, de l'apprentissage ; le *workfare*, comme une manière de faire la preuve qu'on est



« Le travail gratuit est au cœur du fonctionnement du marché du travail et des services publics »

toujours un citoyen même si on n'a pas de travail et seulement des allocations... Le point commun de toutes ces activités, c'est que ce sont des valeurs qui justifient la non-reconnaissance. C'est d'ailleurs ce qui rend l'exploitation possible et très difficile à attaquer.

L'US Mag : *Ce travail gratuit concerne-t-il hommes et femmes de la même manière ?*

M. S. : Les travaux des féministes sur le travail domestique ont d'emblée posé la question des rapports sociaux de sexe. En même temps qu'elles ont voulu le faire voir comme du travail, à travers les statistiques, elles ont montré qu'il est essentiellement assigné aux femmes.

Cette surreprésentation féminine est très forte aussi dans les autres formes de travail gratuit sur lesquelles j'ai travaillé. C'est le cas pour une grande partie du bénévolat aujourd'hui : dans les secteurs de la santé, du social, de la culture, il concerne essentiellement des femmes. Le volontariat, dans la forme qu'il prend le plus souvent aujourd'hui en France, avec le service civique, c'est à plus de 60 % des femmes. Plusieurs enquêtes montrent aussi que les stages qui ne sont pas rémunérés sont souvent dans des secteurs dits « féminins » : quand vous êtes stagiaire ingénieur, vous avez de grandes chances d'être rémunéré alors que dans le secteur de l'éducation, de la santé et du social, vous ne le serez pas.

L'US Mag : *Le travail gratuit est-il toujours et seulement source d'exploitation ?*

M. S. : Les travaux de bell hooks⁽³⁾ montrent que dans les années 1960, les femmes noires ne trouvaient pas leur émancipation dans le marché du travail et revendiquaient aussi de pouvoir rester à la maison

s'occuper de leur famille. Dans une société raciste comme l'était la société américaine dans les années quatre-vingt, la maison était aussi un lieu d'émancipation, de construction d'une subjectivité politique, de transmission de valeurs politiques à sa famille, ses enfants, un lieu de résistance. Tout en disant cela, bell hooks n'a jamais nié qu'il y avait aussi une exploitation des femmes. Elle montre que l'on doit penser les deux en même temps.

Il en va de même pour la « guerre des valeurs » : il faut penser ensemble l'exploitation et la valeur que les gens accordent à leur travail. Je vais prendre un exemple lié au travail sur Internet : la mobilisation des blogueurs du

Huffington Post. En 2011, le *Huffington Post*, journal en ligne, est vendu à AOL pour 315 millions de dollars. À cette époque, le journal employait une centaine de journalistes mais était aussi alimenté par 9 000 blogueurs non rémunérés. Ceux-ci se sont mobilisés pour récupérer une partie de la valeur de la vente, argumentant que le journal fonctionnait grâce à eux ! Un des quatre blogueurs ayant attaqué en son nom propre le journal m'a raconté que durant les jours où il était en procès, il a posté un article sur *Huffington Post*, car un événement politique qui le scandalisait venait de se produire aux États-Unis et il avait besoin d'exprimer ce qu'il en pensait. Il avait bien conscience que le *Huffington Post* avait exploité son travail, puisqu'une valeur monétaire incroyable avait été produite et appropriée, mais en même temps, ce journal était aussi le sien, quelque chose en quoi il croyait.

L'US Mag : Comment penser en même temps l'exploitation et la valeur que les gens reconnaissent à ce travail gratuit ?

M. S. : C'est en cela que les féministes sont intéressantes, car elles ont toujours montré qu'il y avait à la fois exploitation objective dans le travail domestique, et importance des valeurs et du sens de ce travail pour les femmes. On retrouve ça aussi dans le *workfare*, ce que j'ai observé lors de l'enquête que j'ai faite à New York auprès des gens qui sont contraints de nettoyer les parcs sous peine de perdre leurs allocations. En fait, pour eux, nettoyer les parcs, ça a un sens extrêmement important. Ils y mettent les mêmes valeurs que les salariés qui travaillent juste à côté d'eux et considèrent que nettoyer un parc, c'est rendre un service à la ville et aux habitants, c'est permettre aux enfants d'aller jouer sans se couper sur des bris de verre ou une seringue usagée. Ils se voient reconnaître comme travailleur à part entière, avec une utilité sociale alors que ce travail est fait dans des conditions qui sont bien souvent en dehors du droit du travail, avec très peu de droits syndicaux et une rétribution qui est au mieux une allocation.

J'ai fait aussi des enquêtes dans des petites villes en France où il y a des programmes de bénévolat pour des allocataires du RSA, et je retrouve des choses très proches de ce que j'ai vu aux États-Unis : des allocataires du RSA qui nettoient la ville gratuitement disent dans les entretiens qu'ils se sentent utiles, qu'on les regarde autrement dans la ville, que ça les fait sortir de chez eux.

Je pense qu'il faut prendre au sérieux aussi tout ce qu'ils disent. L'enjeu est de penser à la fois, comme le faisaient les féministes, l'intimité, les valeurs, et les modes d'exploitation économique.

L'US Mag : Qu'est-ce que ce travail gratuit nous apprend sur l'emploi aujourd'hui ?

M. S. : Un des premiers enjeux politiques de ce livre est de montrer comment aujourd'hui le travail gratuit est au cœur des logiques de l'emploi, du fonctionnement du marché du travail et des services publics. Il s'agit de donner à voir comment aujourd'hui dans les parcours vers l'emploi, sur le marché du travail, on a intégré l'idée qu'on va faire un peu de bénévolat, suivi d'un peu de stage,

« Les stages non rémunérés sont souvent dans des secteurs dits "féminins" »

de volontariat, que derrière on peut faire un emploi précaire, que ça débouchera peut-être sur un vrai emploi. On est en train de créer toute une série de statuts avec un continuum qui va du bénévolat jusqu'au « vrai emploi », avec des droits. Aujourd'hui, le bénévolat est présent dans beaucoup de services publics, y compris dans l'Éducation nationale et la santé. Pour reprendre l'exemple des parcs de New York sur lesquels j'ai travaillé, si on ne s'intéresse qu'au travail au sens conventionnel du terme, visible, rémunéré, il est impossible de comprendre tout ce qui s'est passé durant



ces trente dernières années, parce que ce service public est toujours public : il n'a pas été privatisé, mais « gratuitisé ». Dans les écoles françaises où ont été mises en place des activités suite à la réforme des rythmes scolaires, on assiste aussi à une multiplication des statuts (enseignants, personnels de la municipalité, animateurs vacataires, contractuels, bénévoles, services civiques...) et on voit surgir des enjeux similaires d'invisibilisation et de « gratuitisation » du travail dans le service public.

Ce sont tous ces enjeux-là que j'essaie de donner à voir, ces formes de travail qu'on ne regarde pas, qu'on laisse en dehors de l'analyse. ■

(1) Travail en contrepartie d'une prestation sociale.

(2) Activités numériques des usagers (rémunérées ou non) qui alimentent des bases de données ou fournissent des corpus de contenus.

(3) Gloria Jean Watkins, connue sous son nom de plume bell hooks (son pseudonyme emploie des initiales en minuscules car pour elle, le plus important est la « substance des livres, pas ce que je suis ») est une intellectuelle féministe des États-Unis. Elle s'intéresse particulièrement aux relations entre « race », classe et genre, et sur la production et la perpétuation des systèmes d'oppression et de domination.

Entretien réalisé par Tiphaine Colin

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ 2018 *Travail gratuit : la nouvelle exploitation*, Textuel.
- ▶ 2017 Avec John Krinsky, *Who Cleans the Park? Public Work and Urban Governance in New York City*, Chicago, The University of Chicago Press.
- ▶ 2016 Avec Matthieu Hély, *Le travail associatif*, Presses universitaires de Paris-Nanterre.
- ▶ 2011 Avec Naudier Delphine, *Des sociologues sans qualité ? Pratiques de recherche et engagements*, La Découverte.
- ▶ 2010 *Le travail bénévole, engagement citoyen ou travail gratuit ?*, La Dispute.

Chiffres



D'après l'étude « Les jeunes et la lecture » de juin 2016 commandée par le Centre national du livre.

3 heures

C'est le temps moyen de lecture par semaine des jeunes de 7 à 19 ans. Ce temps est de 3 h 30 pour les enfants de parents CSP+ et de 2 h 40 pour les parents inactifs.

78 % des jeunes lisent dans le cadre de leurs loisirs, par goût personnel. Le taux est de 95 % pour les filles du primaire et de 61 % pour les garçons scolarisés après le collège.

28 % des jeunes de 7 à 19 ans déclarent lire tous les jours ou presque. Ce taux est de 17 % dans les foyers inactifs et de 36 % dans les foyers CSP+.

1,8

C'est le nombre moyen de livres lus au cours des trois derniers mois pour les élèves de collège. Ce nombre est de 2,3 pour ceux du primaire et de 1,6 pour ceux de l'après-collège.

77 % des jeunes scolarisés en primaire aiment les lectures scolaires, ils ne sont plus que 41 % en collège et 34 % en post-collège.

19 % des jeunes ont déjà lu un livre numérique, 12 % en ont lu plusieurs.

LE QUART D'HEURE LECTURE

Un outil séduisant, mais...

Le « quart d'heure lecture » est en vogue, comme en témoignent les nombreux reportages des journaux télévisés à ce sujet et la demande du ministère aux recteurs de développer « des temps banalisés de lecture personnelle » dans les écoles et les collèges.

L'association « Silence, on lit ! » milite pour la généralisation de cette pratique. Le principe ? Que tout le monde lise, tous les jours, en silence, au même moment de la journée. Cette démarche n'a jamais fait l'objet d'une évaluation nationale mais elle suscite de l'enthousiasme et de nombreux témoignages en listent les bénéfices. Praticué souvent en début d'après-midi, ce rituel permet d'apaiser les élèves



© Alexandre Duret-Lutz/Flickr.com

avant que les cours ne reprennent après la pause déjeuner. Ce moment collectif est à même d'être favorable au climat scolaire. La lecture quotidienne permet aussi d'enrichir le vocabulaire des élèves. Il s'agit surtout de susciter le goût de la lecture et de prendre du plaisir à lire (même si, en la matière, les discours alarmistes manquent de nuances, comme en témoigne l'étude « Les jeunes et la lecture » de juin 2016 du CNL, Centre national du livre).

Gare aux abus

Pour autant, si le dispositif est alléchant sur le papier, il soulève nombre d'interrogations quant à son organisation. Si ce temps de lecture est pris sur

les premiers cours de l'après-midi, il ampute les horaires d'enseignement, ce qui pose problème pour les disciplines à faible horaire en particulier. S'il a lieu avant la reprise des cours, il faut payer les enseignants qui acceptent d'encadrer les élèves. Ce type de projet génère automatiquement une surcharge de travail pour les professeurs-documentalistes (nécessité de mettre à disposition des livres pour les élèves n'en ayant pas, etc.) qui ne peut en aucun cas leur être imposée. Aucune réglementation n'impose de mettre en place ce dispositif, il convient donc aux équipes enseignantes de donner leur accord à sa mise en place et que leurs obligations réglementaires de service et leur liberté pédagogique soient respectées. ■

TÉMOIGNAGE

« On nous a donné les moyens pour ce dispositif »

Marianne, professeure-documentaliste au collège René-Barthélémy de Nanjais (académie de Créteil).

« Pour mettre en place le dispositif, j'ai pris contact avec une collègue professeure-documentaliste qui m'a fait un retour d'expérience. En parallèle, j'ai contacté l'association "Silence, on lit !" qui m'a envoyé un dossier réunissant conseils et outils d'aide à la mise en place du projet. Nous avons ensuite réuni tous les enseignants pour réfléchir à sa mise en place dans notre établissement. Nous voulions favoriser la lecture dans l'établissement. Et puis, tout le monde participe, au même moment. C'est extrêmement fédérateur. Le silence obtenu pendant cette activité apaise les esprits et permet aux élèves de se concentrer plus vite.

Ils sont ensuite disponibles pour de nouveaux apprentissages. L'équipe de direction a intégré l'action au projet de l'établissement et nous a donné les moyens pour que le dispositif fonctionne (du temps de concertation, des moyens financiers, un cadre...). Les élèves ont, dans l'ensemble, bien joué le jeu. Nous avons pu développer de nouveaux types de discussions avec eux. Le projet est très enrichissant. Les quelques retours des parents étaient très positifs. Nous avons mis en place le dispositif fin septembre, avec les emplois du temps définitifs. Les dix minutes de lecture se déroulent sur un temps de cours, tous les jours. Pour ne pas impacter

toujours les mêmes disciplines, nous alternons, une semaine sur deux, un temps de lecture le matin et un temps de lecture l'après-midi. Les élèves doivent avoir dans leur sac un livre de leur choix. Afin de pallier les oublis, nous avons constitué des boîtes d'une dizaine de livres dans chacune des salles de l'établissement. Le bilan est positif et c'est pourquoi nous reconduisons "Silence, on lit !" l'année prochaine. Nous avons cependant quelques améliorations à apporter. Après une année d'expérimentation, nous pouvons dire que le plus difficile est de garder la mobilisation de tous, toute l'année. » ■

Rubrique réalisée par Benjamin Decornois

La journée de solidarité

En avril dernier, Emmanuel Macron propose d'instaurer une deuxième journée de solidarité, destinée à financer le coût des soins liés à la dépendance et au vieillissement. Augmenter de nouveau le temps annuel de travail des salariés, sans aucune compensation pour eux, travailler plus pour gagner la même chose... cela devient une habitude.

Pour les salariés

La contribution solidarité autonomie (CSA) est une contribution de 0,3 % de la masse salariale (le montant total des salaires) versée



par les entreprises à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), afin de financer des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. En compensation pour l'entreprise, celle-ci peut exiger un jour supplémentaire de travail par an pour chaque salarié. La contribution est donc bien mise à la charge des salariés qui travailleront un jour de plus sans augmentation de salaire. ■

Tous les autres revenus

Les revenus du capital sont également soumis à ce prélèvement de 0,3 %. Depuis 2013, les retraités imposables sont eux aussi mis



à contribution : 0,3 % des pensions de retraite et d'invalidité et des allocations de préretraite constituent la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA). ■

Dans l'Éducation nationale

La note de service 2005-182 du 7 novembre 2005 (BOEN n° 43 du 24/11/2005) précise les modalités d'application et le contenu de cette journée de travail gratuit. Les chefs d'établissement doivent obligatoirement consulter les équipes pédagogiques pour le choix de la date ; celle-ci doit avoir lieu au premier trimestre et être validée en conseil d'administration avant le 31 décembre. ■



Présence obligatoire

L'objectif de cette journée doit être précisé et porter sur le projet d'établissement, sur le projet de contrat d'objectif ou sur un programme d'action en



faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle. Cette journée ne peut pas être consacrée à la formation ou à toute autre activité non prévue par le texte.

La durée de cette journée ne peut dépasser sept heures (au prorata de service pour les personnels à temps partiel).

Si un salarié a déjà effectué une journée dans l'année, ce qui peut être le cas des personnels affectés dans plusieurs établissements, il peut refuser d'en effectuer une deuxième. ■

Lundi de Pentecôte ?

Depuis 2008, les entreprises n'ont plus l'obligation de fixer la journée de solidarité au lundi de Pentecôte, même si c'est souvent cette date qui est choisie.



En 1956, est créée la vignette automobile pour financer un revenu minimum pour les personnes âgées.

3 milliards La journée de solidarité

a rapporté plus de trois milliards d'euros pour l'année 2017. 33 milliards au total depuis sa mise en place en 2004. Elle est essentiellement utilisée pour financer des établissements spécialisés (maisons de retraite, instituts pour handicapés) et pour verser des prestations (allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap).

EUROPE. Si la « vague brune », dont le spectre a été brandi cyniquement par certains, n'a pas eu lieu, il reste que les élections du 26 mai ont été le cadre d'une nouvelle poussée des droites extrêmes sur le continent.

L'UE entre brun clair et bleu foncé

Malgré l'aggravation de sa crise interne, l'Union européenne n'a pas été le cadre du bouleversement électoral que d'aucuns prédisaient le 26 mai dernier. Le récent scrutin est toutefois gros de trois leçons politiques essentielles.

Le premier fait notable, c'est le net recul des deux groupes politiques majoritaires depuis 1979 au Parlement européen. Le Parti populaire européen (PPE) perd en effet 37 strapontins, suite à l'échec retentissant des Républicains et du PP espagnol, tandis que le Parti socialiste européen (PSE) recule de 32 sièges (la victoire du PSOE ne suffisant pas à compenser les mauvais résultats du SPD, du PS et du Labour). Le deuxième fait marquant du scrutin européen, c'est la forte progression des Verts européens, qui gagnent 22 sièges grâce aux succès de EELV et des Grünen, mais aussi des Libéraux qui obtiennent 37 députés de plus que lors de la dernière mandature (grâce à LREM et au bon score des Lib-Dem britanniques). La troisième leçon des élections du 26 mai dernier, c'est la poussée des droites nationalistes, ultra-conservatrices et populistes.

Pas de déferlante...

Les extrêmes droites européennes réunies obtiennent plus de 23,5 % des suffrages (+ 1,5 point par rapport à 2014). Les victoires de Salvini en Italie, du RN en France, ou encore de Nigel Farage au Royaume-Uni, ont pu faire croire à un triomphe des formations nationalistes sur l'ensemble du continent. Un examen approfondi des faits nuance cette impression.

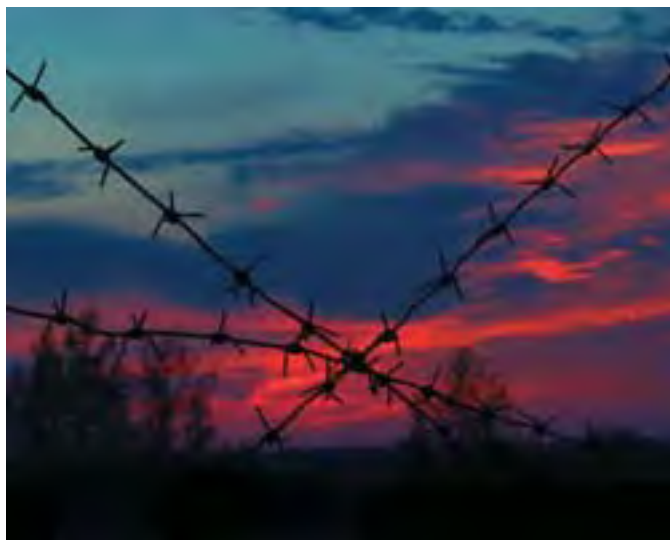
Matteo Salvini plastronnait le soir des résultats, devant ses partisans réunis à Milan, en arguant qu'« une nouvelle Europe [était] née ». Au final, les formations se situant à la droite du PPE obtiendraient 177 sièges, soit 22 de plus qu'en 2014. C'est un bond en avant indéniable. Mais les droites extrêmes n'ont pas renversé la table, puisqu'elles ne parviendront pas plus qu'avant à faire basculer en leur faveur la majorité en vigueur à Strasbourg.

Ce scénario est d'autant plus éloigné que les droites nationalistes européennes sont divisées. Si le groupe Europe, Nations et Liberté (ENL), rebaptisé Identité et Démocratie (I&D), double son score grâce aux victoires de la Lega et du RN, celui des Conservateurs et réformistes (ECR) décline – le bon score du PiS polonais ne contrebalançant pas l'effondrement des Tories. Quant au groupe Europe de la Liberté et de la Démocratie directe (EFDD), il profite du triomphe du Parti du Brexit au Royaume-Uni, mais souffre de la concurrence d'I&D. À l'heure où ces lignes sont écrites, on apprend que M. Salvini et M. Le Pen ne sont pas parvenus à créer un « super groupe » des souverainistes, un échec scellant une nouvelle fois la division des droites radicales européennes.

Relativiser la poussée national-populiste ne revient nullement à minimiser les risques qu'elle fait peser à terme sur la démocratie et sur les droits des travailleurs. Trois données nous invitent en l'espèce à maintenir notre vigilance au plus haut point.

... mais cote d'alerte atteinte

Il convient tout d'abord de rappeler que la montée des droites radicales est une tendance lourde sur le Vieux continent depuis 2008. La crise financière a rendu accessible aux discours de la droite radicale, outre la frange de l'électorat conservateur radicalisée dès les lendemains du 11 septembre, les secteurs les plus précarisés du salariat, ainsi que des travailleurs qualifiés désireux d'en découdre avec le « système » honni. Les politiques ultra-sécuritaires et la prétendue « crise migratoire » de 2015-



© Andrei Zarev / Flickr.com

2016 ont été la cerise sur le gâteau pour les populistes de toute l'Europe. Mais la crise profonde des partis censés défendre les intérêts des classes populaires leur avait déjà ouvert un boulevard.

Le second fait est le déplacement du vote extrémiste des périphéries vers le centre de l'Union. Il y a dix ans, nombre d'observateurs cantonnaient la montée en puissance des droites identitaires et nationalistes aux anciens pays de l'Est qui venaient d'entrer dans l'UE. Peu d'analystes ont remarqué qu'aujourd'hui, plus de 60 % des eurodéputés se réclamant d'un des trois groupes de la droite radicale sont issus des quatre plus grands pays de l'Union, qui ne fournissent que 42 % des élus. Or, jusqu'à peu, sur ces quatre pays, deux – la République fédérale allemande et le Royaume-Uni – étaient quasiment imperméables aux formations d'extrême droite. Le loup est indéniablement entré dans la bergerie.

La grande presse a beau se gausser de ces populistes décidément incapables de s'entendre, il n'en reste pas moins que la configuration qui pourrait leur permettre de s'immiscer au centre du jeu politique – l'alliance entre le PPE et les formations qui se trouvent à sa droite – devient toujours plus plausible. Cette option a trouvé en Viktor Orbán son héraut. Selon *Le Monde*, « le Premier ministre hongrois ultraconservateur, suspendu du PPE, est sollicité de toute part à Strasbourg ». Certes, cette majorité réactionnaire anti-immigration est aujourd'hui « introuvable » pour des raisons d'arithmétique parlementaire et de circonstances politiques défavorables, la coalition droite-FPÖ venant d'imploser en Autriche et les alliés potentiels d'Orbán au sein du PPE (le PP et Forza Italia) sortant affaiblis du scrutin. Mais il peut se passer beaucoup de choses en cinq ans... ■

Jean-François Claudon

CE QU'IL FAUT RETENIR DU SCRUTIN DU 26 MAI

► Parlement actuel (751 sièges, dont 23 non-inscrits)

- 38 Gauche unitaire européenne + 153 PSE + 75 Verts → Gauche = 266 sièges
- 106 Libéraux + 179 Conservateurs → Droite = 285 sièges
- 73 élus I&D + 61 élus ERC + 43 élus EFDD → Extrême droite = 177 sièges

► Parlement sortant (749 sièges, dont 20 non-inscrits)

- 52 Gauche unitaire européenne + 185 PSE + 52 Verts → Gauche = 289 sièges
- 69 Libéraux et 216 Conservateurs → Droite = 285 sièges
- 77 élus ERC + 42 élus EFDD + 36 élus ENL → Extrême droite = 155 sièges



CONGRÈS IE. L'Internationale de l'Éducation représente plus de 30 millions d'enseignants ou de personnels d'éducation. Elle travaille à plus de justice sociale et à faire progresser l'éducation par l'action syndicale.

Revendiquer et agir à l'international

En tant que membre fondateur de l'IE en 1993, le SNES-FSU a toujours considéré l'activité internationale et la solidarité internationale comme une des composantes importantes de son champ d'intervention. Créer une unité d'action et des convergences de lutte avec toutes les forces syndicales en Europe ou ailleurs dans le monde, sur la base d'analyses ou d'orientations communes, est un souci constant. La promotion d'un service public d'éducation gratuit et offert à tous notamment, reste un sujet fort d'actualité.

Renforcer l'Internationale

Le congrès de l'IE qui se tiendra à Bangkok du 18 au 26 juillet et rassemblera plus de 1 000 délégués sera une nouvelle opportunité pour la délégation SNES-FSU composée de cinq militants de poursuivre le travail engagé depuis le dernier congrès de 2011. Rappelons ce qu'est l'IE. Bien plus qu'un logo sur la carte d'adhérent, il s'agit d'une structure syndicale internationale qui regroupe tous les enseignants et employés de l'éducation. C'est la plus grande fédération mondiale représentant 32 millions d'employés de l'éducation par le biais de 400 organisa-

tions réparties dans 70 pays et territoires. Face à la montée des nationalismes et des replis identitaires, au recul de la démocratie dans nombre de pays, à la privatisation et la commercialisation croissante de l'éducation et aux atteintes répétées aux droits humains et syndicaux, il convient de renforcer l'IE pour relever les défis à venir. C'est la feuille de route que la délégation SNES-FSU suivra avec d'autres organisations avec lesquelles elle mène un travail en continu, notamment au sein du Comité syndical européen de l'éducation. Un syndicalisme plus en phase avec les réalités nationales et les préoccupations professionnelles des personnels, plus actif aussi en direction des institutions internatio-

nales, telles que l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale, est un véritable besoin.

Toujours sur le métier...

Avec pour sujet phare « *les éducateurs et leurs syndicats prennent l'initiative* », nul doute que l'IE aura beaucoup à faire pour encourager ses organisations affiliées à mettre en place de nouvelles stratégies et à favoriser les initiatives et mobilisations à l'échelle mondiale. Trois sujets forts d'actualité à souligner : transition écologique et justice climatique, renouveau syndical, dans le sens de renouvellement des équipes militantes, et renforcement des syndicats à travers la syndicalisation. ■ **Odile Cordelier**



OIT. L'Organisation Internationale du travail fête en ce moment le centenaire de sa création. Elle travaille au quotidien à l'amélioration du sort des travailleurs à travers le monde.

L'OIT, une centenaire combative

Quel est le rapport entre l'Organisation internationale du travail (OIT) et le secteur de l'éducation et de la formation ? L'OIT reconnaît depuis longtemps l'éducation et la formation comme étant deux maillons essentiels du développement socio-économique. Cette organisation rassemble les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs afin d'élaborer conjointement des politiques visant à promouvoir « *le travail décent pour tous* », à développer la protection sociale et à renforcer le dialogue social dans le domaine du travail. Fondée en 1919, elle est devenue en 1946 une agence spécialisée de l'ONU.

Des enseignements à tirer

Force est de constater que le monde enseignant en France s'intéresse peu aux travaux



de cette organisation alors que l'OIT promet trois recommandations, qui, l'une comme l'autre, définissent les normes propres à la profession d'enseignant. C'est le cas de la recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966) et celle relative au personnel enseignant du supérieur (1997). La lutte contre le travail des enfants et la promotion de l'égalité entre

les femmes et les hommes font partie des sujets qu'elle traite en permanence.

Cette année est particulière dans le sens où l'OIT a fêté son centenaire dans un contexte politique caractérisé par de violentes attaques du patronat mondial visant à amoindrir toute norme professionnelle favorable aux travailleurs ou à empêcher le fonctionnement même de cet organisme. À noter que la conférence internationale, organisée d'ailleurs chaque année, a permis début juin

d'aboutir à un texte relatif à la violence et au harcèlement dans le monde du travail. L'OIT est un outil à préserver quand on sait qu'il apparaît de plus en plus comme le seul lieu de réflexion et de contrôle permettant de garantir les principes fondamentaux en matière de défense du travail.

Pour en savoir plus : www.ilo.org. ■

O. C.

Mariage pour tous

Une première en Asie

Le 24 mai dernier, Taïwan légalisait le mariage entre personnes de même sexe, une première sur le continent asiatique et l'aboutissement d'une longue lutte dans une société où les éléments conservateurs se sont opposés jusqu'au bout à cette mesure d'égalité. C'est la plainte d'un militant contre l'État en 2015 qui a conduit la Cour suprême à juger inconstitutionnelle la privation du droit de se marier à des personnes de même sexe. À Taïwan, une des rares démocraties de la région, les droits syndicaux progressent et la liberté de la presse, d'association et de culte est respectée. Ainsi, le mouvement LGBT a pu inscrire ses actions dans la durée sans subir de menaces ou de mesures de rétorsion.

Répression anti-syndicale

Toujours plus de GAV

Le syndicaliste de La Poste Gaël Quirante a récemment été placé en garde à vue « en raison de ses activités », au moment où des négociations sensibles avaient lieu entre les grévistes du 92 et la direction de La Poste en vue de la conclusion d'un protocole de fin de conflit. Le SNES-FSU s'inquiète de la recrudescence de la répression sans précédent qui s'abat sur des militants syndicaux, y compris dans ses rangs, dans un contexte où le gouvernement met tout en œuvre pour décourager la contestation sociale : loi anti-manifestants, fichage d'élèves mobilisés contre Parcoursup, arrestations de syndicalistes, blessures graves occasionnées par les forces de l'ordre, usage massif et disproportionné des LBD, et autres mesures de rétorsion.

Égalité femme/homme

Un scandale si banal

Huit salariées de la Caisse d'Épargne accompagnées par la CGT ont lancé une action de groupe contre leur employeur pour discrimination sexiste. L'affaire est tristement banale. À leur retour de congé maternité, ces femmes ont constaté que leur portefeuille clients avait été pillé. Le plus dur pourrait commencer pour le collectif. La direction a désormais six mois pour répondre. 2 700 femmes sont potentiellement concernées. Souhaitons-leur d'être traitées à l'égal des hommes.

LOI DE BIOÉTHIQUE ET PMA

Maintenir la pression

Le risque de voir l'examen de la loi sur la bioéthique encore repoussé était encore important il y a peu. Ce projet arrivera en discussion à l'Assemblée en septembre.

Enfin ! diront celles qui attendent depuis plusieurs années que la loi leur offre les mêmes droits qu'aux couples hétérosexuels, pour que cesse enfin le parcours de la combattante et les voyages coûteux en Belgique ou en Espagne.

PMA, fin de vie... : de nombreux sujets seront



© Wikipedia

traités dans le cadre de cette loi. Celle-ci a été précédée de nombreux rapports qui se sont tous prononcés pour cette ouverture (mission parlementaire, Conseil d'État) et également pour la gratuité.

Celle-ci sera-t-elle retenue ? C'est une question de justice sociale, afin que toutes et tous puissent y accéder. Il faudra être extrêmement vigilant et combatif.

Les réactionnaires remuent encore

La Manif pour tous s'active déjà. Des panneaux d'informations devant des lycées à Manosque, au Havre, ou encore à Strasbourg, ont été constellés d'affiches anti-PMA.

Plus grave, la conviction est loin d'être partagée au sein de la majorité. Entre une députée dont les sorties LGBTphobes sont légion et d'autres qui réclament une clause de conscience pour les médecins, le soutien à ce texte a des chances d'être à géométrie variable. C'est d'autant plus préoccupant que le Président lui-même, comme son prédécesseur, n'a pas démontré une farouche envie d'aboutir sur le sujet.

Il est à craindre encore une fois que seule une mobilisation sans faille de la société civile permettra que la PMA soit vraiment pour toutes. ■

Aurélia Sarrasin

FIN DE VIE

La législation doit évoluer

L'indépendance des réactions triomphales à l'annonce de la décision de la Cour d'appel de Paris, le 20 mai dernier, décidant le retour provisoire, à titre conservatoire, aux procédures de maintien en vie artificielle pour Vincent Lambert, montre une fois de plus l'instrumentalisation idéologique d'une situation qui est d'abord dramatique pour toute une famille. Mais cette affaire démontre aussi l'inefficacité d'un dispositif législatif qui n'a pas empêché la multiplication des procédures tant administratives que judiciaires, avec pour effet de différer systématiquement la prise de décision. Le pourvoi en cassation déposé par l'État contre la décision de la Cour d'appel, qui sera examiné le 24 juin, s'il est juridiquement justifié, ne déroge pas à cette règle.

C'est bien la preuve que, si la loi de 2005 (dite loi Leonetti) a permis des avancées pour de nombreux malades incurables – et plus généralement pour réduire les souffrances des personnes dont la mort était proche et inévitable –, elle a trouvé aujourd'hui ses limites.

Un enjeu de société

Du fait des progrès scientifiques et techniques, jamais les moyens de prolonger la vie n'ont été aussi importants qu'aujourd'hui. Près des trois quarts des décès se produisent dans des établissements de soin ou d'accueil (hôpitaux, maisons de retraites, EHPAD...) et on estime que la moitié de ces morts auraient pu être différées par l'usage de moyens médicaux : les définitions d'une mort

« naturelle » et du maintien en vie « artificielle » méritent donc d'être réinterrogées.

En refusant, pour des raisons idéologiques, de prendre à bras-le-corps la question de l'euthanasie, et en pensant essentiellement la question du point de vue des soignants, la loi de 2005 ne pouvait être qu'une étape.



© Png Nexus / Flickr.com

Il est évident qu'aujourd'hui la législation doit évoluer : respect des convictions et souhaits des patients – ce qui n'est pas toujours le cas – lorsque ceux-ci sont encore capables de les exprimer, et clarification des procédures lorsque ceux-ci ne sont plus en état de donner leur consentement sont les deux impératifs principaux.

Mais il serait sans doute utile d'interroger la logique générale qui médicalise les décisions d'arrêt des traitements et de sédation profonde, et qui, malgré une procédure collégiale purement consultative, renvoie au seul médecin traitant la décision finale, ouvrant la voie à des contentieux d'autant plus flous que, ni les procédures de contestation, ni les parties légitimes à y recourir ne sont suffisamment définies. ■ **Hervé Le Fiblec**

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

SPÉCIAL FESTIVALS



MALGRÉ TOUT

Vacances ! Enfin le temps de l'été, du voyage, du départ sans retour, de l'attention à l'autre, de la fête, de l'ouverture aux nouveautés qui bousculent tous les préjugés pour sortir de sa coquille, pour s'éveiller aux richesses culturelles de nos sociétés.

C'est vrai que nous dansons sur un volcan. L'important est de danser, de se découvrir mutuellement, de prendre conscience de former une communauté, de dépasser notre individualité pour construire un projet collectif. La danse c'est la fusion dans le respect de chacun et de chacune, c'est la découverte du corps.

Les festivals l'ont bien compris qui répondent à cette demande en organisant des grands bals. Certains vont même jusqu'à proposer des stages de Lindy Hop, cette danse acrobatique en vogue dans les années 1930 à Harlem...

Malgré le contexte politique, malgré une société qui se délite, malgré la pollution qui tue, la corruption qui détruit toutes les relations humaines, malgré les mutations climatiques qui déplacent le temps aussi fortement que la machine à remonter le temps – ou à le descendre – bousculant toutes les fausses certitudes du calendrier...

Malgré tout et contre tout le rire est salvateur et le rire collectif plus encore. Notre humanité a besoin de torrents de rires pour résister à tous les éclatements, toutes les déstructurations de notre environnement.

Malgré tout et contre tout se sentir bien en retrouvant le sens de la fraternité et de la sororité. Pour partager et transmettre, pour ouvrir le cœur et l'esprit...

FESTIVALS ✦ MUSIQUES ✦ DANSE ✦



- | | | | | | |
|----|--|-------|----|--|-------|
| 1 | Marciac | p. 48 | 34 | Festival Ecaussystème | p. 51 |
| 2 | Junas | p. 48 | 35 | Barjac m'en chante | p. 51 |
| 3 | Crest Jazz Vocal | p. 48 | 36 | Chansons et Mots d'Amou | p. 51 |
| 4 | Parfum de Jazz | p. 49 | 37 | Les Traversées Tatihou | p. 51 |
| 5 | Mens Alors ! | p. 49 | 38 | Moz'aïque | p. 51 |
| 6 | Souillac en Jazz | p. 49 | 39 | Le Sunside | p. 51 |
| 7 | Jazz à la Petite-Pierre | p. 49 | 40 | Les Fêtes Nocturnes de Grignan | p. 52 |
| 8 | Jazz en Baie | p. 49 | 41 | Festival des Fromages de Chèvre | p. 52 |
| 9 | Millau Jazz Festival | p. 49 | 42 | Mousson d'Été | p. 52 |
| 10 | Jazz en Ville à Vannes | p. 49 | 43 | Festival de Carcassonne | p. 52 |
| 11 | Paris Jazz Festival | p. 49 | 44 | Théâtre du Peuple | p. 52 |
| 12 | Jazz à La Villette | p. 49 | 45 | Les Nuits de l'Enclave | p. 52 |
| 13 | Uzeste Musical | p. 49 | 46 | Festival des 7 Lunes | p. 52 |
| 14 | American Jazz Festiv' Halles | p. 49 | 47 | Festival Off Avignon | p. 52 |
| 15 | Le New Morning Festival All Stars | p. 49 | 48 | Nous n'irons pas à Avignon | p. 52 |
| 16 | Jazz au Touquet | p. 49 | 49 | Festival des Jeux du Théâtre de Sarlat | p. 52 |
| 17 | Cabaret Vert | p. 50 | 50 | NAVA | p. 53 |
| 18 | Festival de musique de Franche-Comté | p. 50 | 51 | Résurgence, Festival des Arts Vivants | p. 53 |
| 19 | Académie Festival des Arcs | p. 50 | 52 | Humour et Eau salée | p. 53 |
| 20 | Les Nuits Secrètes | p. 50 | 53 | Chalon dans la Rue | p. 53 |
| 21 | Tempo Latino Festival | p. 50 | 54 | Au Bonheur des Mômes | p. 53 |
| 22 | Festival Cornouailles | p. 50 | 55 | Ciné-Rencontres de Prades | p. 53 |
| 23 | Les Escales de Saint-Nazaire | p. 50 | 56 | Festival de cinéma de Douarnenez | p. 53 |
| 24 | Festival « Les Suds à Arles » | p. 50 | 57 | États généraux du film documentaire | p. 53 |
| 25 | Le Festival de Montignac | p. 50 | 58 | La Route du Sirque | p. 54 |
| 26 | The Rock'a'Bylette Circus | p. 50 | 59 | Le Voyage à Nantes | p. 54 |
| 27 | Phoea Rocks | p. 50 | 60 | Voix Vives de Méditerranée | p. 54 |
| 28 | Le Festival de Confolens | p. 51 | 61 | Convivencia | p. 54 |
| 29 | Septembre Musical de l'Orne | p. 51 | 62 | Festival Paris l'Été | p. 54 |
| 30 | Le Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs | p. 51 | 63 | Vents des Forêts | p. 54 |
| 31 | Le Pointu Festival | p. 51 | 64 | La Belle Rouge Festival | p. 54 |
| 32 | Jazz au Phare | p. 51 | 65 | Nancyphonies | p. 54 |
| 33 | Midi Festival | p. 51 | 66 | Rhizomes | p. 54 |

LES FESTIVALS DE JAZZ, comme la quasi-totalité des festivals, s'inscrivent dans le respect de l'environnement. L'école est aussi un partenaire de manière à développer le sens des

Découvrir

Les festivals de jazz, comme tous les autres, sont de dimensions variables. Un des plus importants, celui de Vienne (près de Lyon), a commencé le 28 juin pour se terminer le



Marciac (32), le nom sonne désormais comme synonyme de jazz. Le plus grand festival de l'été, subventionné notamment par Airbus. Un programme démentiel sans véritablement de fil directeur. Toute la fine fleur du jazz présente dans les tournées d'été affluera dans le petit village de Marciac. Mon conseil : s'asseoir place de l'Hôtel-de-Ville tous les jours à partir de midi, prendre l'apéritif pour entendre des musiciens et des groupes connus et inconnus.

◆ Du 25/07 au 15/08, 0 892 690 277
www.jazzinmarciac.com

Junas (30), petit village situé entre le Gard et l'Hérault, connu pour sa pierre, est devenu un centre incontournable du jazz et ce, toute l'année. Il arrive à faire la preuve, une fois encore, de son originalité avec un thème : « Voyage en Orient ». Il réunit des musicien-ne-s arabes et israélien-ne-s. Une fête de la fraternité. Des concerts gratuits au Temple, des rencontres avec les élèves, un mini-camp musical, des stages – d'accordéon avec Daniel Mille –, trois ateliers et une « petite académie hors les murs » pour les enfants de 4 à 14 ans.



◆ Du 16 au 20/07, 04 66 80 30 27, www.jazzajunas.fr

Crest Jazz Vocal (26), 44^e édition. Une association de bénévoles a pris en charge l'organisation de cette manifestation. La Drôme n'est pas un département très fréquenté. Il a, pourtant, beaucoup d'atouts qu'il faut découvrir en même temps que le festival. *Le Bal Swing* et une initiation au Lindy Hop, danse redevenue à la mode. La fine fleur du jazz français – Daniel Zimmerman, Sylvain Rifflet, Anne Pacey – sera présente. Le concours jazz vocal, les stages et... tous les jours, du mardi 30 juillet, pour le film *Mariage royal*, au samedi 3 août, conférences de Nicolas Bénéès sur la West Coast. **Réduc'SNES**



◆ Du 26/07 au 3/08,
www.crestjazzvocal.com

cultures musicales de nos élèves. Ils restent nombreux malgré la baisse des subventions, baisse qui provoque une privatisation des financements. Le public est très souvent au rendez-vous pour partager un moment festif. À chaque localité existe, à n'en pas douter, un festival. N'hésitez pas. **Entrez !**

les présents des jazz

13 juillet. Un programme éclectique, aux dimensions gigantesques. Quelques grandes vedettes du jazz seront présentes comme John Zorn. La plupart des groupes se retrouvera dans l'autre grand festival de l'été, Marciac. Les autres festivals, notamment ceux d'Alsace – Météo-Mulhouse Music Festival, les 27 et 28 août ; et Colmar, les 20 et 21 septembre – sont indispensables. L'automne suivra avec d'autres rencontres, notamment « Jazz à La Villette » du 29 août au 10 septembre.



Parfum de Jazz (26) prend la suite chronologique de Crest Jazz Vocal pour faire respirer les senteurs de la Drôme provençale. *Jazz Ladies* en est encore la dominante avec Line Kruse, Cécile McLorin, Sophie Alour, Sarah McKenzie... Comme d'habitude, 40 concerts gratuits en journée, des apéros swing sur les places d'une dizaine de communes. **Réduc'SNES**

♦ Du 11 au 24/08, www.parfumdejazz.com

Mens Alors ! (38). Entre Vercors et Dévoluy pour un *road trip* immobile qui réunit la flûtiste Naïssam Jalal (présente aussi dans d'autres festivals), Roberto Negro, François Raulin, le quatuor Machaut entre autres. Un grand bal brésilien gratuit, des apéros-poésie, des conférences, un karaté, des spectacles pour le jeune public... Une vraie fête.

♦ Du 6 au 10/08, www.mensalors.fr

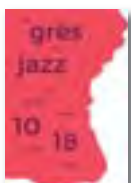


Souillac en Jazz (46) se sous-titre *Festival Sim Copans* en mémoire de celui qui fut le créateur, après la Seconde Guerre mondiale, des émissions de jazz à la RTF.

Comme à l'habitude, des concerts gratuits sur les places et dans les rues toute la semaine, une randonnée jazz nocturne, un concert avec Michel Marre dans les grottes de Lacave et un repas champêtre. Pour la grande scène, Henri Texier Quintet. Un moyen de découvrir le Lot et le jazz. **Réduc'SNES**

♦ Du 13 au 20/07, www.souillacenjazz.fr

Jazz à la Petite-Pierre (67) pour ce festival *Au Grès du Jazz*. Comme chaque été, le jazz s'invite dans les Vosges du Nord. Une programmation éclectique qui réunit Christian Scott, Femt

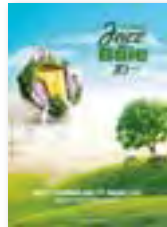


Kuti, Riccardo Del Fra, la chanteuse Sarah Lenka à découvrir, Cécile McLorin, du blues, Titi Robin et toujours le pianiste Franck Wolf. **Réduc'SNES**

♦ Du 10 au 18/08, www.festival-augresdujazz.com

Jazz en Baie (50) couvre la baie du Mont-Saint-Michel, les villes de Granville, Avranches et une grande partie de la Manche. Un festival qui prend de l'ampleur et veut réunir chanson, pop, rock, blues et jazz. Thomas Dutronc sera présent comme dans la plupart des autres festivals, Melody Gardot sera de retour...

♦ Du 24/07 au 4/08, 02 33 49 90 76, www.jazzenbaie.com



Millau Jazz Festival (12). Un trio luxembourgeois à découvrir : Reis/Demuth/Witgen ; le retour de Gonzalo Rubalcaba et beaucoup de découvertes dans des concerts gratuits dont un *Jazz pour les plus jeunes*.

♦ Du 13 au 20/07, www.millaujazz.fr



Jazz en Ville à Vannes (56) est un festival original : il est gratuit. La programmation est alléchante : Youn Sun Nah, Vincent Peirani, Avisai Cohen et le saxophoniste ténor Donny McCaslin.

♦ Du 22 au 27/07, www.festivaljazzenville.fr



Paris Jazz Festival (75), au Parc Floral, dans le bois de Vincennes, tous les week-ends de juillet, un rendez-vous sous le soleil pour rencontrer toutes les formes actuelles du jazz. Ainsi, Julien Lourau, Leila Martial,



Le partenariat « Réduc'SNES » permet aux syndiqués de bénéficier, sur réservation et présentation de leur carte, de tarifs préférentiels dans de nombreux festivals de l'été (comme dans plus de 100 théâtres et lieux culturels toute l'année). Ils sont signalés dans ce cahier par le pictogramme **Réduc'SNES**

Pour ces festivals, une présentation plus détaillée est accessible sur le site du SNES-FSU à l'adresse :

www.snes.edu/culture

Airelle Besson, Yaron Herman entre autres seront de cette fête en plein air.

♦ Du 6 au 28/07, www.festivalduparcfloral.paris.fr

Jazz à la Villette (75) représente le début de la clôture des festivals de l'été. Le programme, démentiel, inclut un bal pour renouer avec une tradition nécessaire. Comme il se doit, il mêle tous les groupes de jazz de toute obédience. Des hommages à Aretha Franklin, Stanley Turrentine, Randy Weston – avec Archie Shepp –, Jim Black, Guillaume Perret... la démonstration *in vivo* que le jazz n'est pas mort.

♦ Du 29/08 au 10/09, jazzalavillette.com



EN VRAC

Uzeste Musical (33) est un anti-festival. Bernard Lubat, son anti-organisateur et âme damnée, l'a voulu convivial, festif, associant publics et musicien-ne-s. Il a déjà fait faillite. Programme à trouver sur le site de la C^e Lubat. **Réduc'SNES**

♦ Du 29/07 au 2/08, www.cie-lubat.org

American Jazz Festiv' Halles (75) aura lieu comme d'habitude au Sunset-Sunside avec notamment Lew Tabackin, Bill et Peg Carrothers, Peter Martin, Lionel Loueke, Michèle Hendricks, Chris Potter...

♦ Jusqu'au 29/08, www.sunset-sunside.com

Le New Morning Festival All Stars (75) permettra d'entendre notamment Charles Lloyd, le saxophoniste Bill Evans, Christian McBride...

♦ Jusqu'au 31/07, www.newmorning.com

Jazz au Touquet (62) pour des concerts les mercredis avec Julie Saury pour des compositions dédiées à son père, *For Maxim*, Philippe Lejeune, Camille Bertault...

♦ Du 17/07 au 7/08, jazzautouquet.com

LES FESTIVALS DE MUSIQUE restent très présents et très diversifiés. La plupart d'entre eux sont pourtant menacés. Les collectivités territoriales, confrontées à la diminution des crédits d'État, ont tendance à réduire les subventions à la culture mais pas aux jeux télévisés. Les financements privés prennent la place du public. Ci-dessous un échantillon est proposé, vous en découvrirez beaucoup d'autres sur votre route, que ce soit la chanson française, le rock, la country, le tango... et la musique classique. Les organisateurs vous feront partager leurs envies pour en faire vos découvertes. Ils ont besoin de vous !

Voyage dans toutes les musiques

Cabaret Vert, Charleville-Mézières (08).

Quatre scènes, 79 artistes, la folk et le rock à l'honneur (Angèle, Bernard Lavilliers, Steve Gunn, Dylan Leblanc et The Dunts...), un *dance-floor* électro, cet « éco-festival » indépendant et durable, toujours plus vert (toilettes sèches, tri des déchets, maîtrise de la consommation d'énergie, des hôtels à insectes...), se tient dans le centre-ville, entre patrimoine industriel et territoire naturel. Le camping est prévu à proximité, on peut aussi loger chez l'habitant.

◆ Du 22 au 25/08, 03 24 36 12 68, www.cabaretvert.com



Festival international de musique, Besançon, Franche-Comté (25).



Depuis 1948, ce festival présente une programmation très éclectique : musique symphonique, musique de chambre, musiques du monde, beaucoup de jazz et de violons cette année. En ville et dans les monuments publics comme le palais Granvelle, la Cathédrale, l'hôtel de Grammont, mais aussi à Dôle, Belfort, Vesoul, Lons-le-Saunier. Le concours de jeunes chefs d'orchestre se déroulera tout au long des 15 jours. Certains concerts sont gratuits.

◆ Du 6 au 21/09, 03 81 80 92 01/55, www.festival-besancon.com

Académie Festival des Arcs (74).

Plus de 40 concerts, une soixantaine d'artistes et toujours une Académie qui attire 160 jeunes musiciens venus se perfectionner au contact des plus grands. Cette année est consacrée à la « musique hongroise à travers les siècles ». On connaît Liszt, Bartok, Ligeti, mais on découvrira aussi Dohnany, Rosza et d'autres. Benjamin Attahir, artiste en résidence, donnera une douzaine d'œuvres, dont deux créations mondiales. Et tout est gratuit !

◆ Du 17/07 au 2/08, 01 40 07 11 48, www.festivaldesarcs.com



Les Nuits Secrètes, Aulnoye-Aymeries (59).

Depuis près de 20 ans, de la fin d'après-midi aux premières heures du jour, les nuits secrètes offrent trois jours particuliers et très riches. La grande scène et le jardin accueilleront des artistes qui comptent : M, Columbine, Jeanne Added, etc. Les Nuits les plus belles sont celles des parcours secrets. Les chanceux montent dans un bus sans savoir ce qu'ils vont voir. Ils découvrent alors les sons proposés et la beauté des paysages du bassin de la Sambre. Unique !

◆ Du 26 au 28/07, www.lesnuitssecretes.com



Tempo Latino Festival, Vic-Fezensac (32).

Précipitez-vous dans le Gers cet été et allez vibrer aux sons des musiques latines et afro-cubaines de Vic-Fezensac ! Trois soirées sont annoncées avec le retour de Kasav et des allers-retours entre Cuba et New York avec, entre autres, Antibalas et Cimafonk.

◆ Du 26 au 28/07, www.tempo-latino.com



Festival Cornouaille, Quimper (29).

Premier festival de culture bretonne, le Festival de Cornouaille accueille chaque année plus de 200 000 visiteurs sur 6 jours. Implanté au cœur historique de Quimper depuis 1923, le festival est une occasion unique

de découvrir la culture bretonne plurielle, actuelle et ouverte sur le monde. Tous les grands seront là, d'Eric Marchand à Yann Tiersen.

◆ Du 23 au 28/07, festival-cornouaille.bzh



Les Escales, Saint-Nazaire (44).

Les Escales se sont imposées comme un festival majeur des musiques du monde. Cette année, il propose une plongée passionnante dans la scène de São Paulo, de la vieille formation de heavy metal Sepultura à l'avant-gardiste groupe Teto Preto.

◆ Du 26 au 28/07, www.festival-les-escales.com



Festival « Les Suds à Arles » (13).

Pendant 7 jours et 7 nuits de nombreux concerts et manifestations musicales diverses auront lieu au cœur de la Cité antique. Stages et master-classes, en plus d'une programmation prestigieuse – Mario Batkovic, les Voix bulgares, Ibrahim Malouf – pour ne citer que ces artistes, voix et musiques du monde se produiront partout en ville sur les places et dans les jardins...

◆ Du 8 au 14/07, 04 90 96 79 48, www.suds-arles.com



Le Festival de Montignac (24),

sur les bords de la Vézère, nous emmène aux quatre coins du monde avec des groupes de danseurs et de musiciens. Une soirée sera consacrée aux cuivres avec le Français Romain Leleu et le grand orchestre de cuivres du Bénin et une autre à un spectacle Bollywood. La photo sera aussi présente avec une exposition consacrée aux tenues portées pour les pow-wow dans l'Est canadien. Le festival se terminera par un grand spectacle illuminé par une création pyrotechnique.

◆ Du 29/07 au 4/08, www.festivaldemontignac.fr



The Rock'a'Bylette Circus, Autun (71).

Du rock, du vrai, dans le théâtre romain, des spectacles de rue (lancers de pantoufles, de moteurs), un marché vintage dans toute la ville, des shows mécaniques et des parades de mobylettes

anciennes pour ce festival déjanté. Bonne humeur garantie. Au programme cette année : Go!zilla, les Grys-Grys, Johnny Mafia, etc.

◆ Du 12 au 14/07, <http://www.rockabylette.com>



Phocea Rocks, Marseille (13).

La rue du rock 2019, ce sera la Rue Consolat. L'occasion de venir passer un week-end dans la cité phocéenne et de découvrir ce qui se fait de mieux sur la scène rock locale et régionale ! Organisé de main de maître par Phocea Rocks !

◆ Le 29/09, de 13 h à 22 h, <http://phocearocks.org>



Le Festival de Confolens (16), au cœur du Poitou-Charentes, rassemble des artistes venus du monde entier pour faire découvrir leurs traditions. Cette année deux grands concerts avec Tri Yann et Le Condor, un groupe provençal. En journée et en soirée se succèdent des associations musicales et des ateliers de danse de divers pays. Certains spectacles sont gratuits. Il y a aussi des spectacles folk pour les enfants. Les galas d'ouverture et de clôture rassemblent tous les groupes présents et le vendredi toute la ville est en fête pour un grand feu d'artifice. **Réduc'SNES**



◆ Du 12 au 18/08, www.festivaldeconfolens.com

Septembre musical de l'Orne (61). Cette année, Offenbach est à l'honneur. Mais ce ne sera pas le seul : la trompette de Lucienne Renaudin-Vary, l'Allemagne (les musiciens de Moritzburg), la Grande-Bretagne (Ferio Saxophone Quartet), l'Espagne (Emmanuel Rossfelder) et le « Phénomène Tzigane » participeront à la diversité musicale de ce festival. Rhoda Scott et Leslie Lewis apporteront la touche jazz. Des visites touristiques complètent le programme. **Réduc'SNES**

◆ Les week-ends du 6/09 au 6/10, 02 33 26 99 99, www.septembre-musical.com

Le Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs, Châlons-en-Champagne (51) offre pendant quatre semaines 50 concerts en accès libre. Occasion de découvertes, rencontres et mélanges, la programmation vagabonde, des chansons traditionnelles à la salsa cubaine, du pop-rock aux voix de femmes algériennes, du folk au tango, des polyphonies de Nouvelle-Calédonie à la batucada brésilienne. Le festival soutient la création régionale tout en faisant voyager vers l'Argentine, le Royaume-Uni, l'Indonésie... Un groupe Facebook de covoiturage permet de rejoindre les communes alentour.



◆ Du 29/06 au 28/07, www.musiques-ici-ailleurs.com

Le Pointu Festival, Six-Fours-les-Plages (83). Le festival de rock de la Région PACA, les pieds dans l'eau et entièrement gratuit ! Avec Slaves, Steve Gunn, Converge, Metz ou encore JC Satan ! Immanquable !

◆ Du 5 au 7/07, pointufestival.fr

Jazz au Phare (17). L'Île de Ré, malgré le pont qui la relie au continent, risque de tanguer dangereusement lors de la soirée d'inauguration de la 10^e édition du festival. *La Java des Baleines* sera le thème du grand bal swing. Le Zebulon Boogie Project fera transpirer allégrement tous les danseurs. Pour le reste, Melody Gardot, Lisa Ekdahl, Christophe, Michel Jonasz seront de cette fête.



◆ Du 3 au 7/08, www.jazzauphare.com

Midi Festival, Hyères (83). On va à ce festival pour les sites hors norme : la Villa Noailles, les ruines antiques d'Olbia et la Fondation Carmignac de Porquerolles. Mais aussi pour les découvertes à faire qui feront la musique électro, pop et rock des années à venir. Au milieu de noms quasiment inconnus qui réservent d'excellentes surprises, Malik Djoudi et Hubert Lenoir font office de balise. Un festival défricheur !

◆ Du 25 au 28/07, www.midi-festival.com

Festival Ecaussystème, Gignac-en-Quercy (46). Rendez-vous le soir sur la grande scène de la Prairie du Touron à Gignac. Les têtes d'affiche sont nombreuses avec notamment H. F. Tiéfaine, Goran Bregovic, La Meute, Jewly... Mais le festival c'est aussi en journée où le petit village s'égayé autour de son église du XI^e siècle. Rencontres étonnantes, partage de savoirs, arts de la rue, marché coloré, saveurs du terroir, conférences thématiques. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges. **Réduc'SNES**



◆ Du 26 au 28/07, www.ecaussysteme.com

Barjac m'en chante (30). Une nouvelle fois, Barjac s'affirme comme le festival de référence de la « chanson de parole ». La diversité et la qualité de la programmation enchantent. Les grandes références de la chanson seront là, d'Anne Sylvestre à Thomas Fersen, en passant par San Séverino. Mais peut-être surtout, *Barjac m'en chante* sera l'occasion de formidables découvertes comme Agnès Doherty ou Ben Herbert Larue entre autres... Un festival de caractère !

◆ Du 27/07 au 1/08, httpsbarjacmenchante.org

Chansons et Mots d'Amou, Amou (40). Depuis sa création en 2012, le festival d'Amou fait dialoguer chanson et littérature autour d'un thème nouveau chaque année. Les mots sont le fil rouge, la chanson leur expression privilégiée. Ici pas de barrière entre chanson, poésie, musiques actuelles et théâtre musical. Le festival jette des ponts entre les genres, revisite le patrimoine, et favorise les créations. Après avoir exploré le voyage, les contes, le jazz, la fantaisie et l'humour, il s'intéresse cette année au cinéma. Clarika ouvrira le bal en mêlant à son répertoire des chansons de femmes au cinéma. Oxmo Puccino, parrain du festival, s'emparera lui des arènes pour une performance avec le typographe Tyrsa et le guitariste Edouard Ardan. Les nouveaux talents sont aussi très attendus : Frédéric Bobin, Leila Huissoud, Clio, Lou Casa, Arthur de la Taille... Ils ont en commun le goût des mots et du cinéma d'auteur.



◆ Du 1^{er} au 4/08, www.chansonsetmotsdamou.fr

Les Traversées Tatihou, Saint-Vaast-la-Hougue (50). Sur un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, participez à ce festival métissé de musiques acoustiques. À marée basse, rejoignez l'île de Tatihou à pied, au son de musiques traditionnelles du monde. Et sur la rive, laissez-vous emporter par les musiques traditionnelles écossaise, irlandaise, algérienne, le jazz manouche, les chants de marin... Au programme également, des séances de cinéma en plein air et un grand nombre de stages de danse et de chants.



◆ Du 23/08 au 1/09, www.manchetourisme.com/festival-musical-tatihou

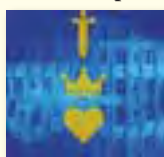
Moz'aïque (76) est un festival qui porte bien son nom. Le Havre accueille dans ses jardins suspendus un chanteur pour enfant, Albert, un big band, Henri Texier, Macha, Electro de Luxe, David Bressat entre autres pour donner une idée de l'éventail et, bien sûr, la star locale : Little Bob. Les organisateurs proposent de « vibrer au Havre » pour cette 10^e édition.



◆ Du 17 au 21/07, www.mozaique.lehavre.fr

Le Sunside (75), un club de jazz parisien propose, du 23 juillet au 31 août, une rencontre de pianistes de jazz appelée, évidemment, *Pianissimo*, pour s'apercevoir des contingences et divergences de ceux et celles qui utilisent cet instrument-orchestre. Un régal en perspective.

Les Fêtes Nocturnes de Grignan (26) offrent, au cœur de la Drôme provençale, un écrin magnifique au théâtre. En 2019 le château prend des airs de cour d'Espagne au XVII^e siècle pour accueillir le



Ruy Blas de Victor Hugo, le temps de quarante représentations. Yves Beaunesne signe la mise en scène de ce drame romantique où le héros dénonce la corruption de la noblesse dans un royaume perverti, avant de se perdre par amour.

♦ Du 25/06 au 24/08, 04 75 91 83 65, chateaux-ladrome.fr

Festival des Fromages de Chèvre, Courzieu (69). 10^e édition pour ce festival particulier qui fait se côtoyer professionnels

parfois très connus, parfois moins, amateurs, personnes en situation de handicap ou d'exclusion, pour des chansons, du théâtre, du cirque. Six spectacles (gratuits) par jour. Le public ne sait pas à l'avance ce qu'il va voir. Ainsi la notion de notoriété est balayée, et il ne reste qu'un seul mot d'ordre : la joie !



♦ Du 24 au 28/07, 06 87 45 85 12, www.christian-paccoud.com/les-chevres-festival

Mousson d'Été, Pont-à-Mousson (54). *Écrire le théâtre d'aujourd'hui* : spectacles, lectures et conversations se déroulent à l'Abbaye des Prémontrés et mettent en relief les écrivains, metteurs en scène et acteurs du théâtre contemporain européen, connus ou moins connus, et mêmes des États-Uniens, des Australiens et des Argentins cette année. L'Université d'été accueille 75 stagiaires.

♦ Du 22 au 28/08, 03 83 81 20 22, www.meec.org



DÉBUTANTS BALBUTIANTS OU CONFIRMÉS, ces festivals vous proposent de l'art vivant. Tout simplement « là et maintenant ». Un lieu, un spectacle, un public. Les lieux sélectionnés mettent à l'honneur des régions rurales où les représentations théâtrales et les concerts ne durent que le temps d'un été. Ces festivités sont le résultat d'un long travail bénévole – souvent initié par des collègues – qui dure

Festival de Carcassonne (11). 14^e édition, classé dans les dix plus grands festivals se déroulant



en France. 120 spectacles dont 80 entièrement gratuits (le Off). Dans la cité médiévale classée au patrimoine de l'UNESCO et dans une ambiance chaleureuse, une programmation éclectique mais toujours exigeante mêlera théâtre, opéra, concerts, danse, cirque et variétés.

♦ Du 2 au 31/07, 04 68 11 59 15, www.festivaldecarcassonne.fr

Théâtre du Peuple, Bussang (88). Ce théâtre s'ouvre magiquement sur la forêt vosgienne.

S. Delétang propose *La Vie est un rêve* de Calderon avec comédiens amateurs et professionnels, *Moi, Bernard* d'après la correspondance de B. M. Koltès et *Suzy Stork* de M. Mougel, tragédie d'une femme humiliée. Le public pourra aussi assister aux spectacles et stages programmés toute l'année.

♦ Du 27/07 au 7/09, 03 29 61 62 47, www.theatredupeuple.com

Les Nuits de l'Enclave, Valréas et alentours (84). Ce festival accueille, dans les quatre communes de « L'enclave des Papes », une programmation qui mêle

théâtre classique (Antigone, Shakespeare, Cyrano) et contemporain (Boujenah, Bellier, Aragon/Triolet). Après les spectacles, des cabarets permettent au



Illustration et défense

public de rencontrer les artistes. Des résidences d'écriture et de création, un prix décerné par des collégiens et lycéens, des expositions complètent le festival.

♦ Du 15 au 28/07, 06 74 49 21 63 / 04 90 28 12 51, www.nuits-enclave.com

Festival des 7 Lunes (43).

Dans la verdure et les vieilles pierres du Velay, ce festival de « lectures en scène au pays des Sucs » offre des lectures à voix haute données par les stagiaires. On entendra des auteurs comme Giono, Bradbury ou Reeves, et même les élucubrations absurdes et savoureuses des Shadoks. Pour finir par la parole rare de Georges Brassens rythmée par quelques-unes de ses chansons.

♦ Du 30/07 au 3/08, 06 44 74 45 92, www.festivaldes7lunes.com



Festival Off Avignon (84). Que dire de ce festival sinon qu'il est le plus grand théâtre du monde.

1 600 spectacles cette année. Il s'aventure désormais vers d'autres formes de théâtre vivant. *Désobéir* à La Manufacture. Julie Béres y faisait s'interroger des jeunes filles issues de l'immigration sur la question comment s'inventer soi-même. Au Gilgamesh Belleville s'installe la pièce d'Ahmed Madani sur les discours des intégristes, *J'ai rencontré Dieu sur Facebook*. En ce même lieu est programmé *Qui va garder les enfants ?* de et avec Nicolas Bonneau. À La Manufacture, *Seasonal affective disorder* est une cavale rock et amoureuse ; le théâtre de la Reine-Blanche ouvre un lieu pour six



spectacles centrés sur l'histoire des sciences dont *Le paradoxe des jumeaux* (Marie Curie). Beaucoup de spectacles allient théâtre et musique comme la création de *Le Roi nu* d'Evgueni Schwartz par une compagnie belge au Chapiteau de l'Île de la Barthelasse ou *Beaucoup de bruit pour rien* au théâtre du Roi-René sur une musique pop. Critiques à suivre sur notre site Culture SNES.

♦ Du 5 au 28/07, www.avignonleoff.com

Nous n'irons pas à Avignon, Vitry-sur-Seine (94) propose, avec humour, la vingtième

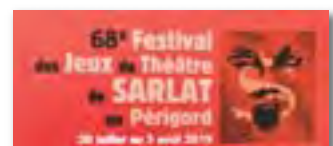
édition de son festival à Gare au Théâtre, 13, rue Pierre-Sémard, pour ceux qui restent en région parisienne ! Une manifestation pluridisciplinaire (théâtre, danse, clown, mime, musique) axée sur les écritures contemporaines et les dispositifs scéniques originaux.



Du jeudi au samedi, de 18 à 21 heures, un spectacle différent est présenté à chaque heure. Le programme change chaque semaine. Un spectacle jeune public a lieu à 15 heures. S'y ajoute cette année une balade artistique à pied ou en vélo sur le territoire de Vitry-sur-Seine et ses environs.

♦ Du 11/07 au 3/08, www.gareautheatre.com

Festival des Jeux du Théâtre de Sarlat (24). Nominée aux Molières 2019, la comédie de Lope



toute l'année et s'ancre sur un territoire. Un travail de fourmi et de titan ! Il faut récolter des subventions, obtenir le soutien des élus locaux, solliciter des artistes, tout en restant fidèle à son rêve initial pour le rendre réel. Trop souvent, l'équilibre financier est précaire et certaines productions sont jouées à perte, sinon le prix d'entrée serait hors de portée de beaucoup de bourses. L'énergie et le plaisir restent intacts. Alors rendons-leur la monnaie de leur pièce !

du théâtre vivant

de Vega, *La Dama Boba*, ouvre, avec brio, la 68^e édition du festival périgourdin. La suite de la programmation n'est pas moins remarquable : des classiques, Molière, Hugo, Proust, Céline, des auteurs plus récents, Ernaux, Michalik... De la vingtaine de spectacles, on retiendra trois autres nominés, *Un cœur simple* d'après Flaubert, la comédie musicale *Chance* et *La Machine de Turing* de B. Solès. À voir aussi, R. Renucci dans *L'Enfance à l'œuvre*, avec des textes de Rimbaud à Gary. **Réduc'SNES**

♦ 20/07 au 5/08, 05 53 31 10 83, www.festival-theatre-sarlat.com

NAVA, Nouveaux Auteurs dans la Vallée de l'Aude (11).

Pour sa 20^e année, ce festival de théâtre conçu par Jean-Marie Besset autour d'auteurs vivants se diversifie. Il associe aux lectures-spectacles des créations déjà rodées, en multipliant les lieux de représentations dans Limoux et en vallée d'Aude, et en proposant des rencontres-débats autour de l'Institut des arts du masque. **Réduc'SNES**

♦ Du 25/07 au 5/08, 04 68 20 83 51, www.festival-nava.com

Résurgence, Festival des Arts Vivants (34).

Après avoir brièvement disparu, c'est déjà la 5^e année du nouveau Festival de Lodève qui accueille cet été une vingtaine de compagnies proposant plus de 40 rendez-vous pour petits et grands. Théâtre de rue, cirque, danse, fanfares, contes, concerts... un bouillonnement de spectacles en

après-midi, jusque tard dans la nuit. Gratuité pour la plupart des spectacles.

♦ Du 18 au 21/07, 04 11 95 01 74, www.festival-resurgence.fr

Humour et Eau salée, Saint-Georges-de-Didonne (17).

Ce festival d'humour tous azimuts a choisi comme thème « Cirque et cuisine, mais pas forcément ensemble » ! Toutes les disciplines s'y rencontrent, arts de la rue, clowns, musique, cirque, théâtre d'objets, événements participatifs. On pourra y voir Warren Zavatta, Emma la Clown, Régis Soucheyre et sa Musique d'assiette, et de nombreuses compagnies qui font régner l'humour dans un esprit potache. Comme l'an passé, un championnat du monde d'alpinisme horizontal et des concours d'éloquence seront organisés.

♦ Du 27/07 au 2/08, 05 46 06 87 98, www.crea-sgd.org

Chalon dans la Rue, Chalon-sur-Saône (71).

continue à s'affirmer comme un des plus importants festivals consacré aux arts de la rue. La programmation fait la part belle à l'insolite, l'inédit, le déconcertant sur le thème *De l'eau au moulin* avec un « cortège aquatique » pour le lancement. Plus de *off* et de *in* mais des rubriques thématiques : *Parti pris de création* se consacre aux écritures innovantes, *Créations in situ* aux spectacles réalisés spécialement pour la ville, *Espace des tentatives* offre aux publics des œuvres en train de se faire. Il y a aussi les rubriques *Jeune public* et *Coopération internationale*. La sélection officielle a retenu

Cinéma

Ciné-Rencontres de Prades

(66) (60^e édition). C'est au pied du Pic du Canigou que se déroule, dans une ambiance conviviale, le plus ancien des festivals de cinéma après



Cannes. Il est devenu le rendez-vous des cinéphiles et du grand public. On y côtoiera Nicolas Philibert, documentariste (*Être et avoir*), le cinéaste Cédric Kahn (*L'ennui*), la critique de cinéma Michel Ciment (de *Positif*) ou encore Serge Bromberger à qui on doit la rénovation de nombreux chefs-d'œuvre.

♦ Du 15 au 23/07, 04 68 05 20 47

Festival de cinéma de Douarnenez (29).

Nassima, Nedjma, Evelyne, Atiq, Alice, Habiba... les Algériennes auront la parole lors de la prochaine édition du festival. Elles témoigneront de leur rôle dans la guerre d'indépendance mais aussi de leur combat au quotidien aujourd'hui pour faire reconnaître leurs droits. Effacées du récit national, ou plus exactement du mythe



128 compagnies sur les 1 100 candidats pour offrir le meilleur des arts de la rue.

♦ Du 24/07 au 28/07, www.chalondanslarue.com

Au Bonheur des Mômes, Le Grand-Bornand (74).

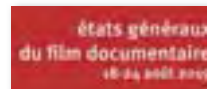
85 compagnies pour plus de 500 spectacles, cette année les clowns sont à l'honneur ! Toutes les formes sont présentes : théâtre, mimes, marionnettes, danses, performances circassiennes, dans les salles, les cours, les préaux et

national, elles diront la diversité des cultures et des langues en Algérie. Elles viendront aussi parler de la jeunesse, de l'avenir et de cinéma. **Réduc'SNES**

♦ Du 17 au 24/08, www.festival-douarnenez.com

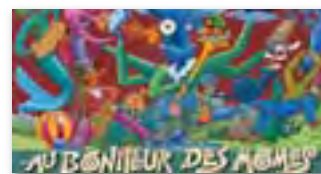
États généraux du film documentaire (07)

se tiendront comme chaque année à Lussas. Chaque jour, cinq salles accueillent le matin, l'après-midi et en soirée des documentaires venus du monde entier, et le soir une séance en plein air. La section



Expériences du regard s'intéresse à la programmation francophone de l'année, *Fragments d'une œuvre* à un cinéaste. *Histoire de Doc* sera cette année consacrée à la Yougoslavie et *Route du doc* au Vietnam. Les deux séminaires de réflexion (sur pré-inscription) auront pour thème *L'effraction du réel* (coordonné par Alain Bergala) et *Questions d'orientation sur le film et l'animal* (Erik Bullot et Muriel Pic). Une vidéothèque permet les rattrapages. Des restaurants et des cafés s'installent partout dans le village offrant des espaces de discussion animés.

♦ Du 18 au 24/08, www.lussasdoc.org



même les alpages. Des spectacles sont accessibles dès 18 mois. Les animations, ateliers, tente à lire, les jeux géants complètent cette dernière grande récréation avant la rentrée, coorganisée avec le théâtre de la Toupine.

♦ Du 25 au 30/08, 04 50 02 78 00, www.aubonheurdesmomes.com

EN VRAC

La Route du Cirque, Nexon (87).

Neuf jours de fête dans le parc du château, à partager toutes générations confondues, du matin au soir (de 10 heures à minuit), entre spectacles, concerts et moments festifs. Une programmation internationale, innovante et éclectique avec notamment *Le P'tit Cirk* dès 6 ans, les déambulations dans Nexon (Ets Félix Tampon), du trapèze (June C^{ie}), du jonglage (Martin Palisse), de la performance (Phia Ménard), des clowns (Ludor Citrik et le Pollu), une conférence gesticulée (Franck Lepage) pour « désintoxiquer le langage »... Plus de 50 représentations, en salle, en extérieur, sous chapiteau, gratuites ou payantes, un bal, un marché de producteurs, des coups de cœur et des invités surprises.

◆ Du 14 au 24/08, 05 55 00 98 36, www.lesirque.com

Le Voyage à Nantes (44).

La 8^e édition de ce festival artistique dans toute la métropole nantaise présente une diversité de propositions culturelles. La gratuité caractérise ces performances. Le parcours de 12 km permet d'apprécier les œuvres d'une centaine d'artistes, designers, architectes, jardiniers, de renommée internationale.

◆ Du 6/07 au 1/09, www.levoyageanantes.fr

Voix vives de Méditerranée, Sète (34).

Ce festival de poésie permettra de rencontrer et d'entendre, partout dans la ville, plus de 100 poètes venus des pays des rives de la Méditerranée, comme de « la Méditerranée dans le monde », d'Équateur, des Pays-Bas... Animations musicales, animations de rue et lectures publiques sont gratuites. Sapho et Paco Ibanez, qui rendra hommage à Brasens, complètent le programme.

◆ Du 19 au 27/07, 04 99 04 72 51, www.sete.voixvivesmediterranee.com



confondues, du matin au soir (de 10 heures à minuit), entre spectacles, concerts et moments festifs. Une programmation internationale, innovante et éclectique avec notamment

CETTE DERNIÈRE PAGE est transversale pour évoquer toutes les sortes de festivals, sans réussir à être exhaustif, mais pour vous donner l'envie de découvrir d'autres horizons, d'autres domaines, d'errer, de s'arrêter au hasard des rencontres.

L'été ne sera pas triste

Convivencia est un festival qui se déplace le long du Canal du Midi de Toulouse à Montpellier. À chaque escale, des



concerts gratuits faisant la part belle aux musiques nouvelles et créatives qui viennent d'ici ou de l'autre bout du monde. Pour les concerts, le public s'installe sur les berges aménagées dans un esprit de guinguette avec des transats. En outre, aux escales, on peut participer à des balades touristiques, à des dégustations de vin en musique ou profiter d'une exposition. Un festival construit avec les habitants pour eux comme pour les touristes de passage.

◆ Du 30/06 au 28/07, www.convivencia.eu

Festival Paris l'Été (75).

Une programmation somptueuse qui offre aux Parisiens et aux visiteurs la possibilité de profiter de spectacles variés. Le festival investit des lieux divers, le Centquatre, le Monfort, la cour du lycée Decour, le gymnase Japy, La Villette et d'autres encore. Certains spectacles sont gratuits, mais sur réservation, comme la soirée d'ouverture sur le parvis du musée du Louvre avec Kaddor Attou ou le concert à l'Institut du Monde Arabe. Le théâtre sera présent avec par exemple la reprise de *Festen*, la danse aussi avec Josef Nadj, Christian Rizzo et Ohad Naharin. Il y aura aussi des concerts, un ciné-concert avec le film culte *La nuit*



des morts vivants de Romero, du cirque, de la magie et une installation de feu à La Villette. Une multitude de manifestations pour profiter de l'été à Paris.

◆ 12/07 au 3/08, www.parislete.fr

Vents des Forêts, Lahaymeix (55).

Dans la Meuse, six villages se sont associés pour proposer un musée de sculptures à ciel ouvert sur 45 km de sentiers balisés. Les œuvres sont réalisées lors de résidence, elles restent sur place tout le long des sept sentiers et défient (plus ou moins bien) le temps. Cette année, neuf artistes (Tom Volkaert, Myriam Mechita, Christophe Doucet, Peixe Collardot, Tahe Drollet, Antoine Liebeart, Noel Varoqui, Liu Bolin, Erik Nussbicker) ajouteront leur pierre à



l'édifice. Le vernissage a lieu le 13/07, mais les sentiers sont accessibles toute l'année (quelques restrictions en période de chasse).

◆ Inauguration le 13/07, <http://ventdesforets.com>

La Belle Rouge Festival, Saint-Amand-Roches-Savine (63).

La compagnie de Seine-Saint-Denis « Jolie Môme » organise chaque année son festival en plein cœur de l'Auvergne. Moment de création, de réflexion et de mobilisation, les trois jours s'annoncent une nouvelle fois très riches



avec du théâtre (*L'accusée Louise Michel* du théâtre de l'Épée de Bois), de la chanson *À contre courant* (de Jolie Môme), du cirque (Zi Omnibus Cirk) ou encore des spectacles pour enfants (*Rouge*). **Réduc'SWES**

◆ Du 26 au 28/07, www.cie-joliemome.org

Nancyphonies (57). Le pianiste Hugues Leclère est la cheville ouvrière de ce festival



qui réunit Grigory Sokolov, Arcadi Volodos, Lucas Debarge, Tom Koopman. 36 concerts pour entendre Schubert, Dvorak, *Broadway Night*, 16 concerts gratuits pour des spectacles qui mêlent artistes confirmés et jeunes talents. Un voyage musical.

◆ Jusqu'au 1/09, www.nancyphonies.com

Rhizomes (75).

Quatre week-ends de concerts gratuits dans les parcs du 18^e arrondissement de Paris et sur le canal de l'Ourcq. Le dimanche 23/06, au square Léon, en partenariat avec la fête de la Goutte-d'Or, une rencontre avec la musique des femmes du sud algérien. Le chœur néocittain, le trans-folk arménien, Yom, la transe gnawa, les chants méditerranéens... viendront animer les week-ends restants.

◆ Jusqu'au 14/07, www.festivalrhizomes.fr



Ont participé à la rédaction de ce cahier spécial festivals : Nicolas Bénéès, Brigitte Cacheux, Sylvie Chardon, Geneviève Chourreu, Francis Dubois, Cécile Exbrayat, Philippe Laville, Éric Loizeau, Stéphane Rio, Micheline Rousselet.

TARIFS : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES-FSU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

(75020) Paris, Père-Lachaise, collègue loue beau 3 pièces, 72 m², du 13/07 au 24/08, 450 €/semaine. Tél. 06 24 62 39 61

Venise/Florence/Rome, centre hist., part. loue appts 2 à 6 pers., tout conf. Tél. 04 73 33 55 95

(75018) Paris, Montmartre, loue, toutes périodes, 2 pièces, 320 €/semaine. Tél. 06 74 57 11 58, marielegall55@yahoo.fr

(83) La Londe-les-Maures, loue T2 face mer, 100 m de la plage. Tél. 06 41 50 16 30

(33) Arcachon, loue F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

(64) Saint-Jean-de-Luz, loue F2, centre, 50 mètres plage-thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

Bassin d'Arcachon-Claouey, loue maison 4-6 pers., confort, forêt/bassin/océan. Tél. 07 82 44 21 76

(17) Baie d'Oléron, loue maison T4, jardin, 150 mètres bord de mer. Tél. 06 82 74 52 73

(66) Pyrénées, Vallespir, village en montagne, loue studio 37 m², juillet-août, 350 €/quinzaine, 200 €/semaine. Tél. 06 83 03 93 62

Corse du Sud, Propriano, collègue loue mobile-home sur terrain privé. Maquis, oliviers, vue sur mer, 1 km de la plage. Idéal couple de retraités en famille avec 1 à 2 enfants. Tél. 06 72 87 53 24

Cévennes, vallée de Cèze, loue maison campagne 5 personnes, 370 €/sem. Tél. 06 70 63 53 38

Île de Ré, prox. La Rochelle, loue jolie maison près port, plage, marché, pistes cyclables. Tél. 06 10 71 24 75

(24) Périgord, près de Sarlat, loue gîte 6/7 pers. 50 % du 20/07 au 10/08/2019. Tél. 06 78 73 17 35

Cotentin, coll. loue maison 3-4 pers., proche mer, juin à sept., 280 €/sem. Tél. 06 73 84 53 59

(84) Provence, près d'Avignon (festival), loue grande villa, 4 chambres, 8 personnes, piscine. Tél. 06 19 65 12 10, f.dayma@yahoo.fr

(93) Saint-Denis centre, duplex, loue chambre, 2 personnes, 1^{er} juillet au 30 août, 300 €/semaine. Tél. 06 20 66 06 90

(75018) Porte de la Chapelle, loue maison de ville + parking, rez-de-chaussée, 25 m², chauffage indiv. électrique, 1 300 € c.c. Tél. 06 65 50 17 60

(93) Saint-Denis centre, duplex, prof. retraitée loue chambre à l'année, 500 €/mois. Tél. 06 20 66 06 90

(75014) Paris, colloc. pour étudiante, chambre dans appt. 54 m², équipé. De sept. à juin. 670 € c.c. Tél. 06 75 11 87 39

(34) La Grande-Motte, loue studio cabine, 4 couchages. 200 m plage, commerces. Tél. 04 70 29 34 03

VENTE

(39) Taxenne, prox. Dôle, Besançon, vend maison T5, salle de bains, cave, grenier, garage, jardin prox., 67 000 €. Tél. 03 26 82 28 60



LES PUBLICATIONS DU SNES-FSU GRÂCE À ADAPT. Les éditions ADAPT (Association pour le développement d'auxiliaires pédagogiques et technologies d'enseignement), association créée par le SNES-FSU, s'adressent tout particulièrement aux enseignants. L'histoire des sciences est à la portée de tous. Elle permet de connaître une autre discipline ou de voir la sienne autrement. Consultez le site : www.adapt.snes.edu

Questions vives... Laïcité, évaluation des enseignants

Deux questions qui s'invitent en salle des profs. La laïcité, sujet récurrent (d'où vient-elle ? son cheminement avec le système scolaire) et l'évaluation des enseignants, sujet d'actualité et son histoire qui n'est pas non plus un long fleuve tranquille. Ouvrage d'actualité, illustré par les analyses et témoignages de ceux qui, au SNES, en furent les acteurs à des moments cruciaux pour ces questions.

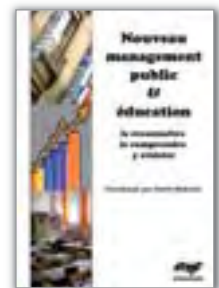
ADAPT, 2019, 130 p., 6 €



Le nouveau management public et l'éducation

Nos métiers se transforment et cette transformation génère des doutes. Quelles sont nos nouvelles missions ? Que devient le service public ? Il s'agit pourtant d'une politique concertée. Ce livre est un outil pour comprendre, pour apporter des idées et avancer.

Coordonné par David Rafroidi, ADAPT, 2018, 230 p., 14 €



La belle histoire de la physique

Comment donner envie de se passionner pour les sciences ? Cet ouvrage, où alternent photos et commentaires, est fait pour cela en nous montrant les réalisations obtenues grâce à la physique.

Christelle Langrand et Jacques Cattelin, ADAPT/De Boeck, 2017, 184 p., 27 €



Enseignement de l'histoire. Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?

Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, ADAPT-SNES, 2016, 126 p., 12 €


BON DE COMMANDE

Nom : Prénom : Adresse :
Code postal [][][][] Ville : Courriel : @

Titres	Quantité	Tarifs	Total	Titres	Quantité	Tarifs	Total
<input type="checkbox"/> Questions vives...	× 6 €	<input type="checkbox"/> Le nouveau management public et l'éducation	× 14 €
<input type="checkbox"/> La belle histoire de la physique	× 27 €	<input type="checkbox"/> Enseignement de l'histoire	× 12 €
Montant total de la commande (+ 3 euros de port)						

À envoyer à ADAPT Éditions 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

POUR FAIRE COURT, ÊTRE ASSUREUR MILITANT AUJOURD'HUI C'EST :

A stylized illustration of several people in white suits working on a large banner. One person is on a ladder at the top right, another is on a ladder at the bottom right, and others are on the ground. A dog is sitting in the bottom left corner. The banner contains text about environmental and social values.

Privilégier la réparation et le **recyclage** pour lutter contre le gaspillage, promouvoir l'économie du partage, accélérer **l'innovation française** en accompagnant le développement des start-up, choisir des **placements responsables**, proposer une épargne solidaire pour favoriser **l'emploi**, l'insertion et l'accès à l'éducation, établir tous nos plateaux téléphoniques **en France**, réduire nos émissions de CO₂ dans nos bureaux, nos achats et nos déplacements, soutenir le **monde associatif** et agir pour l'inclusion, décarboner l'économie et accompagner les secteurs en **transition énergétique**, payer nos impôts en France, nous appuyer sur des **sociétaires engagés** pour faire vivre le modèle mutualiste, être exemplaire sur les questions de mixité, de **diversité** et d'égalité dans l'entreprise, encourager la pratique sportive **pour tous**, protéger **vos données personnelles** et vous donner des outils pour agir, mettre **l'humain au cœur** de toutes nos actions et de tous nos choix, vous remercier d'avoir pris le temps d'arriver jusque-là et vous inviter à poursuivre avec nous.

#ChaqueActeCompte

www.chaqueactecompte.fr



assureur militant